



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604479-20180330-M\_DE180326\_41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018

Publication : 03/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



# CONSEIL MUNICIPAL

## 26 FEVRIER 2018

### PROCES-VERBAL

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 26 FEVRIER 2018**

**DELIBERATIONS**

**A - CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapports présentés par Monsieur le Maire Daniel FIDELIN**

D.2018.02/27 : APPEL NOMINAL

D.2018.02/28 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

D.2018.02/29 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

**B - RESSOURCES HUMAINES**

**Rapports présentés par Patricia DUVAL**

D.2018.02/30 : AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT NON TITULAIRE EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE DE COORDONNATEUR BUDGETAIRE ET COMPTABLE)

**C - FINANCES**

**Rapports présentés par Laurent GILLE**

D.2018.02/31 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 – ADOPTION

**D - MARCHES PUBLICS**

**Rapports présentés par Laurent GILLE**

D.2018.02/32 : OPERATIONS SUBVENTIONNABLES AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – AUTORISATION

**Rapports présentés par de Dominique THINNES**

D.2018.02/33 : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS FIXE/MOBILE ET INTERNET – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS – CONVENTION – MARCHÉ-SIGNATURES – AUTORISATION

D.2018.02/34 : ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS – CONVENTION – MARCHÉ - SIGNATURES – AUTORISATION

D.2018.02/35 : ACQUISITION D'UNIFORMES ET D'EQUIPEMENTS POUR LES SERVICES DE SECURITE – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DU HAVRE – CONVENTION – MARCHES – SIGNATURE – AUTORISATION

D.2018.02/36 : TRAVAUX DE PEINTURE – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS - CONVENTION – MARCHE - SIGNATURES – AUTORISATION

### **E - PATRIMOINE CULTUREL / TOURISME / MANIFESTATIONS PUBLIQUES**

#### **Rapports présentés par Emmanuel DELINEAU**

D.2018.02/37 : BIBLIOTHEQUE - FETE DU LIVRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME – AUTORISATION

### **F - ENVIRONNEMENT / SANTE / PREVENTION /CADRE DE VIE**

#### **Rapports présentés par Virginie LAMBERT**

D.2018.02/38 : VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTIVILLIERS ET L'ASSOCIATION « LES AMIS DU JUMELAGE MONTIVILLIERS – NORDHORN » PROJET DEFINITIF – ADOPTION – AUTORISATION – SIGNATURE

## **INFORMATIONS**

#### **Informations présentées par Daniel FIDELIN**

I.2018.02/03 : MARCHES PUBLICS – DELEGATIONS DE SIGNATURES ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMMUNICATION

I.2018.02/04 : FINANCES – COMMUNICATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA CODAH

## **VOEUX**

#### **Vœu présenté par Jérôme DUBOST, Conseiller Municipal**

V.2018.02/02 : MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DU HAVRE

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 FEVRIER 2018

## PROCES VERBAL

### A – CONSEIL MUNICIPAL

#### 1. CONSEIL MUNICIPAL - APPEL NOMINAL

**Mr Daniel FIDELIN, Maire.** – Je vais procéder à l'appel nominal.

##### Sont présents

Daniel **FIDELIN**, Laurent **GILLE**, Nicole **LANGLOIS**, Dominique **THINNES**, Jean-Luc **GONFROY**, Virginie **LAMBERT**, Emmanuel **DELINEAU**, Patricia **DUVAL**, Marie-Paule **DESHAYES**, Pascal **LEFEBVRE**, Estelle **FERRON**, Frédéric **PATROIS** (à partir D.04), Gérard **DELAHAYS**, Karine **LOUISET**, Franck **DORAY**, Juliette **LOZACH**, Fabienne **MALANDAIN**, Martine **LESAUVAGE**, Nada **AFIOUNI**, Jérôme **DUBOST**, Damien **GUILLARD**, Aurélien **LECACHEUR**, Gilles **LEBRETON**.

##### Excusés ayant donné pouvoir

Gilbert **FOURNIER** donne pouvoir à Dominique **THINNES**  
Jean-Pierre **QUEMION** donne pouvoir à Frédéric **PATROIS**  
Corinne **LEVILLAIN** donne pouvoir à Daniel **FIDELIN**  
Alexandre **MORA** donne pouvoir à Patricia **DUVAL**  
Sophie **CAPELLE** donne pouvoir à Marie-Paule **DESHAYES**  
Gilles **BELLIÈRE** donne pouvoir à Fabienne **MALANDAIN**  
Stéphanie **ONFROY** donne pouvoir à Juliette **LOZACH**  
Liliane **HIPPERT** donne pouvoir à Laurent **GILLE**

##### Absents

Frédéric **LE CAM**  
Marie-Christine **BASSET**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**

#### 2. CONSEIL MUNICIPAL - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**Mr Daniel FIDELIN, Maire.** – Je vous propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un de nos membres qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance et d'adopter la délibération suivante.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le tableau du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De désigner Damien GUILLARD qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.

### 3. CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

*Monsieur LECACHEUR : Une observation rapide Monsieur le Maire. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure lorsque nous nous sommes entretenus au téléphone, je voulais avoir le détail des deux votes sur l'amendement et sur le vœu puisque j'ai vu, contrairement à l'ensemble des autres votes, qu'il n'y avait pas le détail des noms, de ceux qui s'étaient abstenus et de ceux qui avaient voté contre.*

*Monsieur le Maire : Nous rectifierons. Voulez-vous les noms tout de suite ? Il y en a 25, multiplié par 2, cela fait 50 noms. Cela risque d'être un peu long. Je vous donne mon accord pour rectifier le procès-verbal.*

*Monsieur LECACHEUR : Juste pour répondre à Madame LANGLOIS qui s'interroge sur ma demande. En fait, c'est très simple. Si vous regardez l'ensemble des procès-verbaux des Conseils Municipaux de la Ville de Montivilliers, à chaque fois les noms de ceux qui votent contre et qui s'abstiennent sont mentionnés. Par déduction, ceux qui votent pour, ce sont les autres. C'est une question de transparence, parce que le vote est public.*

*Monsieur le Maire : Monsieur DUBOST, sauf erreur de ma part, vous aviez voté pour l'amendement et vous aviez voté pour le vœu. Nous allons rectifier le procès-verbal en conséquence.*

*Monsieur LEBRETON : Je relis attentivement le procès-verbal et je constate que page 112, il y a une contradiction qui a échappé à Madame AFIOUNI. Madame AFIOUNI dit ceci : « C'est une raison de plus pour que je vote contre » et ensuite on a la ligne « Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal ». Je me dis qu'il y a quelque chose d'assez étrange.*

*Madame AFIOUNI : C'est la délibération concernant la subvention ?*

*Monsieur le Maire : Non, je parle du vœu.*

*Monsieur LEBRETON : Je parle d'autre chose.*

*Monsieur le Maire : Monsieur LECACHEUR a posé la question sur le vœu.*

**Mr Daniel FIDELIN, Maire.**— Je vous propose de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018 et de prendre la délibération ci-dessous :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2018 ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**- D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2018.**

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ par le Conseil Municipal.**

## **B – RESSOURCES HUMAINES**

### **4. RESSOURCES HUMAINES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT NON TITULAIRE EN L'ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'EXERCER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES (POSTE DE COORDONNATEUR BUDGETAIRE ET COMPTABLE)**

**Madame Patricia DUVAL, Adjointe au Maire** - Un agent du service Finances vient de faire valoir ses droits à la retraite ; afin de permettre le bon déroulement du service, il est nécessaire de recruter sur ce poste à temps complet devenu vacant qui, dans l'hypothèse où il ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire ou un lauréat de concours, pourrait l'être par un agent contractuel sous réserve d'y être autorisé par délibération.

Placé sous l'autorité directe de la Directrice Générale Adjointe des Services du Département « Ressources », les fonctions du coordonnateur budgétaire et comptable relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux seront les suivantes :

- **Finalité du poste :**

↳ Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations financières et stratégiques de la collectivité.

↳ Réalisation, exécution et contrôle de la procédure comptable de la structure

↳ Réalisation des documents comptables et budgétaires

↳ Assistance et conseil auprès de l'ensemble des services

- **Les missions :**

#### **Coordination, gestion et contrôle des procédures comptables et budgétaires**

- Etre garant de la qualité comptable de la collectivité
- Vérifier la disponibilité des crédits et le rythme de la dépense
- Vérifier les imputations comptables et les pièces justificatives

- Assurer le suivi des échéanciers, préparer les mandats et les titres, assurer le suivi des factures et gérer le lien avec les services de la trésorerie.
- Assurer le suivi de tableaux de bord
- Participer à la formation des agents de la collectivité dans les différents services (programme, objectifs, animation)
- Intégrer la démarche de développement durable dans la réalisation de vos missions

### **Suivi et contrôle de l'exécution budgétaire**

- Participer au processus de préparation et d'exécution budgétaire.
- Participer à l'élaboration des documents comptables.
- Optimiser les processus comptables au sein du service et dans les différents services de la collectivité.
- Veiller à l'application de la réglementation budgétaire et comptable au sein de la collectivité.
- Contrôler la fiabilité et la cohérence des exécutions budgétaires, organiser les procédures de contrôle dans la collectivité.
- Assurer le suivi et l'adaptation de la comptabilité analytique des différents budgets.
- Participer au suivi de l'avancement des grands projets et à l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement. Assurer le suivi de l'exécution de la section d'investissement et réaliser les engagements pluriannuels en lien avec le service commande publique.
- Participer à l'élaboration de la politique patrimoniale de la collectivité, assurer la tenue des immobilisations et le suivi de l'inventaire comptable.
- Instruire et suivre les dossiers de demandes de subventions en recettes. Conseiller et accompagner les services en la matière.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la communication financière de la collectivité.

Au regard de ces missions, le profil recherché devra détenir un baccalauréat, diplômes équivalents ou supérieurs et/ou expérience professionnelle dans le domaine des finances.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le rapport de Madame Patricia DUVAL, Adjointe au Maire,

#### **CONSIDERANT**

- Que pour permettre le bon fonctionnement du service, il est nécessaire de recruter sur le poste de Coordonnateur budgétaire et comptable suite à sa vacance,

- Qu'il est possible de recruter, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique territoriale sous la forme contractuelle, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, sur le grade de Rédacteur,

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire, en l'absence de candidatures statutaires, à recruter sous la forme contractuelle, un Rédacteur à temps complet à compter du 01/03/2018 et à signer le contrat :

♦ Qui sera établi, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 1 an, pour faire face temporairement à la vacance de ces emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus dans les conditions statutaires.

♦ Et dont la rémunération sera fixée, par référence à l'indice brut 449, indice majoré 394 (7<sup>ème</sup> échelon du grade de Rédacteur).

#### **Imputation budgétaire**

Exercice 2018

Budget Principal

Sous-fonctions et rubriques : 0201

Nature 64131

***Madame AFIOUNI : C'est une question concernant ce genre de délibération que nous avons déjà voté plusieurs fois par le passé avec « en l'absence de candidature statutaire ». Je voulais avoir un explicatif. Pourquoi n'y aurait-il pas de candidature statutaire et qu'en est-il de tous ces postes que l'on a déjà votés en autorisant à recruter sous la forme contractuelle ? Est-ce que plus tard cela se résorbe et que l'on recrute de façon statutaire ?***

***Madame DUVAL : On ne recrute pas forcément de façon statutaire. Cela peut être contractuel.***

***Madame AFIOUNI : (Inaudible)***

***Monsieur le Maire : Il y a une ouverture à la mobilité interne systématique.***

***Madame DUVAL : Cela n'a pas été retenu.***

***Madame AFIOUNI : C'est peut-être par ignorance que je pose cette question, mais n'y a-t-il pas un organe dans lequel on publie ces postes là pour pouvoir recruter de façon statutaire ?***

***Monsieur le Maire : Bien sûr. C'est le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.***

***Madame AFIOUNI : C'est le délai court qui explique cela ? Je ne m'explique pas l'absence de candidature. Notre ville ne serait-elle pas une ville attractive ? Je me pose la question.***

***Monsieur le Maire : Cela arrive très souvent qu'il n'y ait pas de candidature.***

***Madame AFIOUNI : Cela a l'air de se renouveler souvent malheureusement.***

***Monsieur le Maire : Cela dépend des activités.***

**Madame AFIOUNI** : Il faut conseiller à nos étudiants de se diriger vers des filières territoriales.

**Monsieur le Maire** : Si on trouve des candidats avec le profil recherché, il n'y pas de souci.

**Madame AFIOUNI** : Nous nous inquiétons de l'augmentation de tous ces emplois contractuels.

**Monsieur le Maire** : On vous donnera les explications très précises sur ce point-là.

**Monsieur LECACHEUR** : Le Maire a toute liberté de recruter qui il veut dans le cadre de son rôle de patron de la mairie. C'est vrai que sur ces délibérations, il y a écrit « En l'absence de candidature statutaire ». Parfois, il se peut que des Maires lancent des appels à recrutement, qu'il y ait des candidats, certains statutaires, d'autres contractuels et que le Maire choisisse de recruter le contractuel pour des raisons de compétence, d'expérience, etc... Je peux tout à fait le comprendre. Mais dans ces cas-là, ce n'est pas « En l'absence de candidature statutaire ». C'est parce qu'il y a un choix de fait. Cela pourrait-il être précisé sur les prochaines délibérations ?

**Monsieur le Maire** : On vous donnera l'explication précise. Vous venez de dire que le Maire a tout pouvoir. Certes, mais je vous informe que je n'exerce pas ce pouvoir-là. Il y a un jury qui est prévu avec le chef de service, avec l'Elu référent pour pouvoir recruter. Bien évidemment, in fine, c'est moi qui signe, mais en fonction du profil du poste. Nous n'avons jamais fait de recrutement par copinage.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE** par le Conseil Municipal.

## C – FINANCES

### 5. FINANCES : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

**M. Laurent GILLE, Adjoint au Maire.** – L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2018 sont présentés dans le document annexé au présent rapport, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2018 relatif au budget principal de la ville de Montivilliers et de ses budgets annexes.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

**Vu** le rapport sur les orientations budgétaires 2018 ;

**La commission municipale n° 1, chargée des finances, réunie le 19 février 2018 consultée ;**

**VU** le rapport de Monsieur l'adjoint au Maire en charge des finances, des espaces publics, des cimetières et des commissions de sécurité ERP ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2018 sur la base du document annexé à la présente délibération ;

***Monsieur le Maire : C'est un débat important. Contrairement à ce que vous aviez dit les années précédentes, vous avez un rapport extrêmement complet qui a plus de 90 pages. Nous n'allons pas commenter l'ensemble de ces pages. Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions. Nous avons une Commission Finances qui est prévue la semaine prochaine pour préparer le budget. Il faut savoir que ce ne sont que des orientations budgétaires et que le budget définitif sera présenté lors du prochain Conseil Municipal du 26 mars. Aujourd'hui, la loi NoTRE nous oblige à une vision très transparente de la collectivité. C'est la raison pour laquelle vous avez un rapport particulièrement complet et détaillé sur ce qu'il s'est passé en 2017 et sur les perspectives 2018. J'interviendrais à la fin mais qui veut prendre la parole sur ce débat d'orientation budgétaire ?***

***Monsieur LECACHEUR : Je ne vais pas commenter l'ensemble des 90 pages, je vous rassure. Mais cela dit, je vais être un peu long car je vais commenter quelques aspects tout de même qui me font penser que la façon dont se prépare aujourd'hui le budget 2018 et les éléments que vous nous transmettez font que malheureusement pour les Montivillons, cela sera à mon sens, pas un bon budget. Cela ne vous surprendra pas. Puisque nous sommes dans le temps du débat, je voudrais faire quelques remarques d'ordre général avec quelques questions précises également. C'est vrai qu'il est complet ce document. Je vous en remercie. Il est plus complet que les années précédentes et cela à avoir l'état de la collectivité, notamment en matière d'endettement. Cela permet de lever un premier mensonge que vous nous assénez depuis le début de votre mandat. Vous avez liquidé à votre arrivée un investissement majeur pour notre ville, à savoir la salle modulable cinéma/théâtre alors qu'il nécessitait un investissement d'un peu plus 2 millions d'euros à charge de la collectivité, et alors même que nous en avons les moyens. J'en veux pour preuve en page 9 lorsqu'il est signalé que la capacité de désendettement actuelle de la Ville est de 3, 5 ans, là où la limite admise par la Chambre Régionale de Comptes est de 12 ans. Il ne s'agit pas évidemment de dire que Montivilliers doit quadrupler son endettement, ce serait absurde. Mais Montivilliers aurait dû investir car elle en avait la capacité. A la même page du document, il est mentionné que l'endettement moyen des communes de notre strate est de 958 euros par habitant, là où le nôtre est de 708 euros. Faire cette salle de spectacles nous aurait amené à 850 euros d'endettement par habitant, soit toujours bien moins que la moyenne de notre strate. Ce choix d'abandonner la salle de spectacles, c'est une erreur de gestion majeure. Si demain, nous voulons rattraper votre erreur, ce sera un coût pour la collectivité de plus de 6 millions d'euros. C'est le prix d'une salle de spectacles complète neuve, dans les standards de ce***

*qui se fait aux alentours. Et il faudra le faire parce que nous sommes sous dotés et en retard pour une ville de 16.500 habitants, la deuxième ville de l'agglomération – la deuxième d'un ensemble futur qui comprendra 54 communes. Je ne peux pas me résoudre à ce que nous continuions de faire moins bien que Saint Romain de Colbosc, moins bien que Gonfreville l'Orcher, moins bien qu'Harfleur en matière de développement culturel ; à moins que vous ne considériez Montivilliers comme un quartier annexe du Havre. La réponse ne peut pas être positive. Pourquoi je dis cela à l'occasion de ce débat ? Parce que vous lancez ce que j'ai très vite dénoncé comme étant une « coquille vide », à savoir vos Assises de la Culture pour Montivilliers. Pourquoi « coquille vide » ?*

*Parce qu'il n'y a aucun projet d'investissement culturel, alors même que le nouveau directeur de service a pointé du doigt, dès son arrivée, dans son diagnostic, le fait que Montivilliers était sous-doté en équipements, là où partout dans l'agglomération, il y a eu des constructions de salles, des constructions d'équipement, de mémoire 16 supplémentaires en l'espace d'une quinzaine d'années. Montivilliers est resté en retrait et c'est de votre responsabilité puisque c'est sous votre mandature qu'a été abandonnée la salle de spectacles. Autre sujet que je souhaiterais aborder ce soir, c'est évidemment l'éco-quartier. D'abord, nous pourrions acter, une fois pour toute, la fin de ce vocable d'éco-quartier. Cela fait des années et des années que je le dis, et les faits vont finir par me donner raison. Il ne s'agit de rien de plus que de l'extension du quartier de la Belle-Etoile. Mais une extension dont personne aujourd'hui, ne maîtrise les contours. On le sait qu'il y a un problème avec cet éco-quartier. Le problème, il existe depuis le début, surdimensionné à son origine. Vous en avez réduit le périmètre en 2014 et je vous ai soutenu sur ce point à votre prise de fonction. 500 logements, c'était, évidemment, plus raisonnable. Mais aujourd'hui, tout est fichu par terre et votre conférence de presse, loin de rassurer, a inquiété de nombreux Montivillonnais. Je parle, bien entendu de l'article de samedi. D'autant que vous n'avez esquissé aucune perspective, ni aucune solution quant à l'avenir de ce quartier et vous invoquez « l'héritage ». C'est tellement facile, voire tellement bas. Cela se passerait de commentaire si ce n'était pas si grave pour notre collectivité. Dois-je vous rappeler que cela fait 4 ans que vous êtes élu, 4 ans que sur ce point il n'y a rien qui avance. C'est 4 ans de perdu. Ce n'est pas de l'héritage, c'est votre passif. D'autant que sur un sujet aussi sérieux pour notre Ville, il y a 4 millions d'euros en jeu pour le moment. Je regrette que vous ne preniez pas plus de hauteur. Dois-je vraiment vous rappeler que la campagne électorale, elle est terminée depuis 4 ans. Vous avez gagné. Vous êtes Maire. Alors, même si vous n'êtes pas réputé, et c'est le moins que l'on puisse dire, pour votre courage politique, prenez vos responsabilités car avec vous, c'est toujours la faute des autres et vous ne pouvez jamais rien faire. D'autant qu'en matière d'urbanisme, il y a à faire. Plusieurs immeubles, vétustes pour certains, sont en vente en centre-ville, rue Oscar Germain, rue de la République, sans compter celui qui n'est pas en vente, mais qui est toujours aussi ignoble, et qui le devient de plus en plus au fil des jours, c'est l'immeuble Dick, à proximité de la mairie et qui est une véritable verrue qui nuit à l'attractivité du centre-ville. Là aussi, sur tous ces sujets, c'est toujours la faute des autres. Cela fait des années que cela dure. Mais c'est vous qui êtes en place maintenant. Prenez enfin vos responsabilités et agissez. C'est votre rôle de Maire. On pourrait ajouter à ces remarques un mot sur le commerce de centre-ville et les vitrines. Jusqu'à présent, on a encore beaucoup d'annonces et bien peu d'actes. L'an passé, je vous disais que j'étais défavorable à l'installation de stickers sur les commerces et que je pensais plus utile d'y mettre précisément de véritables commerces. Or, aujourd'hui, on ne voit rien venir, ni dans un sens, ni dans l'autre et l'on a l'impression d'un vrai manque de volonté de votre part en matière de dynamique commerciale, en particulier dans le centre-ville. Voilà les quelques sujets : la politique culturelle, l'urbanisme et le dynamisme commercial que je souhaitais pointer ce soir lors de ce débat car ils auront, bien évidemment, une résonance particulière pour les finances de notre commune et pas seulement en 2018. Je vous l'ai dit en préambule, c'est un peu long, mais comme je n'ai pas prévu d'intervenir sur les autres sujets du Conseil, vous allez me permettre de poursuivre encore quelques secondes avec 3 remarques plus précises et plus courtes. Dans la hausse des tarifs, vous annoncez encore de 1,2 % cette année après avoir augmenté de beaucoup plus certains tarifs l'année dernière comme les locations de salles et la place des vide-greniers. Vous continuez d'assommer les Montivillonnais avec*

ces impôts indirects. Sur la question du personnel, il y a une remarque aussi. Encore une fois, j'ai l'impression qu'en particulier les services techniques « trinquent ». L'an passé, il y a déjà eu une suppression de poste. Cette année, encore une fois et il n'y a qu'à lire votre document, page 41, qui pointe, et ce n'est pas moi qui l'écrit, c'est vous, « Les nouvelles normes environnementales 0 % phyto, ainsi que la réglementation inhérentes aux interventions de voirie à proximité des réseaux complexifient et allongent les délais d'intervention des agents municipaux. Dans le même temps le non remplacement de personnel suite à des décès ou à des départs de la Ville ont fait passer les moyens opérationnels sur le terrain en deçà du potentiel humain nécessaire à la bonne exécution du service public.

Aussi, un renforcement significatif des effectifs de terrain est sollicité pour 2018, sachant qu'une externalisation de certaines prestations serait beaucoup plus onéreuse pour la Ville ». Là-dessus, j'attends une réponse. Est-ce que vous allez répondre à cette demande du service, c'est-à-dire embauché aux services techniques sur les postes qui ont été supprimés ces dernières années. C'est un service essentiel. Là, nous sommes dans un hiver rigoureux. Nous ne sommes pas à l'abri d'un nouvel épisode de neige. Il faut que nous ayons les services techniques aptes à répondre. On ne va pas être la seule ville de la CODAH à ne pas être déneigée à temps. Je crois qu'il y a besoin d'une réponse. Sur un tout autre sujet, celui de la sécurité, vous dites dans ce document que vous allez renforcer la vidéo-surveillance en entrée de ville. Cela ne me paraît guère présenter d'intérêt. Pardon. Je trouve que cela va coûter cher. Combien ? On ne se sait pas. Vous l'avez-vous-même dit lors de la commission l'autre jour, vous n'avez pas fait le calcul. J'espère qu'il sera fait vite et que l'on saura où l'on va. Je vais m'arrêter là. Cela pourrait encore durer longtemps. Je le disais en préambule. Dans ce budget, tout est mal construit. Cela manque de cohérence, de fil conducteur. Vous naviguez à vue. Cela ne peut donner lieu qu'à un mauvais budget dans la droite ligne de ceux que vous présentez depuis votre élection et je dirais : malheureusement pour les Montivillons.

Monsieur LEBRETON : C'est important un débat d'orientations budgétaires. Il faut prendre la parole. C'est la moindre des choses. D'abord, je remercie les services parce qu'un dossier de 95 pages, j'apprécie. Nous avons beaucoup de renseignements. Nous y voyons assez clair sur ce qui attend Montivilliers et précisément, ce qui attend Montivilliers n'est pas forcément encourageant. Vous mettez très bien en perspective des difficultés qui nous dépassent. La Loi de programmation des finances 2018/2022 prévoit moins 13 milliards d'euros pour les collectivités territoriales, c'est-à-dire que par comparaison ce serait une austérité encore plus grande que celle que nous avons connue ; puisqu'avec la dernière Loi, c'était moins 11,5 milliards. Ce sont des chiffres absolument terribles et l'on se demande d'ailleurs au niveau national, où nous allons à ce rythme. C'est à croire que l'Etat ne veut pas donner l'exemple de l'austérité et reporte absolument tout sur les collectivités territoriales. A ce rythme, nous n'irons pas très loin Monsieur le Maire. Comme je vous l'ai déjà dit, on nous expliquera bientôt que faute de moyens, on va supprimer les Départements, et puis, ne vous inquiétez pas, après cela sera votre tour. Vous ne serez plus Maire de rien du tout parce qu'il n'y aura plus de commune. Nous y allons tout droit. Moi, au moins, je vous mets en garde. A un moment donné, il faut en tirer les leçons politiques au niveau national. En ce qui concerne Montivilliers, nous avons une baisse cumulée de plus de 2,5 millions euros de dotation depuis 2014 et cela promet de continuer. Nous subissons nous aussi, dans ce contexte, une cure d'austérité sans précédent. Pour nous rassurer, vous nous dites que la réforme de la taxe d'habitation n'aura pas d'incidence puisqu'elle va s'analyser comme un dégrèvement, c'est-à-dire une prise en charge par l'Etat. C'est sans doute vrai dans un premier temps, mais je demande à voir à terme, ce qui va advenir, certainement rien de bon. Les contrats aidés ne cessent de baisser. On va passer de 310.000 en 2017 à 200.000 en 2018, ce qui va nous poser des problèmes puisque c'étaient des contrats qui pouvaient nous rendre des services et qui, en outre, avaient un aspect social assez intéressant pour des publics en difficulté. Là aussi, c'est une inquiétude à tous les niveaux. Face à ce contexte, puisque nous n'y pouvons rien, la seule marge de manœuvre dont vous disposez à mon sens, c'est de baisser la masse salariale. C'est la seule façon de tenir à terme en attendant des jours meilleurs. Or, et justement, je vous attendais sur cet aspect, vous n'y arrivez pas du tout. Vous nous dites dans le document que

*pour la première fois en 2018 cette masse salariale a baissé. En apparence, c'est vrai. Mais c'est artificiel puisque vous ne l'obtenez que par transfert de réserves financières sur une autre ligne budgétaire. En réalité, la masse salariale continue à augmenter. C'est pour nous très inquiétant à terme. Vous n'avez pas réussi à tenir la principale gageure de ce budget. En ce qui concerne le recours à l'emprunt, vous avez été exemplaire en 2016 et en 2017 puisqu'il n'y a pas eu de recours à l'emprunt. Mais, là évidemment, nous recommençons puisque vous avez des projets ambitieux d'ailleurs que j'ai votés. Je ne vais pas vous les reprocher : le complexe sportif et la rénovation des Hallettes.*

*Evidemment, dans un tel contexte, recommencer la politique d'emprunt, cela peut être dangereux à bref délai ; même si et cela a été rappelé, pour l'instant, le taux d'endettement est très inférieur à la moyenne nationale puisqu'il n'est que de 708 euros par habitant contre 958 euros au niveau national. Autre facteur d'inquiétude, c'est l'éco-quartier. Certes, je vous l'accorde. C'est en partie « l'héritage », mais il n'empêche qu'à l'heure où nous sommes, nous avons déjà perdu 4 millions d'euros. Maintenant, nous en sommes réduits à demander aux services et là j'espère qu'ils seront capables de le faire, de trouver une solution pour que nous puissions retomber sur nos pieds. Dans le contexte d'austérité que nous vivons c'est un coup très dur. Dernier détail en date, les désagréments qui ont affecté l'Abbaye dont on ignore encore le montant et qui pourra être possiblement assez élevé. Cela contribue à être encore plus inquiet à la lecture de votre projet de budget. Vos mots d'ordre sont séduisants. Parmi vos trois objectifs, le troisième, je le laisse de côté : améliorer le cadre de vie. Je pense que n'importe quelle équipe municipale dirait cela si elle était à la barre. Sur le premier, vous mettez en avant des projets d'investissement ambitieux sans augmenter la pression fiscale. Je vous l'accorde. Il y a des investissements et vous n'augmentez pas les impôts locaux. C'est à mettre à votre crédit. En revanche, sur le deuxième point, le maintien des services publics et de l'aide aux associations, vous ne tenez pas tout à fait parole puisque les services publics augmentent régulièrement. Vous nous annoncez une augmentation de 1,2 % qui s'ajoute aux augmentations des années passées. C'est bien une façon de contourner l'absence d'augmentation de la pression fiscale directe. Sur l'aide aux associations, ce n'est pas tout à fait vrai. J'ai observé que l'aide à certaines associations va baisser. Le document le dit très clairement. En définitive, c'est un budget qui tient la route à brefs délais. Cette année, on va tenir, c'est sûr. Mais nous sommes sur une courbe qui nous promet de grandes difficultés dans les années qui viennent. Je vous encourage à réfléchir sur la baisse de la masse salariale parce que rapidement ce sera la seule façon de tenir.*

*Monsieur DUBOST : Quelques mots parce que nous sommes au stade du débat d'orientation budgétaire. C'est un peu particulier. C'est un débat pour lequel il y a des pistes qui sont lancées. Evidemment le gros du travail va continuer et vous le continuerez avec votre équipe, avec votre majorité, avec des arbitrages qui ne sont peut-être à ce stade, pas encore décidés. C'est pour cela que c'est un peu prématuré. Mais déjà on peut esquisser l'horizon ou l'absence d'horizon. C'est peut-être dans la continuité des précédentes interventions de dire qu'effectivement on ne voit pas très bien où nous allons au niveau de l'horizon. C'est une gestion, certains diraient, tranquille. Je trouve qu'il manque énormément d'ambitions. On est dans la frilosité parce qu'une ville pour qu'elle prospère, pour qu'elle soit dynamique, elle doit investir surtout lorsqu'elle a des marges. Il ne s'agit pas de s'endetter. Cela a été dit et redit. On a la chance d'avoir une gestion extrêmement saine de la Ville de Montivilliers et cela, ce n'est pas mal de le rappeler parce que trop souvent on a entendu que depuis 30 ans la Gauche aux affaires - on ne va pas refaire le couplet, parce que certains vont s'en amuser encore ici - n'a rien fait. C'est faux, complètement faux. Elle a plutôt bien gérée. Je donne quitus sur le fait que vous gérez plutôt bien cette année. Simplement, j'y vois une frilosité, une absence d'ambition. J'en profite pour dire que c'est agréable de lire ce DOB. C'est agréable d'avoir des échanges. Ils étaient riches à la commission des finances. Ils sont riches au travers du document qui nous a été remis. A l'unanimité ce jour, et s'il y en a une c'est celle-ci, c'est de remercier le travail conséquent et fécond des services municipaux qui vraiment nous donnent des pistes. C'est le principe. Les services municipaux donnent des pistes pour que les Elus tranchent. Vous aurez, avec votre*

majorité, à trancher. C'est un peu compliqué pour nous, quand nous sommes dans l'opposition. Nous sommes dans le débat, mais nous n'assistons pas à ce qui peut être le piment, c'est-à-dire quelles vont être les priorités. Je voulais rappeler ce que j'ai dit en commission des finances. Il y a, notamment sur la question de la voirie, un dossier intéressant pour lequel il y a des pistes qui ont été avancées par le Premier Adjoint. Il n'est pas là ce soir. C'est le parking pour les commerçants. Je ne sais pas où vous en serez. Je ne sais pas quel budget sera finalement retenu. Vous avez parlé de 100.000 euros. C'est trop peu. Quant à la méthode, est-ce que ces 100.000 euros, il faut les mettre tout de suite alors que la consultation se fait en ce moment ?

C'est un projet intéressant de dire, en gros, aux commerçants ou aux agents des services, d'aller se garer en dehors du centre-ville parce qu'ils monopolisent les places. Où en est l'état des discussions ? Est-ce que tout cela va pouvoir se faire dans le timing un peu serré du budget ? Un point sur l'éco-quartier. On ne va pas réécrire l'histoire. Vous étiez Maire de Manneville pendant que des débats avaient lieu ici dans cette salle du Conseil Municipal. Je dois dire, qu'avec Martine LESAUVAGE - qui est 2 rangs derrière moi - nous étions tous les deux parmi ceux des Elus qui dès le départ, et d'autres nous ont rejoint par la suite - d'autres ont pu avoir ces discussions et il faut être honnête, nous ne sommes pas toujours dans la même branche politique les uns les autres - je vous rappelle que nous avons toujours pointé - mais nous n'avions jamais dit que nous étions contre un éco-quartier - nous étions contre la façon dont c'était avancé et dont le projet était porté politiquement et techniquement. Il y avait des aspects qui nous paraissaient trop grands. C'était grandiloquent. C'étaient 1.000 logements. Ce n'était pas pensé en termes de voirie, d'infrastructures. Il y avait cette dimension de la route départementale. Nous demandions dès le départ un éco-quartier parce que c'est riche. Il y a des expériences extrêmement intéressantes en France et pas nécessairement sur du nouveau. Il y a du centre-ville ancien et Montivilliers aurait pu peut-être aller sur ce terrain d'un label « éco-quartier » en centre-ville parce que l'on connaît bien le problème des logements qui sont assez abimés. Il y avait peut-être quelque chose à faire de ce côté-là. Cela fait 4 ans que cela continue et c'est dommage que vous n'ayez pas pris une décision plus ferme. Un petit conseil Monsieur le Maire, et cela a été souligné par un collègue, lorsque l'article de presse est paru, l'on pensait que vous alliez prendre une décision. Or, le flou, cela entraîne beaucoup de discussions, d'incertitudes parmi les Montivillonnais. Il faudrait que l'on ait un cap et que nous sachions où nous allons. Un mot sur la Culture. C'est bien qu'au 2/3 du mandat vous ayez enfin une réflexion sur un projet culturel. Cela arrive un peu tard pour commencer à réfléchir sur un projet culturel, de se dire que l'on va s'y mettre, d'autant plus qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites sur Montivilliers. Quant à la démarche, il ne faut pas être négatif. Il faut plutôt encourager et se dire qu'il y a des pistes. Un mot encore sur les aspects budgétaires. En ce qui concerne la vidéo-surveillance, il faudrait que nous soyons un peu plus clairs, plus lisibles. Il faudrait que vous nous expliquiez les aspects qui pourraient être techniquement intéressants et le travail avec la Police. Je ne suis pas forcément contre la vidéo-surveillance. Mais il faut que l'on soit un peu plus pédagogue. Il y a eu des projets, il y a 2 ans, d'installation de caméras. Je me souviens de Monsieur LARDANS qui à l'époque était un petit peu embêté car cela avait été commandé et on ne savait pas trop comment gérer cette affaire-là. Il ne faudrait pas que l'on recommence à nouveau. Certes, on peut mettre une ligne budgétaire mais il faudrait que nous ayons de la pédagogie et surtout que l'on ait une utilité, que cela soit techniquement bien expliqué et un travail de concert avec les services de Police. Je ne doute pas que vous le menez actuellement. Le débat va continuer et nous serons attentifs sur les prochaines discussions que vous aurez. Cela vous appartient. J'en termine, mais je ne suis pas d'accord avec un chiffre. Il y a un chiffre qui est indiqué de 1,2 %. C'est un classique. Tous les économistes le savent. Le chiffre de l'INSEE, c'est 1 % sur l'année et c'est pris de décembre à décembre. Ce sont des économistes qui m'ont alerté là-dessus. C'est un classique dans les collectivités de s'appuyer sur ce chiffre, mais ce n'est pas tout à fait la même chose de passer de 1 % à 1,2 %. On serait finalement sur une augmentation de 20 % par rapport au chiffre de l'INSEE. Pouvez-vous mettre cela en débat entre vous et dans vos services et peut-être réviser l'augmentation des loyers pour qu'elle ne soit pas de 1, 2 %, mais de 1 % ? Je rappelle que cela fait une augmentation de 20 % par rapport au 1 % du chiffre INSEE.

**Madame LAMBERT :** Je voudrais revenir sur quelques points pour répondre à Monsieur LECACHEUR et à Monsieur DUBOST. En ce qui concerne la salle de spectacles, c'est une gestion plutôt raisonnée que nous avons fait, un choix raisonné. Une étude a été réalisée par le nouveau directeur des Manifestations Publiques. Effectivement, nous sommes en concurrence avec l'agglomération sur d'autres salles. Alors, pourquoi chercher à avoir une grande salle alors qu'il y en a autour. Autant se diriger vers d'autres spectacles qui peuvent offrir d'autres opportunités. Qui dit spectacle, dit budget. Il faut remplir les salles et nous n'avons pas un budget extensible.

Vous parliez tout à l'heure, Monsieur LECACHEUR, de plein de choses. Vous aviez plein de reproches. Mais si ma mémoire est bonne, vous étiez bien Elu et moi je me demande où vous étiez justement ? Qu'est-ce que vous avez fait ? A part critiquez, vous ne faites pas grand-chose. Pour en revenir à l'éco-quartier, vous étiez aussi dans cette majorité. C'est toujours facile de critiquer après. Quant à Monsieur DUBOST, c'est pareil. Il me semble me rappeler que Monsieur PETIT était sur votre liste. Donc, je pense que les idées étaient à peu près les mêmes. Au niveau du budget, nous avons dit que nous n'avions pas d'augmentation des impôts. Quant aux travaux, on nous dit que nous ne sommes pas ambitieux. Mais quand on a repris les commandes, je ne vais pas vous rappeler dans quel état certains bâtiments étaient. Dans les projets ambitieux, il y a le complexe sportif et les Hallettes. Ce sont 2 grands projets. En ce qui concerne le sport, la deuxième ville de l'agglomération n'était pas dotée non plus d'équipements à la hauteur. C'était un petit peu lamentable. Pour les subventions aux associations, je vais répondre à Monsieur LEBRETON. La baisse que certaines peuvent avoir, c'est par rapport aux critères qui sont refaits tous les ans, notamment si les associations ont baissé au niveau de leurs adhérents, au niveau de leurs activités sur la ville. Mais on ne baisse jamais les subventions pour les endetter plus. On discute avec eux. Il y a un seuil. Les associations sont prévenues ou bien il y a des compensations. C'est ce que nous avons fait avec Monsieur GONFROY pour les locations de salles. C'est pour cela que nous avons donné cette gratuité, pour ne pas les amputer de 50 euros comme cela avait été voté par l'ancienne mandature en 2011. Pour la culture, je dirais juste qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Mais parfois, il faut prendre le temps de bien faire les choses.

**Monsieur LECACHEUR :** Une petite réponse tout de même sur la culture. S'il y a bien une chose sur laquelle vous ne pouvez pas attaquer l'ancienne majorité, c'est bien sur la question de la culture. Quand vous êtes arrivés, il y avait un projet ficelé de salle de spectacles que vous avez supprimé. Cela a été votre choix. Vous êtes arrivés. Vous avez été élus. Je vous l'ai dit tout à l'heure. La campagne est terminée. Je vous en donne quitus. Vous étiez élus. Donc, vous avez pris la décision de supprimer ce projet alors que l'on avait les moyens. C'est une décision politique qui vous regarde et vous en êtes comptable. Là-dessus, il y avait un projet qui était entièrement prêt et entièrement ficelé que vous avez supprimé. Assumez-le tranquillement. Effectivement j'entends bien dans vos propos aujourd'hui que vous avez assez peu d'ambition en réalité en matière culturelle pour la Ville de Montivilliers, puisque vous dites dans vos propos et si on lit en filagramme, c'est que l'on va inviter les Montivillions à aller voir les spectacles ailleurs qu'à Montivilliers. Je trouve cela, encore une fois, regrettable dans le futur ensemble de 54 communes que nous allons constituer avec les communautés de communes de Saint Romain de Colbosc et de Criquetot l'Esneval, que nous soyons moins dotés que Gonfreville l'Orcher, que nous soyons moins dotés que la Ville d'Harfleur. Au sujet de l'éco-quartier, je pense qu'il y a mieux à faire ce soir et dans le futur, que de jouer à chercher celui qui était le plus contre au moment où il n'était pas pour. Cela va tous nous dépasser et, pardon, entre guillemets « nous pêter à la gueule ». Je pense que nous avons une responsabilité collective de nous placer au-dessus des querelles et des polémiques sur ce sujet parce que 4 millions d'euros, c'est quasiment en gros la moitié d'une année d'investissement sur Montivilliers. Je pense que nous avons tous collectivement intérêt à en sortir par le haut et du mieux possible, parce que c'est de l'avenir financier de notre commune que cela dépend.

**Madame LANGLOIS :** Concernant le culturel, Monsieur LECACHEUR, moi, je vais dans tous les spectacles, et je ne vous vois jamais.

**Monsieur GILLE :** Monsieur LECACHEUR, ce que je voulais dire et nous en avons déjà parlé en 2015 et 2016 par rapport à la salle de spectacles, c'est qu'il fallait dès notre arrivée financer 1.715.000 et on ne les avait pas. On avait fait une moyenne de dotation sur les 3 années. La Ville disposait de 4.360.000 en arrondissant. Très vite, on a eu 2 millions de moins de dotation, qu'elle soit d'Etat ou autre. Par rapport à cela, dites-nous comment nous pouvons faire alors que nous avons la moitié de ce que vous aviez lors des 2 mandatures précédentes. La salle de spectacles entraînait des frais de gestion, entraînait une deuxième équipe de régisseurs. Nous avons jugé que pour la plupart des spectacles la salle Michel Vallery est suffisante. Pour quelques spectacles ponctuels dans l'année, on peut très bien louer à coût maîtrisé les salles du cinéma Les Arts. Cela nous permet de ne pas nous endetter lourdement. D'autant plus que pour des raisons de choix politiques, nous avons fait d'autres priorités avec les moyens que l'on avait. Monsieur DUBOST, vous dites que l'on manque d'ambition. Je rappelle que pendant 13 ans vous avez eu 4.360.000 euros de dotations. Aujourd'hui on a 2.550.000 de moins. Dites-nous comme l'on peut faire avec 2.000.000 d'euros de moins ? C'est bien de dire que l'on manque d'ambition, mais on a 2.000.000 de moins par rapport à ce que vous aviez. En voirie, il y avait un retard pris pendant 3 mandatures. Il a 95 kilomètres d'entretien à faire. La deuxième année, on a « mis le paquet » en budgétisant plus d'1.000.000 pour la voirie. L'année dernière, on a donné la priorité à des toitures d'écoles et à des réfections de bâtiments communaux qui n'avaient pas été faites depuis des années. On a privilégié aussi l'accessibilité aux espaces publics pour les personnes à mobilité réduite. Donc, l'année dernière, nous en avons fait un peu moins avec un budget de 765.000 euros en voirie. Cette année, on augmente de 30 % le budget voirie pour essayer de rattraper tout le retard pris. Alors, ne dites pas que l'on manque d'ambition. On essaie de rendre les services à la population, ceux qui sont nécessaires. Dans les services administratifs, on doit assurer également un certain nombre de tâches. En investissement, on essaie d'améliorer la situation pour les Montivillons et sur le plan associatif, on fait ce que l'on peut avec nos moyens.

**Madame DUVAL :** Je voudrais intervenir pour répondre à Monsieur LEBRETON et Monsieur DUBOST qui ont parlé de l'augmentation de la masse salariale. De toute façon, vous savez très bien et c'est ce que vous avez dit, que la masse salariale ne baissait pas.

**Monsieur LEBRETON :** Qu'elle ne baisse pas en effet, et je dis qu'elle baisse de façon artificielle plus exactement.

**Madame DUVAL :** Pourquoi elle ne baisse pas ? Il faut penser que cette année fin 2017, nous avons subi des élections qui ont coûté à la municipalité. Je ne vous l'apprendrai pas. De plus, à effectif constant, il faut savoir que vous avez les augmentations obligatoires. Ce qui fait que la masse salariale, elle peut être constante ou légèrement supérieure, mais baisser, ce n'est pas faisable, à moins de ne pas remplacer les personnes qui sont (aucun mot prononcé).

**Monsieur LEBRETON :** Vous êtes en train de me dire que vous n'avez pas de solution pour les années qui viennent. Vous m'expliquez qu'il y a des charges incompressibles qui sont en train de monter et que vous n'avez absolument aucune solution à terme pour y faire face. Donc, nous allons droit dans le mur. Je conviens que vous êtes victime d'un environnement qui vous est défavorable, que vous n'en n'êtes pas seuls les auteurs. Ce que j'ai dit, et je réitère mes propos, c'est que en l'état actuel des choses, cela ne me réjouit pas. La seule variable sur laquelle vous pourrez jouer dans les années qui viennent, c'est la diminution de la charge salariale.

**Monsieur LECACHEUR :** J'ai une question très simple. Je voudrais savoir quel service municipal l'Elu du Front National souhaite supprimer pour baisser la masse salariale ? Je pose la question parce que lorsque j'étais dans la majorité, on posait régulièrement la question à Madame LANGLOIS qui disait « il faut baisser la masse salariale ». Si l'on reprend les procès-verbaux de l'époque, c'étaient des choses que vous disiez à l'occasion des débats budgétaires et à chaque fois je vous posais la question

*de savoir quel service il fallait supprimer parce que baisser la masse salariale dans le vent c'est bien beau, mais moi j'aimerais savoir quel service vous voudriez supprimer à la Ville de Montivilliers ?*

**Monsieur le Maire** : Monsieur LEBRETON, souhaitez-vous répondre ?

**Monsieur LEBRETON** : Bien sûr que je veux répondre. Je regrette que l'on soit dans cette situation. Je ne me réjouis pas de ce que je viens de dire. J'essaie d'être réaliste. Je suis favorable à une toute autre politique au niveau national qui nous permettrait d'avoir une bien meilleure situation au niveau de la commune. Je suis pour la suppression des communautés d'agglomération. Je pense qu'il y a énormément d'économies à faire. Cette économie, je la ferai pourquoi ? Pour la rediriger vers les communes, vers les syndicats de communes qui sont absolument indispensables dans bien des cas. Voilà ce que je ferais. De la sorte, nous nous porterions bien mieux. Voilà ce que je veux. Mais cela, ce n'est pas une découverte Monsieur LECACHEUR. C'est le programme du Front National. J'en suis l'un des auteurs.

**Monsieur LECACHEUR** : Vous n'avez pas répondu à ma question pour autant.

**Monsieur le Maire** : Monsieur LECACHEUR, vous n'avez pas la parole.

**Monsieur le Maire** : Je vais répondre à un certain nombre de questions qui ont été posées. Sur le contexte national, vous avez évoqué la taxe d'habitation. C'est vrai que c'est un dégrèvement. On peut se dire qu'il va compenser la totalité des pertes de recettes pour la Ville. Je vous rejoins. On peut être quelque peu inquiet pour l'avenir. Pour l'instant, cela ne bougera pas. Cela nous est assuré. Nous verrons le moment venu. J'ai une crainte plus importante, c'est sur la dotation de solidarité urbaine. L'année dernière, ils avaient bloqué la perte de la DSU au rang 577. Aujourd'hui nous sommes au rang 668. Si on la perd, ce sera une somme de 640.000 euros. Cela nous posera un réel problème. Comme quoi, il faut être très prudent sur notre budget de façon à anticiper un avenir qui pourrait être sombre. Je suis d'un naturel optimiste, mais il faut rester prudent. Ce qui me fait dire à Monsieur DUBOST que, oui, c'est une gestion tranquille, mais il y a d'autres problèmes qui peuvent se profiler à l'avenir. Je ne voudrais pas être obligé, au dernier moment, d'augmenter la fiscalité que nous maîtrisons de plusieurs points pour pouvoir boucher les trous liés à des difficultés. Nous n'en sommes pas là heureusement. Nous avons une petite augmentation d'étude sécurisée, faible, mais elle existe. Je vous rejoins sur les contrats aidés. Cela a été quelque peu brutal. Je l'avais évoqué lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal. On aurait pu le faire d'une manière beaucoup plus sereine de façon à pouvoir nous laisser le temps de regarder ce qui pouvait être fait. On a repris les contrats aidés dans notre masse salariale, ce qui fait qu'effectivement, on a des difficultés à la maîtriser. Nous avons baissé de 500.000 euros la masse salariale, comme vous dites de manière artificielle, car cette somme était budgétisée et ne servait absolument à rien depuis plusieurs années. On risque d'avoir une difficulté sur un contentieux sur le temple. Nous avons donc fait un virement sur une autre ligne de ces 500.000 euros qui nous permettront de faire face à ce contentieux s'il arrive dans l'avenir. Nous sommes donc vigilants et prudents. Pour Montivilliers, nous allons supprimer un certain nombre de budgets annexes pour la TVA. Nous en avons 7 et nous allons en faire qu'un seul qui sera voté avec le budget principal pour le 31 décembre. Cela vous évitera, Monsieur LECACHEUR de ne pas voter la délibération sur le « quart » pour pouvoir payer les entreprises pour le premier trimestre. Je voudrais insister sur un point. Vous critiquez les orientations budgétaires et le budget qui suivra le mois prochain.

*Je vais faire un peu de politique. Je vous rappelle que l'ancien gouvernement, que vous souteniez Messieurs, pour certains, nous a ponctionné pendant 3 années successives et le cumul a coûté 2.550.000 euros à la Ville de Montivilliers. Imaginez un peu ce que nous aurions pu faire avec ces 2.550.000 euros. C'est quelque chose d'énorme. Aujourd'hui c'est stoppé. Vous savez que, comme dans tout budget, on a un peu de crainte pour l'avenir. Rien n'est jamais figé. La Loi de Finances*

*bouge tous les ans et parfois un peu plus en fonction des majorités nationales. Les 13 milliards que vous avez évoqué Monsieur LEBRETON, c'est pour les communes qui ont un budget supérieur à 60 millions d'euros. Nous ne sommes pas dans ce cadre-là, puisque nous avons un budget de 30 millions d'euros. Nous n'avons pas de risque d'être pénalisé. Mais compte tenu que cela est lié à la Loi de Finances, pour l'année prochaine, on ne sait pas. En ce qui concerne la dette, nous n'avons pas eu d'emprunt en 2016 et en 2017, ce qui a permis de baisser la charge. Nous avons un taux d'endettement de 708 euros par habitant contre 958 au niveau national. Je rappelle que nous sommes classés « 1 » dans la charte Gissler. C'est un critère qui permet de noter une bonne gestion de la dette et nous ne pouvons que nous en réjouir. Aujourd'hui on a une capacité de désendettement de 3,5 ans contre 12 ans au niveau national. Certes, nous allons peut-être augmenter en fonction des projets d'investissement que nous allons avoir dans ces 2 prochaines années. Mais nous serons très loin des 12 années. Sur la fiscalité, je vous rappelle que nous n'avons pas souhaité faire de hausses sur les impôts. Il faut le souligner de manière très forte. Nos concitoyens payent déjà suffisamment. C'est un engagement que nous avons pris en 2014 lorsque nous sommes arrivés. C'est pourquoi il faut avoir un budget de rigueur sur les dépenses. Les précédentes majorités ont augmenté en 2009. Il faut le dire, même si je fais un retour en arrière. Je voudrais remercier les différents services parce que j'ai donné un objectif de moins 5 % sur les charges de fonctionnement. Ils ont tous joué le jeu et étaient dans la cible que j'avais donné. Cela nous permet de dégager tous les ans 300.000 euros sur le fonctionnement, ce qui est une excellente chose. La dématérialisation, bien évidemment, a joué dans cette baisse de fonctionnement et nous sommes vigilants à l'augmentation de la masse salariale que nous souhaiterions voir baisser parce que nous sommes à 62 % au niveau Ville de Montivilliers et la moyenne nationale est à 58 %. Nous sommes un peu au-dessus. Nous avons beaucoup travaillé, avec les services, sur la prévention et l'absentéisme. Nous allons avoir une augmentation avec le RIFSEEP qui est une indemnité pour les salariés. Je vous rappelle que l'effectif pour la Ville de Montivilliers est tout de même relativement stable. Je voudrais parler de l'éco-quartier. J'en ai pour un certain temps si vous le permettez. Ce que je vais dire, c'est factuel. Aujourd'hui on a une certaine transparence, ce qui n'a pas toujours été le cas sur le projet des « Jardins de la Ville ». Lorsque nous sommes arrivés aux affaires en 2014, le directeur du Développement Economique a pris tous les dossiers et ne nous en a pas laissé dans les placards. Il a fallu reconstituer les dossiers par des courriers que la secrétaire a retrouvés pour essayer de rétablir quelques points précis. Nous n'avions rien du tout. Aujourd'hui, nous avons des équipes de professionnels. Ils sont plusieurs. Je voudrais les saluer, ainsi que Madame la Directrice qui est derrière moi. Elle a fait un travail formidable avec toute l'équipe pour pouvoir nous présenter quelque chose d'important et je dois dire que nous n'avons pas été très tendres envers le cabinet Madec qui portait ce projet et avec qui nous avons résilié le contrat. Les recettes espérées ont été fortement surestimées. Les recettes étaient évaluées à 30 millions d'euros. Nous avons divisé par 2 le nombre de logements pour arriver à 550. Nous aurions pu dire alors que nous allions diminuer les recettes de la moitié, c'est-à-dire 15 millions d'euros. Nous nous sommes aperçus avec le nouveau logiciel et avec les critères mis en place par Logeo que nous arrivions à 7,5 millions au lieu de 15 millions de recettes. Donc, elles étaient très fortement surestimées avec des dépenses sous-estimées. Je rappelle qu'il y avait une route départementale au milieu de l'éco-quartier. Or, quand on fait un éco-quartier, c'est pour avoir un peu de calme, pouvoir se promener, avec des espaces verts. Et puis on met une route départementale avec des camions qui vont le traverser ? Je n'ai pas compris. La route départementale était à la charge de la Ville, ce qui faisait 2 millions d'euros. Si nous avons diminué de 1.000 à 500 logements, c'est pour ne pas déstabiliser le prix du foncier.*

*Les Montivillons doivent nous remercier parce que j'imagine que s'il y avait eu 1.000 logements de construits, même en plusieurs phases, les propriétaires vendeurs de leur maison sur la Belle-Etoile ou sur les Lombards auraient attendu fort longtemps pour vendre. Les gens auraient préféré avoir des logements avec les normes RT 2012 pour éviter des charges supplémentaires, notamment de chauffage. Quand on a regardé ce dossier et son côté financier, au niveau des cabanons des jardins ouvriers qui étaient prévus dans ce secteur, il fallait que la Ville les finance. Nous avons regardé dans*

*le projet de budget et chaque cabanon coûtait 20.000 euros. Il y en avait 24. Ce qui fait une dépense de 480.000 euros. Il n'a pas été évoqué non plus l'archéologie préventive. On a dépensé 287.000 euros pour cela auxquels il faut ajouter une somme de 1 million d'euros parce qu'il a été trouvé quelques objets. Nous allons avoir une subvention de la DRAC de 30 %, soit 700.000 euros. Nous arrivons à 1 million de dépenses qui n'avait pas été prévu. Vous voyez nous avons des recettes surestimées et des dépenses sous-estimées. De plus, j'allais oublier, nous avons trouvé 8 cavités souterraines. Rien que le diagnostic, sans les boucher, pour pouvoir réaliser l'éco-quartier c'est au minimum aux environs de 150.000 euros au minimum. Nous venons d'ouvrir les plis. Je le répète c'est uniquement le montant du diagnostic et si demain, nous devons les boucher pour pouvoir réaliser de l'urbanisation, la note va encore s'élever. Les partenaires du cabinet Madec dont je ne citerai pas les noms ont été très mauvais. Nous avons eu des facturations sans rendu, avec des travaux non faits. Nous avons donc repris tout cela. C'est inadmissible de voir la façon dont cela a été fait. Ce sont là les précisions que je voulais vous donner sur l'éco-quartier. Nous allons donc reprendre le projet. Nous avons un certain nombre de subventions qui nous sont accordées, ce qui fait que dans les orientations budgétaires et dans le budget qui vous sera présenté dans un mois, on vous demandera de provisionner 80.000 euros pour reprendre tout à zéro et regarder ce qui va pouvoir être fait en fonction des terrains qui restent disponibles. Nous avons des subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Avec l'étude qui nous sera présentée au plus tard à l'été, on arrivera à prendre enfin une décision définitive. Ce que nous souhaitons, moi et mes collègues de la majorité, c'est que nous gardions le label « éco-quartier », ce qui donnera un côté un peu « vert » à la Ville. Il est important de le souligner. Ce sont les chiffres que je voulais vous communiquer. J'ai eu la Presse téléphoniquement vendredi et j'ai répondu aux différentes questions et à qui j'ai donné tous ces chiffres. On va avoir des recettes avec la CODAH qui vont nous permettre de réaliser nos investissements qui sont prévus et pour lesquels il faut un certain temps. Il y a des études, des priorités, des financements à mettre en place notamment grâce à la CODAH, avec le fonds de concours qui est important - dont j'ai été à l'origine, avec quelques-uns de mes collègues ruraux pour le définir - et qui tient compte du kilométrage de voirie. Nous allons bien sûr faire la chasse aux subventions, ce que nous avons déjà fait avec le pôle sportif. Nous avons réussi à faire passer cet équipement dans le contrat d'agglomération, ce qui nous permet d'avoir de la Région une subvention de 700.000 euros. C'est positif. Nous avons eu une discussion avec le Département car ils envisageaient de faire une salle de sports/animations. Nous sommes ainsi arrivés à avoir 800.000 euros par le Département. Nous faisons le maximum pour trouver des solutions. Nous avons été très prudents sur les droits de mutation puisque nous ne savons pas quel sera le nombre de ventes de maisons sur la Ville de Montivilliers. Nous voulons un budget sincère. Nous préférons avoir de bonnes surprises. Nous avons commencé à travailler sur les locaux vacants appartenant à la Ville de Montivilliers, soit pour les louer, soit pour les vendre. C'est une bonne gestion qui permet d'éviter des travaux, de payer du foncier à partir du moment où se sont des appartements ou des logements qui sont vides. Nous avons des orientations importantes avec des investissements. Nous voulons financer nos projets qui sont ambitieux contrairement à ce qui a été dit Monsieur DUBOST puisque nous avons le pôle sportif qui est à 6 millions d'euros et qui est très attendu. Les vestiaires de football qui sont également attendus puisque nous accueillons des clubs de l'extérieur dans des conditions affreuses et cela, c'est à notre crédit. Quant à La rénovation des Hallettes, elle va nous permettre de développer toute la partie du centre-ville, son commerce et l'attrait touristique. Vous voyez que nous nous en occupons. Le centre social Jean Moulin va faire l'objet de travaux importants car il est aujourd'hui énergivore. C'est inacceptable.*

*Nous interviendrons sur la voirie. Nous avons un projet d'information dans les écoles pour l'année 2018 en lien avec l'Education Nationale. Nous mettons bien évidemment une prévision sur l'Abbaye, l'Abbatiale étant déjà financée. Les travaux vont d'ailleurs démarrer très prochainement puisqu'au dernier Conseil Municipal, nous avons évoqué les appels d'offres sur ce sujet. Je ne reviendrai pas sur le soutien aux associations. Madame LAMBERT l'a évoqué. Quelques mots, même si quelques-uns de mes collègues en ont parlé, sur le cinéma/théâtre que vous aviez financé et pour lequel*

*Monsieur GILLE vous a répondu, vous aviez tout de même la « folie des grandeurs ». Quand on a 2.550.000 euros de moins sur le budget, je ne vois pas très bien comment on aurait pu financer 1,7 million même en faisant des emprunts auquel il fallait ajouter le coût de fonctionnement qui était énorme. Ce qui existe aujourd'hui en salles municipales est suffisant. Vous vous permettez, Monsieur DUBOST, de juger notre côté culturel. Comment juger, et cela a été dit par Nicole LANGLOIS, alors que l'on ne vous voit pas souvent dans les manifestations culturelles. Moi, j'y vais quasiment à chaque fois. Pas simplement par obligation, pas parce que je suis le Maire de la Ville, mais parce que cela me plaît. Madame LANGLOIS y est aussi très souvent, ainsi qu'un certain nombre d'entre nous, et nous ne voyons pas l'Opposition, quasiment jamais.*

Monsieur LECACHEUR : (inaudible)

*Monsieur le Maire* : Non, je dis la vérité. Vous avez évoqué, Monsieur LECACHEUR, un certain nombre de points. C'est vrai, nous avons arrêté la salle de spectacles. Nous avons d'autres priorités sur ce mandat, notamment le pôle sportif et le sport en général. Nous assumons nos décisions. Vous avez parlé de l'urbanisme et de l'immeuble Dick. Si vous me trouvez des solutions, je suis preneur. Malheureusement, il y a des problèmes familiaux, juridiques et autres qui ne nous le permettent pas. Croyez-moi, pour la ville, pour la place, j'aimerais bien que ce problème-là trouve sa solution. Il faut que je revoie le notaire à ce sujet. En ce qui concerne la hausse des tarifs de 1,2 %, vous savez que, mon adjoint aux Finances me disait tout à l'heure en aparté, les charges seront de l'ordre de 3 %. Vous dites, Monsieur DUBOST, 20 % d'augmentation, mais les pourcentages, on peut leur faire dire ce que l'on veut, surtout sur de petits chiffres. Quand on regarde les tarifs périscolaires, 1,2 % cela fait 6 centimes sur le tarif le plus cher et sur le tarif le moins cher, 1,5 centimes. Pour la vidéo-surveillance, nous sommes en train de regarder ce dossier. Cela a été budgétisé pour l'année 2018 avec une réhabilitation des caméras qui existent actuellement et pour lesquelles nous avons beaucoup de problèmes. Le Major DESERT de la Police Nationale nous fait une étude sur l'ensemble de la Ville de Montivilliers. Dès que nous l'aurons, nous vous expliquerons ce que l'on envisage de faire dans l'avenir, mais cela ne sera peut-être pas pour 2018 puisque l'on va réhabiliter celles qui ont des difficultés, mais plutôt pour 2019. Je souhaiterais donner une dernière réponse à Monsieur LEBRETON qui a évoqué les agglomérations. J'ai été Président du SIVOM, puisque vous évoquez les syndicats intercommunaux, il n'y avait pas de fiscalité propre, ni de subventions d'Etat. C'étaient les cotisations des communes qui payaient. Si nous étions restés en Syndicat, notamment pour les bassins d'orage, bien évidemment, nous n'aurions pas pu faire tous les bassins qui ont été faits bien en amont et je crois que d'après les Services Techniques, dont le Directeur est derrière moi, que nous aurions eu 80 cm d'eau dans la Ville de Montivilliers au mois de janvier quand il y a eu toutes les précipitations. Je ne suis donc pas du tout d'accord avec vous. Les fonds de concours que j'évoquais tout à l'heure vont nous permettre de construire notre pôle sportif et cela est intéressant pour notre collectivité. Cela nous permet aussi d'avoir des groupements de commande pour avoir des prix sur un certain nombre d'achats. J'ai été un peu long, mes chers collègues, mais il fallait que je réponde à toutes vos questions sur ces orientations budgétaires.

Madame AFIOUNI : Je voulais juste faire une petite remarque par rapport aux interjections de Madame LANGLOIS et de vous, Monsieur FIDELIN en interpellant directement les Elus de l'Opposition et en pointant leurs absences. Je rappelle juste ces spectacles-là ne sont pas faits pour les Elus. Ils sont faits pour les Montivillons. La présence ou l'absence d'Elus ne signifie rien et n'a aucune incidence sur cela.

Monsieur le Maire : Vous êtes Montivillons. Vous pouvez donc y aller. Et lorsque vous dites, en gros, que la Culture à Montivilliers est nulle, si je comprends bien, je ne peux pas l'accepter.

Madame AFIOUNI : Qui a dit cela ?

***Monsieur le Maire*** : Cela voulait dire à peu près cela, qu'il n'y avait pas de projet culturel, qu'il n'y avait rien à Montivilliers.

***Madame AFIOUNI*** : ... Qu'il n'y avait pas d'ambition culturelle.

***Monsieur DUBOST*** : Dans vos débats, Monsieur le Maire, là franchement, c'est peut-être la fatigue ou bien parce que vous aviez besoin de reprendre votre respiration, mais de grâce, ne tombons pas aussi bas. Clairement, venir pointer tel ou tel pour dire qu'il n'est pas présent, pour ma part je ne me sens nullement visé, vous n'êtes pas habitué à ce genre de choses Monsieur le Maire parce que l'on se voit souvent, très souvent, on ne va pas dire trop souvent, dans les vernissages. Quand on parle de Culture, il y a aussi les associations, notamment à l'AMISC où j'ai plaisir à aller aux vernissages. Je ne vais pas vous faire la liste de mon agenda. Il est assez rempli de toutes les manifestations montivillonnaises. Il n'y a pas un week-end où il n'y a pas 1, 2, voire 3 présences et on l'on se croise souvent. Alors, de grâce, ne tombons pas aussi lamentablement bas parce que je ne vous comprends pas et je ne vous retrouve pas. Deuxième point : vous parliez des chiffres. Vous disiez « oui, on mégote ». Simplement, je vous ai posé la question de savoir si vous alliez, aux moments de vos discussions, revoir la question du 1,2 ou 1 %, ce n'est pas anodin. Peut-être aurez-vous des discussions dans votre majorité, mais je souhaiterais que ce chiffre de 1,2 % soit révisé par 1 % conformément à ce que dit l'INSEE.

***Monsieur le Maire*** : Je voudrais après ce rapport d'orientations budgétaires remercier tous les services qui sont derrière moi, qui ont fait un travail considérable. Je pense à Carole qui est la Directrice des Finances, à Héroïse et à bien d'autres encore dans leurs compétences respectives. Faire 90 pages : bravo et merci. Vous avez fait un super boulot.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE INFORMATION.**



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**2018**

COMMISSION DES FINANCES DU LUNDI 19 FÉVRIER 2018  
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

SOMMAIRE :

I-Contexte global ..... 3

**II-Loi des finances 2018 et impact sur les collectivités ..... 3-5**

A -La programmation des finances publiques

B- Les principales mesures de la loi finances 2018

**III-Ville de Montivilliers ..... 5**

A-Budget Principal :

1-Bilan du fonctionnement de la Ville de Montivilliers..... 6-7

2-La dette et son évolution ..... 7-8

3-L'évolution de la fiscalité..... 8-9

B-Les orientations budgétaires :

1-L'esquisse budgétaire et son évolution ..... 10

2-La section de fonctionnement

a- Les principales recettes de fonctionnement ..... 11-12

b- Les dépenses de fonctionnement ..... 12-13

3- La section d'investissement ..... 13-15

**Budgets annexes ..... 15**

**Conclusion..... 16**

# ANNEXES

**Annexe 1\_ :** Les fiches opérations ..... 18-19

**Annexe 2\_ :** Le volet ressources humaines ..... 20-23

**Annexe 3 :** Les économies d'énergie et le suivi des principaux contrats ..... 24-27

**Annexe 4\_ :** Rapport d'Orientations Budgétaires par services

1 Services Techniques ..... 29-31

2 Service des Sports..... 33-34

3 Service Enfance, jeunesse, scolaire 56-58

4 Service Restauration..... 45-46

5 Service Police Municipale ..... 47

6 Service Environnement, santé, prévention et cadre de vie 35-38

7 Service Environnement, santé, prévention et cadre de vie ..... 59

Centre Social Jean Moulin

8 Service Bibliothèque..... 60-61

9 Service Manifestation Publiques 48-49

10 Service Hygiène, Sécurité et conditions de travail 50-51

11 Service Accueil, état civil, élections, cimetière..... 52-55

12 Service DSI ..... 62-63

13 Service patrimoine culturel et tourisme..... 64-65

14 Service Développement Économique ..... 72-79

|   |       |       |
|---|-------|-------|
| 15 Service urbanisme  | ..... | 58-77 |
| 16 Budget annexe Eco-quartier.....                              |       | 66-67 |
| 17 Budget annexe Quartier du temple                             | 68    |       |
| 18 Budget annexe Développement Économique Urbain et de l'Emploi |       | 69-71 |

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la commune dans les deux mois précédant l'examen du budget par le conseil municipal. Depuis la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRE, il est précisé que ce rapport doit comporter les éléments suivants :

- les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

## **I-CONTEXTE GLOBAL :**

L'année 2017 a permis de renouer avec des conditions économiques mondiales plus favorables, la croissance mondiale s'est montrée plus vigoureuse (3,6%) et tous les pays de la zone euro ont renoué avec une croissance positive. En France, la croissance 2017 s'est établie autour de 1,9% après 3 années de croissance modérée à hauteur de 1% et 1,1%.

En 2018, la croissance devrait rester soutenue, l'INSEE estimant la croissance 2018 à 1,8%. Parallèlement, les taux d'intérêts encore très bas en début d'année devraient soutenir l'investissement, mais les économistes anticipent une remontée progressive des taux longs au cours de 2018. L'inflation, très faible ces dernières années, est repartie à la hausse. Elle a atteint 1,2% en 2017 et devrait se maintenir en 2018

## **II-LOI DE FINANCES POUR 2018 ET IMPACT SUR LES COLLECTIVITES :**

### **A-La Loi de programmation des finances publiques**

Au-delà de la loi de finances, le parlement a adopté la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Cette loi fixe une trajectoire pour les finances publiques et prévoit un **effort de 13Mds d'euros** pour les collectivités sur la période (soit 0,6 point de PIB), pour mémoire, la dernière programmation a induit un effort de 11,5 mds pour les collectivités.

| En %                              | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Déficit public</b>             | -3,4 | -2,9 | -2,8 | -2,9 | -1,5 | -0,9 | -0,3 |
| <b>dont État</b>                  | -3,4 | -3,2 | -3,4 | -3,9 | -2,6 | -2,3 | -1,8 |
| <b>dont Sécurité sociale</b>      | -0,1 | 0,2  | 0,5  | 0,8  | 0,8  | 0,8  | 0,8  |
| <b>dont collectivités locales</b> | 0,1  | 0,1  | 0,1  | 0,1  | 0,3  | 0,5  | 0,7  |

L'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) a fixé une limite à l'évolution des dépenses locales à 1,2% par an sur la période et une baisse des besoins de financement (recours à l'endettement) à hauteur de 2,6 Mds par an pendant 5 ans, soit 13 Mds au total.

| <b>Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre - Md€</b> | 2018 | 2019 | 2020 | 2021  | 2022 |
|--|------|------|------|-------|------|
| Réduction annuelle du besoin de financement                                | -2,6 | -2,6 | -2,6 | -2,6  | -2,6 |
| Réduction cumulée du besoin de financement                                 | -2,6 | -5,2 | -7,8 | -10,4 | -13  |

La mise en œuvre de ces dispositions doit se faire sur la base de la signature d'un contrat avec l'État qui a prévu en contrepartie la fin de la baisse des dotations. Seules les collectivités qui ne respecteront pas le contrat se verront appliquer un mécanisme de reprise financière. Cependant, toutes les collectivités ne sont pas concernées car seules les collectivités dont le budget dépasse 60M€ passeront un contrat avec l'état. Pour les autres collectivités, elles auront la possibilité de conclure volontairement ce contrat avec l'état. La ville de Montivilliers ne fait pas partie des collectivités qui seront amenées à contractualiser avec l'état.

Par ailleurs, la LPFP 2018-2022 prévoit aussi la mise sous surveillance du ratio d'endettement. Exprimé en année, ce ratio permet d'estimer la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette dans l'hypothèse où elle y consacre l'intégralité de son épargne brute. Le gouvernement a retenu un plafond pour ce ratio de désendettement à 12 ans pour les communes, 10 ans pour les départements et 9 ans pour les régions. Seules sont concernées les collectivités qui auront contractualisé avec l'état.

## **B- Les principales mesures de la loi finances pour 2018**

### La réforme de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation fera l'objet d'un dégrèvement pour 80% des français en ce qui concerne leur résidence principale d'ici 2020. Cette mesure s'appliquera de manière progressive : 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020. Cette décision ne devrait pas avoir de conséquence pour les finances des collectivités car la solution retenue est le dégrèvement, les contributions dues par les contribuables sont donc prises en charge par l'état dans leur intégralité et dans ce système, la collectivité bénéficie à la fois de la dynamique des bases mais aussi de l'intégralité des produits liés aux décisions politiques.

### L'évolution de la DGF

La loi de finances met fin à la contribution au redressement des finances locales qui a permis à l'état de prélever 11,5Mds € sur les dotations aux collectivités sur la période 2014-2017. Ainsi les modalités de calcul de la dotation forfaitaire restent identiques en 2018. Le gouvernement a fait le choix de réduire les abondements en direction de la péréquation verticale, ainsi la DSU et la DSR (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) augmenteront moins en 2018. Les variables d'ajustement de l'enveloppe normée ont été revues, sont désormais exclues les compensations de taxes foncières, la dotation de compensation de taxe professionnelle et les compensations des contributions économiques territoriales. En revanche, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle doit être impactée. La DRCTP du bloc communal doit baisser en moyenne à hauteur de 11,6%. Pour ce qui concerne la péréquation horizontale, le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) doit être maintenu à 1Mrd d'euros.

Pour les autres mesures notables concernant les collectivités, on peut noter la pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et abondement supplémentaire à hauteur de 50M€ pour la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Les bases fiscales seront désormais adossées à l'inflation réellement constatée en N-1. Le coefficient d'actualisation de 2018 est ainsi fixé à 1,2%. La dotation pour titres sécurisés (DTS) sera majorée. La DTS s'élèvera à 8530€ au lieu de 5030€ par station de fonctionnement dans la commune au 1<sup>er</sup> janvier et une majoration de 3550€ s'appliquera pour chaque station qui aura enregistré plus de 1875 demandes au cours de l'année précédente. Enfin, en matière de personnel, le jour de carence est rétabli dans la fonction publique et la baisse du nombre de contrats aidés est confirmée (baisse de 310 000 contrats en 2017 à 200 000 en 2018).

### **III – Ville de Montivilliers :**

Le budget de la ville de Montivilliers est actuellement constitué d'un budget principal et de 7 budgets annexes assujettis à TVA (budget manifestations payantes, cœur d'abbaye, locations diverses, développement économique, Jardins de la ville, Quartier du temple et Epaville).

En 2018, le budget Epaville sera clôturé au terme de la procédure de transfert avec l'agglomération havraise. La gestion de plusieurs budgets individualisés pour des activités diverses et peu importantes en termes de montant alourdi le fonctionnement de la structure et limite la possibilité d'avoir une vision consolidée des différents budgets de la collectivité. Il est donc envisagé en 2018 de regrouper les différents budgets annexes dans un seul budget des activités assujetties à TVA. Seuls les budgets relatifs à des opérations d'aménagement resteront individualisés pour permettre à la collectivité de constater le résultat de ses opérations d'aménagement. Ainsi 4 budgets seront votés en 2019. Afin de mettre en œuvre cette transition et de permettre aux services de fonctionner, il est prévu de voter l'ensemble des budgets primitifs en décembre 2018.

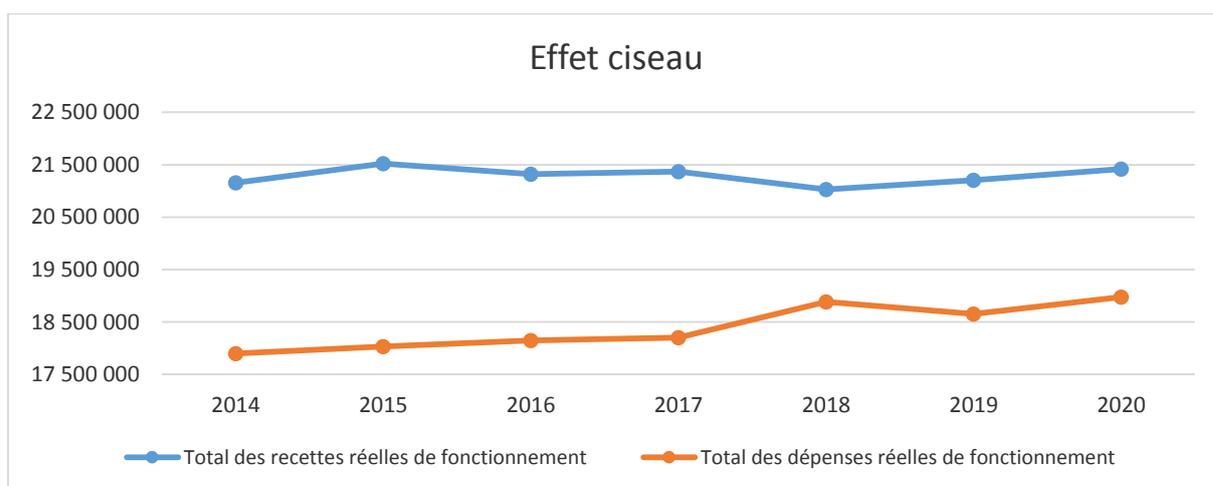
## A – Budget Principal

### 1- Bilan du fonctionnement de la Ville de Montivilliers : Les grands équilibres

|  | Rétrospective |            |            | Prospective |             |            |            |
|--|---------------|------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|
|  | 2014          | 2015       | 2016       | 2017        | 2018        | 2019       | 2020       |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 21 154 900    | 21 522 822 | 21 322 053 | 21 370 127  | 21 159 038  | 21 291 358 | 21 507 334 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 17 895 911    | 18 033 537 | 18 149 880 | 18 204 999  | 18 875 175  | 18 609 466 | 18 897 426 |
| Épargne de gestion                           | 3 516 735     | 3 971 434  | 3 657 096  | 3 380 483   | 2 631 821   | 3 026 149  | 2 923 416  |
| Épargne brute                                | 3 045 148     | 3 476 985  | 3 171 532  | 2 944 426   | 2 256 263   | 2 681 892  | 2 609 908  |
| Épargne nette                                | 1 488 276     | 1 936 192  | 1 576 094  | 1 376 021   | 766 587     | 1 173 613  | 1 079 525  |
| Total des recettes réelles d'investissement  | 6 585 622     | 5 246 326  | 1 664 327  | 1 968 130   | 4 700 416   | 6 071 622  | 4 187 655  |
| Total des dépenses réelles d'investissement  | 9 899 940     | 6 246 722  | 4 548 710  | 5 177 895   | 9 639 878   | 9 107 887  | 6 445 936  |
| Fonds de roulement en début d'exercice       | 4 411 702     | 4 356 373  | 6 845 262  | 7 133 052   | 7 088 415   | 4 432 816  | 4 078 444  |
| Résultat de l'exercice                       | - 55 330      | 2 488 889  | 287 789    | - 44 636    | - 2 655 599 | - 354 372  | 351 628    |
| Fonds de roulement en fin d'exercice         | 4 356 373     | 6 845 262  | 7 133 052  | 7 088 415   | 4 432 816   | 4 078 444  | 4 430 072  |
| Capital Restant Dû cumulé au 01/01           | 11 330 528    | 11 741 456 | 13 776 697 | 12 173 236  | 10 613 353  | 11 123 677 | 11 115 398 |
| Capital Restant Dû cumulé au 31/12           | 11 741 456    | 13 776 697 | 12 173 236 | 10 613 353  | 11 123 677  | 11 115 398 | 11 085 015 |

L'évolution rétrospective des grandes masses, dépenses réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement nous donne des indications sur la capacité de financement courant de la collectivité. On constate une tendance à la baisse des recettes de fonctionnement liée à la baisse constante des dotations depuis 2014 mais aussi à un dynamisme relatif des recettes fiscales (la ville enregistre une baisse de la population constante depuis 2014). Parallèlement, l'évolution des dépenses réelles est à la hausse même si des efforts importants pour limiter cette hausse. Logiquement, les épargnes de la collectivité tendent à se réduire. L'épargne de gestion en premier lieu qui est la différence entre les dépenses courantes de gestion et les recettes courantes de gestion. La projection des masses dans les trois années à venir confirme la tendance à la réduction de l'épargne de gestion. Cette épargne illustre le fameux effet ciseau, qui réduira la capacité d'investissement pour l'avenir.

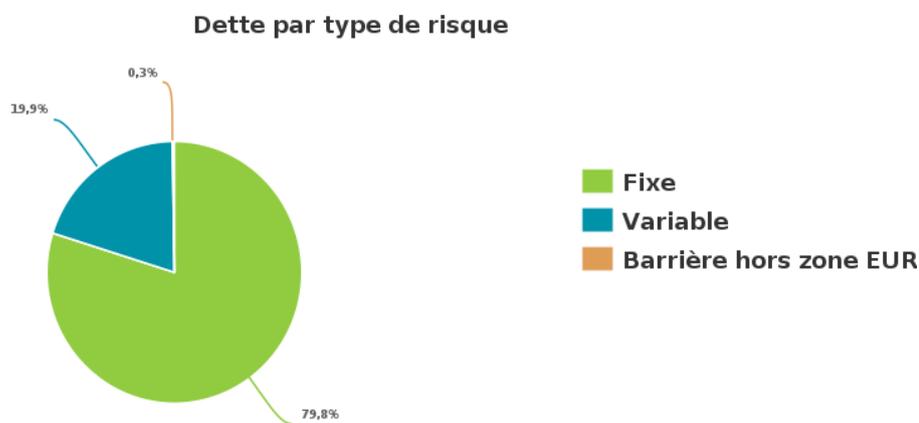
Cependant, la projection montre la capacité de la collectivité à financer les investissements importants qu'elle projette. En comparaison sur la période, la situation est stable sur le fonds de roulement et sur le capital restant dû de la dette.



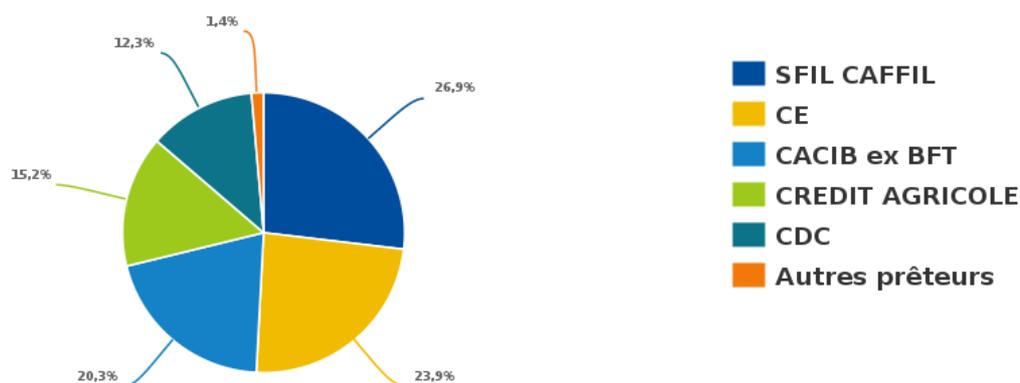
Cette vision rétrospective incite toutefois à la prudence. **La ville de Montivilliers doit impérativement continuer de maîtriser ses dépenses réelles afin de préserver sa capacité à investir à l'avenir.**

## 2-La dette et son évolution :

La Ville de Montivilliers n'a pas eu recours à l'emprunt en 2016 et 2017 ce qui lui a permis de baisser la charge de sa dette tant du point de vue de l'encours que de l'annuité. La situation de la dette de la ville est saine, l'ensemble des emprunts sont classés 1 selon la charte Gissler. On note une diversité des prêteurs et une diversité dans la structure de la dette (répartition taux fixe, taux variable). Ces bonnes indications vont permettre à la ville de Montivilliers de recourir à l'emprunt pour financer les investissements importants qui vont se concrétiser de 2018 à 2020.



### Dette par prêteur



© Finance Active

### Profil d'extinction de la dette consolidée

#### Dette par année

|                                  | 2018            | 2019            | 2020           | 2021           | 2022           | 2027           |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Encours moyen                    | 11 892 052,25 € | 10 300 624,97 € | 8 726 044,90 € | 7 101 856,09 € | 5 560 619,82 € | 1 173 244,80 € |
| Capital payé sur la période      | 1 634 958,73 €  | 1 537 046,04 €  | 1 602 080,34 € | 1 586 866,64 € | 1 520 805,06 € | 577 672,18 €   |
| Intérêts payés sur la période    | 394 165,73 €    | 339 669,01 €    | 292 911,19 €   | 246 096,26 €   | 195 288,02 €   | 42 449,02 €    |
| <b>Taux moyen sur la période</b> | <b>2,47%</b>    | <b>2,47%</b>    | <b>2,53%</b>   | <b>2,65%</b>   | <b>2,82%</b>   | <b>2,68%</b>   |

Etat généré  
au  
07/02/2018

Afin de comparer la situation de la ville avec des collectivités similaires, on peut noter la capacité de désendettement actuelle qui est de 3,5 ans contre un ratio de 12 ans fixé par la loi de finances pour les communes et **l'encours par habitant qui est de 708€/hab contre 958€/hab au niveau national.**

Une attention particulière doit toutefois être apportée à la situation du budget Jardin de la Ville dont le capital restant dû est important et pour lequel le projet d'aménagement n'est pas encore finalisé.

### 3-L'évolution de la fiscalité :

L'analyse de l'évolution des bases montre que la taxe d'habitation est peu dynamique avec un recul des bases et du produit ces deux dernières années. Les nouvelles constructions du territoire devraient inverser cette tendance et permettre de retrouver un produit en augmentation pour l'année 2018. L'évolution des bases étant à compter de 2018 indexée sur l'inflation réelle, la collectivité devrait constater une augmentation des produits sur les 3 taxes dans les années à venir. Le choix ayant été fait par la majorité de ne pas recourir au levier fiscal pour financer les investissements de la commune.

|                                     | Rétrospective                             |                  |                  | Prospective      |                  |                  |                  |                  |
|-------------------------------------|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                     | 2014                                      | 2015             | 2016             | 2017             | 2018             | 2019             | 2020             |                  |
| <b>Taxe d'habitation</b>            | <b>Base nette imposable</b>               | 21 506 394       | 22 318 283       | 21 941 871       | 21 815 471       | 21 924 548       | 22 034 171       | 22 144 342       |
|                                     | <b>Taux</b>                               | 14,1800%         | 14,1800%         | 14,1800%         | 14,1800%         | 14,1800%         | 14,1800%         | 14,1800%         |
|                                     | <b>Produit</b>                            | 3 049 607        | 3 164 733        | 3 111 357        | 3 093 434        | 3 108 901        | 3 124 445        | 3 140 068        |
|                                     | <b>ÉVOLUTION</b>                          | 0                | 3,78%            | -1,69%           | -0,58%           | 0,50%            | 0,50%            | 0,50%            |
| <b>Taxe sur le foncier bâti</b>     | <b>Base nette imposable</b>               | 17 709 989       | 18 061 979       | 18 968 731       | 19 250 889       | 19 520 401       | 19 793 687       | 20 070 799       |
|                                     | <b>Taux</b>                               | 32,1300%         | 32,1300%         | 32,1300%         | 32,1300%         | 32,1300%         | 32,1300%         | 32,1300%         |
|                                     | <b>Produit</b>                            | 5 690 219        | 5 803 314        | 6 094 653        | 6 185 311        | 6 271 905        | 6 359 712        | 6 448 748        |
|                                     | <b>ÉVOLUTION</b>                          | 0                | 1,99%            | 5,02%            | 1,49%            | 1,40%            | 1,40%            | 1,40%            |
| <b>Taxe sur le foncier non bâti</b> | <b>Base nette imposable</b>               | 119 226          | 120 035          | 120 415          | 120 803          | 121 190          | 121 577          | 121 966          |
|                                     | <b>Taux</b>                               | 62,4400%         | 62,4400%         | 62,4400%         | 62,4400%         | 62,4400%         | 62,4400%         | 62,4400%         |
|                                     | <b>Produit</b>                            | 74 445           | 74 950           | 75 187           | 75 429           | 75 671           | 75 913           | 76 156           |
|                                     | <b>ÉVOLUTION</b>                          | 0                | 0,68%            | 0,32%            | 0,32%            | 0,32%            | 0,32%            | 0,32%            |
|                                     | <b>Produit des taxes directes</b>         | <b>8 814 271</b> | <b>9 042 996</b> | <b>9 281 198</b> | <b>9 354 174</b> | <b>9 456 477</b> | <b>9 560 070</b> | <b>9 664 971</b> |
|                                     | <b>Rôles supplémentaires</b>              | 11 528           | 26 845           | 2 744            | 0                | 0                | 0                | 0                |
|                                     | <b>Produit des contributions directes</b> | <b>8 825 799</b> | <b>9 069 841</b> | <b>9 283 942</b> | <b>9 354 174</b> | <b>9 456 477</b> | <b>9 560 070</b> | <b>9 664 971</b> |

## **B- Les orientations budgétaires :**

La municipalité a décidé de se fixer **3 objectifs** pour les années à venir :

1. Le financement de projets d'investissements ambitieux et structurants pour la ville de Montivilliers sans augmenter la pression fiscale.
2. Le maintien des services publics à la population et le soutien, pour 2018, aux acteurs locaux économiques et associatifs.
3. L'amélioration du cadre de vie des Montivillonnais en poursuivant l'entretien des équipements publics.

- **1-L'esquisse budgétaire :**

**ESQUISSE DU BUDGET 2018 EN €**

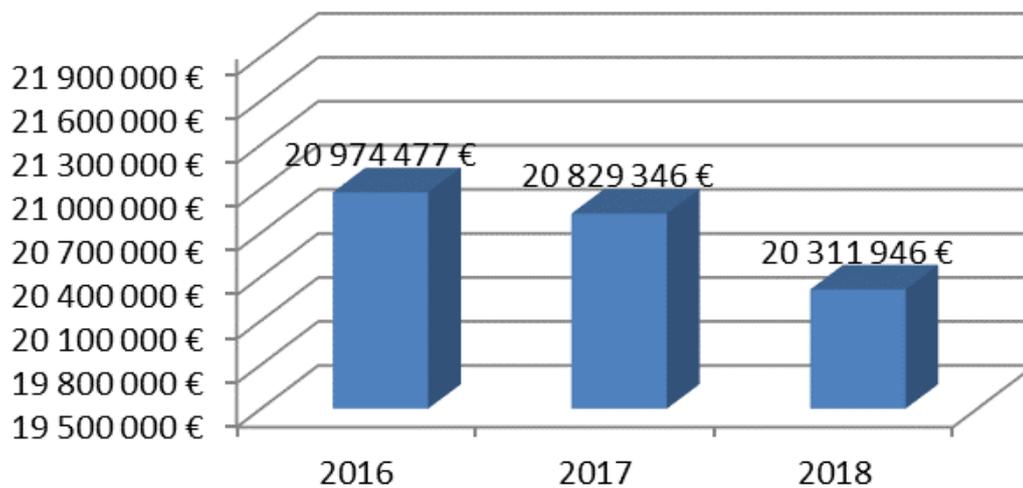
| <b>LIBELLES</b>   | <b>DEPENSES</b>   | <b>RECETTES</b>   | <b>Hypothèses</b>  |
|---|-------------------|-------------------|--|
| <b> FONCTIONNEMENT</b>  |                   |                   |  |
| 011 Charges générales   | 4 288 193         |                   |  |
| 012 Salaires  | 12 070 384        |                   | PPCR, augmentation des charges sociales, mise en place du RIFSEEP (données au 31/01/2017)  |
| 014 Atténuation de produits   | 305 000           |                   | FPIC + dégrèvement jeunes agriculteurs   |
| 022 Dépenses imprévues  | 200 000           |                   |  |
| 65 Participations   | 1 673 642         |                   |  |
| 65 Subvention de fonctionnement CCAS et BP annexe restauration en RPA (valorisation des services) | 1 092 704         |                   | 1 028 704 € au CCAS<br>64 000 € au budget annexe restauration en RPA   |
| 66 Intérêts des emprunts  | 556 349           |                   |  |
| 67 Charges exceptionnelles  | 221 101           |                   |  |
| 68 Dotations aux provisions   | 500 000           |                   |  |
| Virement à l'investissement (y compris amortissement) (023+042)                                   | <b>1 804 573</b>  |                   |  |
| Impôts et taxes (73)  |                   | 13 465 924        | Estimation des contributions directes  |
| Dotations (Etat + Département) (74)   |                   | 3 857 487         |  |
| Autres recettes (013, 70, 75, 76, 77)   |                   | 1 668 656         |  |
| Remboursement services partagés CCAS  |                   | 1 319 879         | remboursement valorisation des services  |
| 002 - Excédent antérieur reporté  |                   | 2 400 000         | sous réserve : CA 2017 non clôturé   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>22 711 946</b> | <b>22 711 946</b> |  |
| <b> INVESTISSEMENT</b>  |                   |                   |  |
| 021 Virement de la section de Fonctionnement  |                   | 1 804 573         | doit couvrir au moins le capital des emprunts à rembourser (021+040)   |
| 001 -Résultat antérieur reporté investissement  |                   | 2 275 550         |  |
| 1641 Capital des emprunts à rembourser  | 1 490 177         |                   |  |
| Restes à réaliser   | 2 028 910         |                   | Opérations comprises   |
| 10222 F.C.T.V.A+amendes de police et taxe d'aménagement   |                   | 890 000           | estimation au 30/01/2018 : FCTVA = 600 000 € + amendes de police = 40 000 € + TA = 250 000 €   |
| Capitalisation du résultat de fonctionnement 2017 (1068)  |                   | 2 419 054         | couvre les écritures antérieures ( déficit I 2017 + Reports de D - Reports de R <b>et si possible</b> + Réinscriptions de D - Réinscriptions de R - report R emprunt ) |
| Inscriptions  | 6 947 702         | 1 245 991         | Crédits des services + PPI   |
| 16 Emprunt 2018   |                   | 1 831 620         |  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>10 466 789</b> | <b>10 466 789</b> |  |

Mise à jour : 14/02/2018

## 2-La section de fonctionnement :

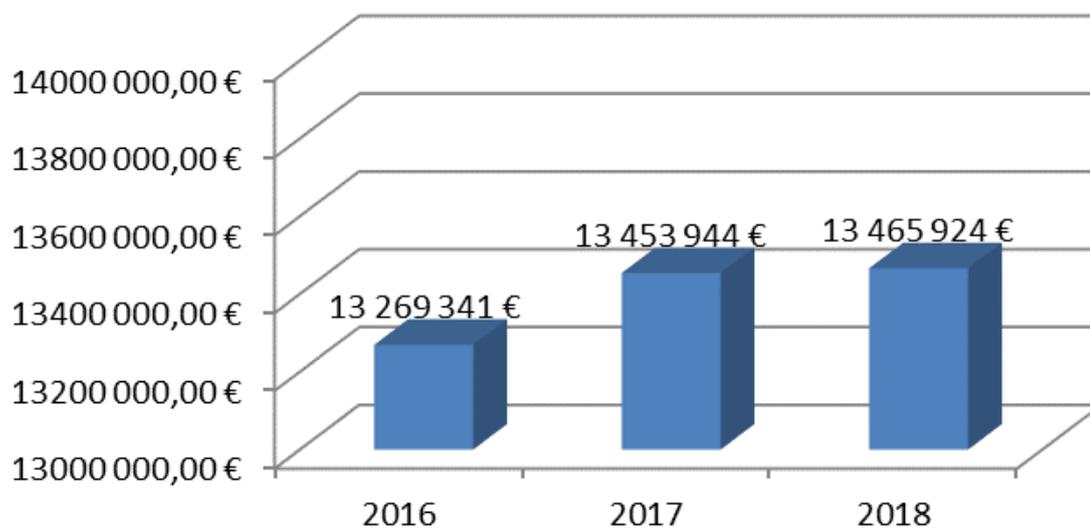
### A- Les principales recettes de fonctionnement

#### Recettes de fonctionnement de 2016 à 2018



### -La fiscalité

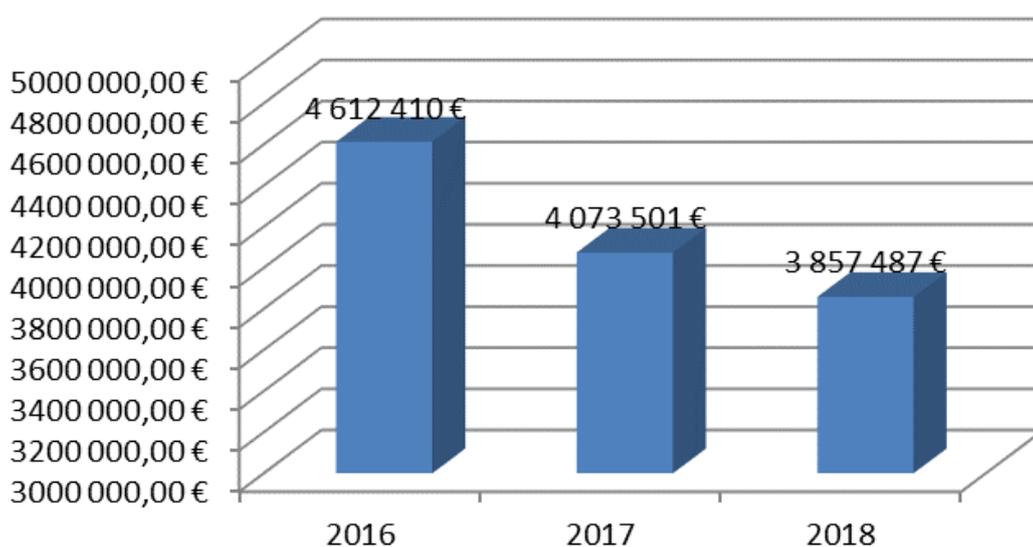
#### Evolution des produits perçus de la fiscalité de 2016 à 2018



On constate une faible évolution annuelle des produits de la fiscalité directe. Compte tenu du choix de ne pas modifier les taux d'imposition, les produits sont donc estimés en 2018 avec une hausse raisonnable. Une stabilisation du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) est anticipée. Concernant les produits de la fiscalité indirecte, ils sont surtout impactés par l'évolution de la taxe additionnelle sur les droits de mutation. L'année 2017 a pu constater une hausse importante de cette taxe après plusieurs années de morosité. Pour 2018, les recettes de cette taxe très volatiles sont estimées très prudemment.

#### -Les dotations

### Evolution des dotations perçues de 2016 à 2018

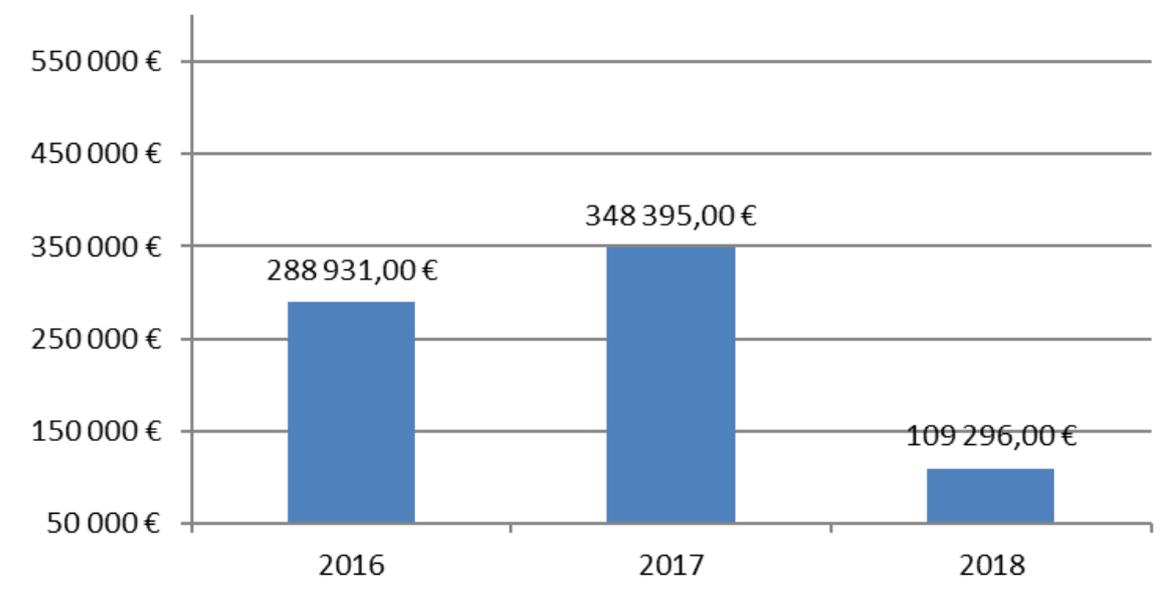


Après plusieurs années de baisses importantes : une baisse cumulée d'environ **2 550 000** depuis 2014. La baisse des dotations de l'Etat doit se ralentir en 2018 au vu de la loi de finances. Toutefois, la baisse de la population de référence 2018 impactera la dotation générale de fonctionnement.

Par ailleurs, une incertitude reste présente sur la DSU (dotation de solidarité urbaine). La ville de Montivilliers était très proche du seuil d'inégibilité en 2017 et pourrait tomber sous ce seuil en 2018. Le produit de la DSU serait alors divisé par 2 en 2018 et tomberait à 320 000 €.

## -Les autres recettes

### Evolution des autres recettes de 2016 à 2018

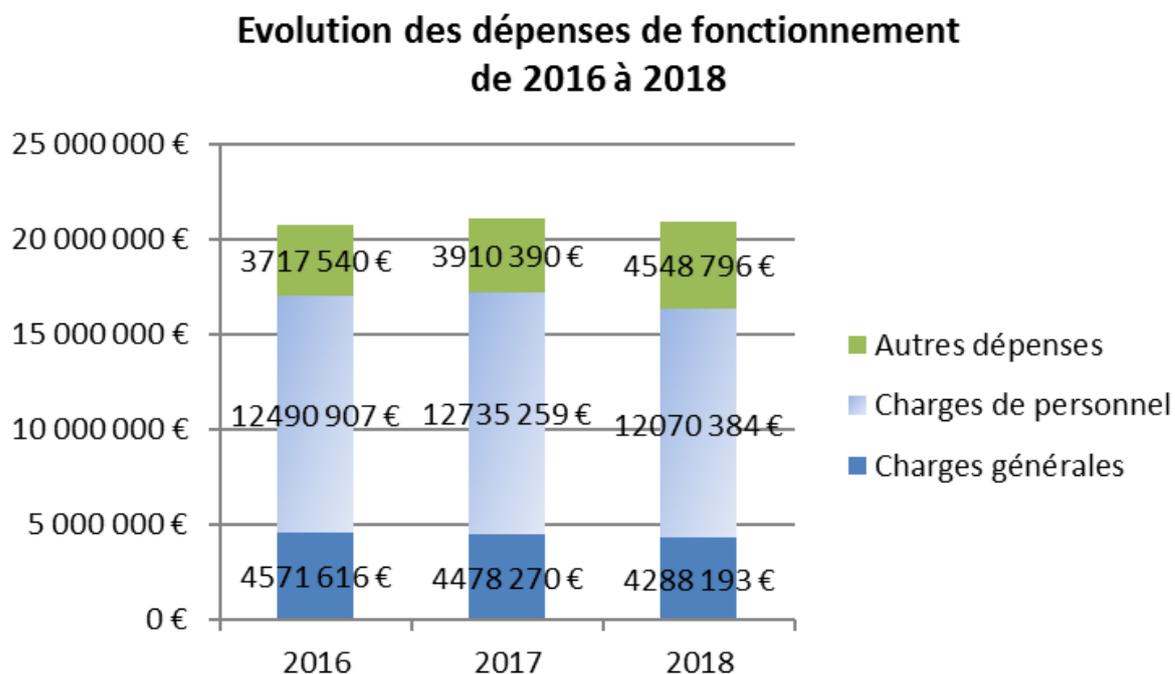


Elles comprennent notamment les produits des services et les produits des cessions des immobilisations.

Concernant les produits des services, une évolution de la tarification des services est prévue. Les tarifs des services sont revus traditionnellement au mois de mars au moment du vote du budget, il est proposé d'appliquer le taux prévisionnel de l'inflation 2018 aux tarifs municipaux afin de limiter l'impact sur les usagers et de permettre à la collectivité d'augmenter légèrement ses ressources (**soit 1,2%**). Le produit des cessions peut difficilement être anticipé, le produit est donc revu à la baisse par rapport à la réalisation de 2017. Enfin, les prévisions prennent en compte la fin des recettes liées aux contrats aidés.

Les recettes de fonctionnement devraient donc se contracter de 2,4% en 2018 obligeant la collectivité à poursuivre ses efforts sur la maîtrise de ses dépenses.

## B- Les dépenses de fonctionnement



### **-Les charges de personnel :**

Elles représentent plus de 62% des charges de gestion courante de la collectivité la maîtrise de la masse salariale est donc indispensable pour permettre à la collectivité de maintenir ses marges de manœuvre. Son évolution est raisonnée depuis 2014 et le budget primitif 2018 devrait amorcer une baisse de la masse salariale.

La principale raison de cette baisse est la suppression de la réserve qui était mise annuellement sur la masse salariale pour financer une éventuelle difficulté de gestion, cette réserve sera inscrite en provision pour risques et charges compte tenu d'un contentieux en cours qui pourrait impacter le budget de la collectivité. Par ailleurs, l'année 2017 a été marquée par de fortes évolutions en matière salariale (dégel de la valeur du point, mise en place du parcours carrières et rémunération et plusieurs tours d'élection) qui ne se reproduiront pas en 2018. Une enveloppe a néanmoins été réservée afin de mettre en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

La suppression des contrats aidés a aussi été intégrée pour permettre la continuité du fonctionnement des services. Le rétablissement de la journée de carence devrait aussi avoir un impact sur la masse salariale.

### -Les charges à caractère général :

Ces charges ont fait l'objet d'efforts considérables de gestion depuis 2014 avec une baisse annuelle constante pendant 4 ans. Les services ont réalisé de fortes économies en révisant de manière systématique les plus gros contrats (énergie, entretien, copieurs, assurance...) Ce chapitre fait toujours l'objet de réels efforts et devrait atteindre l'objectif de la note de cadrage 2018 qui demandait une baisse de 5%. La présentation des économies d'énergie et du suivi des contrats est annexée au présent document.

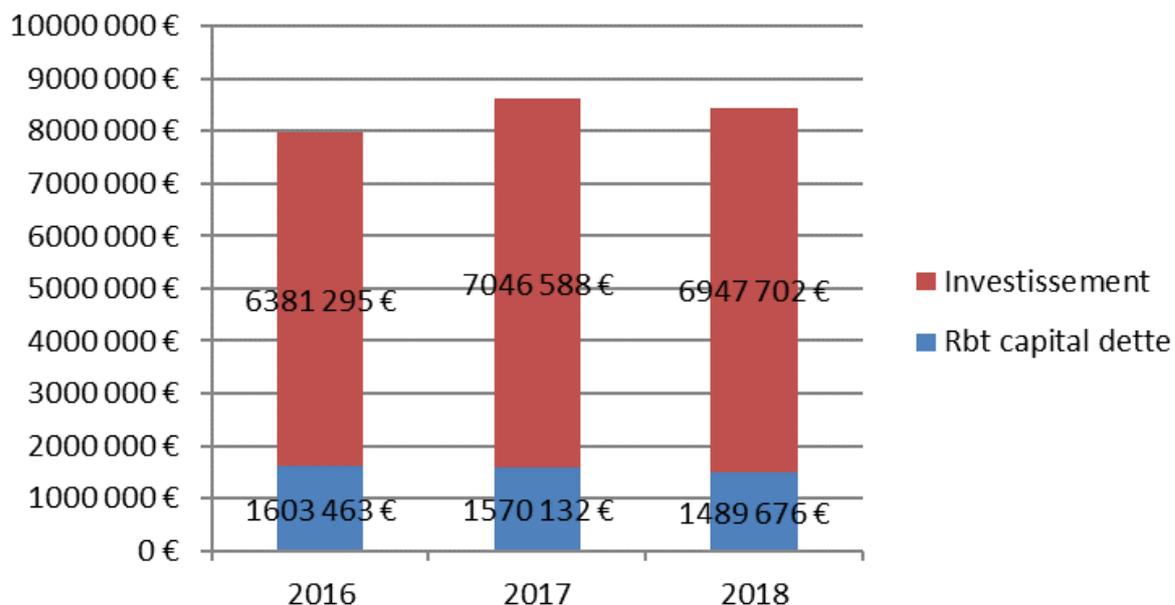
### -Les subventions :

Le chapitre consacré aux subventions devrait peu évoluer en 2018. En effet, la municipalité a fait **le choix de maintenir en 2018 son soutien aux acteurs du territoire, en particulier associatifs**. La subvention au CCAS devrait néanmoins s'ajuster au besoin réel de l'établissement et baisser légèrement en 2018.

Les autres dépenses de fonctionnement resteront stables, hormis la dotation aux provisions qui sera portée à 500 000 euros en 2018. A ce stade de la construction budgétaire, un montant de 200 000 euros a été envisagé sur le chapitre des dépenses imprévues.

## 3-La section d'investissement

### Evolution des dépenses d'investissement de 2016 à 2018



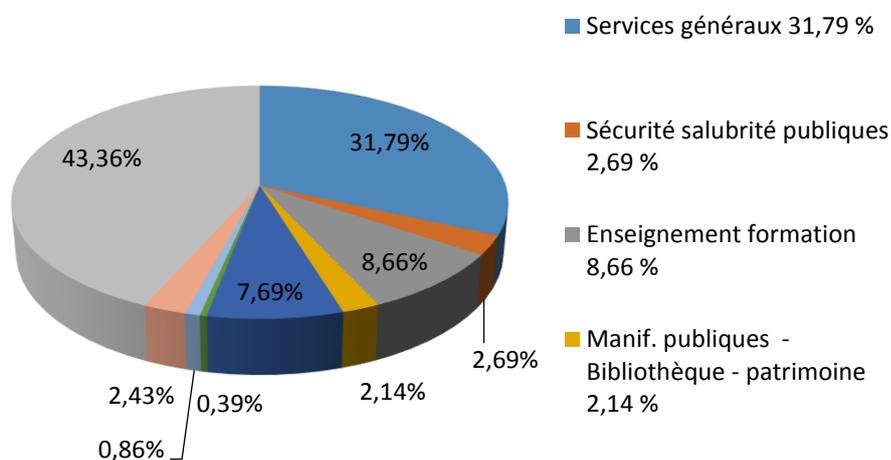
Des efforts sont réalisés depuis plusieurs années pour maintenir l'entretien des équipements communaux. Les crédits récurrents des services sont consacrés à l'entretien des bâtiments (écoles,

structures jeunesse) et à l'entretien des voiries communales (voirie, éclairage public, espaces publics).

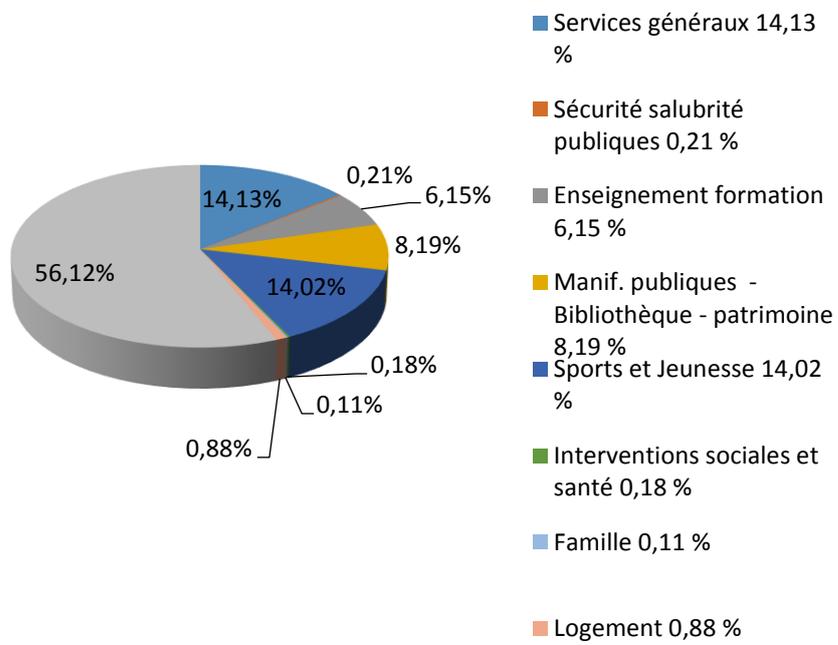
En 2018, un effort supplémentaire sera effectué sur les dépenses d'informatisation de la commune afin de permettre à la collectivité d'améliorer les services proposés à la population. Une enveloppe est par ailleurs réservée en vue de débiter un projet ambitieux d'informatisation des salles de classes dans l'ensemble des écoles de Montivilliers.

L'ensemble des projets fait l'objet de recherches de financements importants afin de permettre à la collectivité de les mener à bien. Les financements escomptés pour le financement des projets 2018 sont de 1 254 000 euros.

### Répartition par fonction des crédits d'investissement 2016



### Répartition par fonction des crédits d'investissement 2017



2018 sera aussi le début de la réalisation de deux projets d'investissement ambitieux : Le complexe sportif de la Belle Etoile et l'aménagement des abords des Hallettes. Compte tenu de l'envergure de ces deux opérations et de la nécessité d'aborder leur financement de manière pluriannuelle, il sera proposé au Conseil Municipal de voter des autorisations de programme avec crédits de paiement (AP/CP) pour ces deux opérations lors de la séance du vote du budget 2018. Ce mode de fonctionnement permettra d'inscrire annuellement strictement les crédits nécessaires au besoin de l'exercice et évitera ainsi de devoir mobiliser un emprunt inutile sur l'année considérée.

| Liste des programmes                                     |                   |                  |                  |                  |
|--|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| Libellé  | Total             | 2018             | 2019             | 2020             |
| 1040 - AMENAGEMENTS SPORTIFS DE LA BELLE ETOILE          | 6 300 000         | 1 620 000        | 3 800 000        | 880 000          |
| 1016 - TRAVAUX ACCESSIBILITE                             | 477 460           | 200 036          | 81 371           | 196 053          |
| 45811037 - VOIRIE CINEMA                                 | 898 266           | 898 266          |                  |                  |
| 10851 - AMENAGEMENTS CENTRE VILLE HALLETES               | 1 390 137         | 132 000          | 1 008 137        | 250 000          |
| 1089 - ECLAIRAGE PUBLIC                                  | 750 000           | 300 000          | 250 000          | 200 000          |
| 1030 - TRAVAUX MONUMENTS HISTORIQUES                     | 900 000           | 250 000          | 150 000          | 500 000          |
| 10852 - AMENAGEMENT CENTRE COMMERCIAL DE LA BELLE ETOILE | 978 000           | 27 000           | 101 000          | 850 000          |
| GMT - ENTRETIEN BATIMENT GROUPE MONTIVILLION DE TENNIS   | 208 000           | 102 000          | 69 000           | 37 000           |
| CREDITS DES SERVICES                                     | 6 500 000         | 2 500 000        | 2 000 000        | 2 000 000        |
| CSJM - RENOVATION THERMIQUE CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN    | 756 000           | 618 400          | 137 600          |                  |
| REPORTS  | 1 200 000         | 1 200 000        | 0                | 0                |
| <b>Total dépenses programme</b>                          | <b>20 357 863</b> | <b>7 847 702</b> | <b>7 597 108</b> | <b>4 913 053</b> |
| <b>Total recettes programme</b>                          | <b>8 146 418</b>  | <b>1 845 991</b> | <b>4 092 197</b> | <b>2 208 230</b> |
| <b>Coût annuel</b>                                       | <b>12 211 445</b> | <b>6 001 711</b> | <b>3 504 911</b> | <b>2 704 823</b> |

Afin de financer l'ensemble de ces investissements, l'emprunt 2018 est envisagé à hauteur de 2 millions d'euros.

L'incident du 22 Janvier 2018 à l'Abbaye pourrait nécessiter la révision des priorités.

### Budgets annexes

Les budgets annexes ne comportent pour la plupart qu'une section de fonctionnement, ils ont été créés afin d'individualiser leurs dépenses et permettre ainsi un suivi des opérations de TVA. Ils sont peu importants en montant et ont peu d'impact sur le budget principal.

Le budget développement économique a une section d'investissement afin de réaliser les travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments de la pépinière d'entreprise et termine de rembourser un emprunt.

Les budgets liés aux opérations d'aménagement (Quartier du temple et Jardins de la ville Réauté – Fréville) sont actuellement déficitaires du fait de leur nature. Ils trouveront leur équilibre au terme des procédures d'aménagement.

## **Conclusion**

Après plusieurs années d'attente, le budget 2018 verra se concrétiser plusieurs investissements importants du mandat. Les faibles dépenses d'investissement des années précédentes ont permis à la ville de Montivilliers de constituer un fonds de roulement important qu'elle va pouvoir utiliser jusque 2020. Les ressources financières de la collectivité et son faible taux d'endettement lui permettent d'aborder les prochaines années sereinement mais l'analyse financière monte une baisse de l'épargne de gestion et donc une baisse de la capacité de la ville à faire face à de nouvelles dépenses.

La ville de Montivilliers devra donc continuer de réaliser des efforts sur sa section de fonctionnement afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

# ANNEXES

## Annexe 1-Les fiches opérations

|   |  |
|---|--|
|  <p>Ville<br/>de<br/>Montivilliers</p>   | <p><b>LIBELLE DE L'OPERATION</b></p> <p><b>RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC</b></p> |
| <p><b>Service en charge :</b></p> <p><b>Personne chargée de sa réalisation et du suivi :</b></p>  | <p><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p> <p><b>FRÉDÉRIC DENIS</b></p>                           |
| <p><b>Service porteur :</b></p>   | <p><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p>  |
| <p><b>Services impliqués :</b></p>  |  |
| <p><b>L'enjeu :</b></p> <p>Continuer la rénovation et la mise aux normes du parc d'éclairage public</p>   |  |
| <p><b>Description détaillée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Remplacement mâts, éclairage, réfection réseaux souterrains et mise en place de système à économie d'énergie (généralisation de la led et abaissement de puissance)</li><li>- Mise aux normes des armoires électriques</li><li>- Rénovation des carrefours de feux et mise aux normes</li></ul> |  |
| <p><b>Modalités d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Utilisation du marché à bons de commande avec l'entreprise Réseaux Environnement</li></ul>   |  |
| <p><b>Public Visé :</b></p>   |  |

- Riverains de l'ensemble de la ville

**Bénéficiaires :**

**Echéance :** Année 2018

**Etapes :**

|  |  |
|--|--|
|  <p>Logo of the City of Montivilliers, featuring a stylized blue 'M' with a castle silhouette above it, and the text 'Ville de Montivilliers'.</p> | <p><b>LIBELLE DE L'OPERATION</b></p> <p><b>RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE SOCIAL<br/>JEAN MOULIN</b></p> |
| <p><b>Service en charge :</b></p> <p><b>Personne chargée de sa<br/>réalisation et du suivi :</b></p>   | <p><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p> <p><b>RONAN CEVAER - FRÉDÉRIC DENIS</b></p>                              |
| <p><b>Service porteur :</b></p>  | <p><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p>  |
| <p><b>Services impliqués :</b></p>   | <p><b>CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN</b></p>  |
| <p><b>L'enjeu :</b> Rénovation énergétique du bâtiment</p>   |  |

|  |
|--|
| <p><b>Description détaillée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement couverture,</li> <li>- Isolation des combles et pose de membranes d'étanchéité à l'air</li> <li>- Mise en place d'une isolation par l'extérieur</li> <li>- Remplacement des menuiseries</li> <li>- Remplacement des éclairages</li> <li>- adaptation des installations de chauffage</li> </ul> |
| <p><b>Modalités d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise d'œuvre privée</li> <li>- Les travaux seront réalisés par des entreprises après consultation</li> </ul>   |
| <p><b>Public Visé :</b> Personnel municipal et utilisateurs des locaux</p>   |
| <p><b>Bénéficiaires :</b> Personnel municipal et utilisateurs des locaux</p>   |
| <p><b>Echéance :</b> Année 2018 - 2019</p>   |
| <p><b>Etapes 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes projet (APS, APD, Pro, DCE)</li> <li>- Dépôt autorisation d'urbanisme</li> <li>- Lancement consultation entreprises</li> </ul>   |

|  |   |
|--|---|
|               | <p align="center"><b>LIBELLE DE L'OPERATION</b></p> <p align="center"><b>STADE CLAUDE DUPONT</b></p> <p align="center"><b>CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE AVEC ESPACE DE CONVIVIALITÉ</b></p> |
| <p><b>Service en charge :</b></p> <p><b>Personne chargée de sa réalisation et du suivi :</b></p> | <p align="center"><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p> <p align="center"><b>FRÉDÉRIC DENIS</b></p>  |
| <p><b>Service porteur :</b></p>  | <p align="center"><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p>  |

|  |                           |
|--|---------------------------|
|  |                           |
| <b>Services impliqués :</b>  | <b>SERVICE DES SPORTS</b> |
| <b>L'enjeu :</b> Construction d'un vestiaire en remplacement des installations modulaires vétustes   |                           |
| <b>Description détaillée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un bâtiment comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 4 vestiaires avec sanitaires</li> <li>→ Locaux arbitres, bureaux délégués, infirmerie</li> <li>→ Local club, local technique et lingerie</li> <li>→ Sanitaires publics</li> <li>→ 1 espace de convivialité</li> </ul> </li> </ul> |                           |
| <b>Modalités d'intervention :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise d'œuvre privée</li> <li>- Les travaux seront réalisés par des entreprises après consultation</li> </ul>  |                           |
| <b>Public Visé :</b> Associations de football et scolaires   |                           |
| <b>Bénéficiaires :</b> Associations de football et scolaires   |                           |
| <b>Echéance :</b> Livraison juillet – aout 2018  |                           |
| <b>Etapas 2018 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des travaux et livraison de l'équipement</li> </ul>  |                           |

|  |  |
|--|--|
|    | <b>LIBELLE DE L'OPERATION</b><br><br><b>CRÉATION D'UN COMPLEXE SPORTIF À LA BELLE ETOILE</b> |
| <b>Service en charge :</b><br><br><b>Personne chargée de sa réalisation et du suivi :</b>  | <b>SERVICES TECHNIQUES</b><br><br><b>FRÉDÉRIC DENIS</b>                                      |
| <b>Service porteur :</b>   | <b>SERVICES TECHNIQUES</b>   |
| <b>Services impliqués :</b>  | <b>SERVICE DES SPORTS</b>  |
| <b>L'enjeu : <u>Construction d'un complexe sportif accolé à la salle de sports existante C. Gand</u></b>   |  |
| <b>Description détaillée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un bâtiment comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une salle multisports</li> <li>→ Une salle de tennis de table</li> <li>→ Une salle d'escrime</li> <li>→ Une salle d'arts martiaux</li> <li>→ Une salle de gymnastique</li> <li>→ Locaux service des sports</li> </ul> </li> </ul> |  |
| <b>Modalités d'intervention :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise d'œuvre privée</li> <li>- Les travaux seront réalisés par des entreprises après consultation</li> </ul>  |  |
| <b>Public Visé :</b> Associations de sports et scolaires   |  |
| <b>Bénéficiaires :</b> Associations de sports et scolaires   |  |

**Echéance** : Livraison dernier trimestre 2019

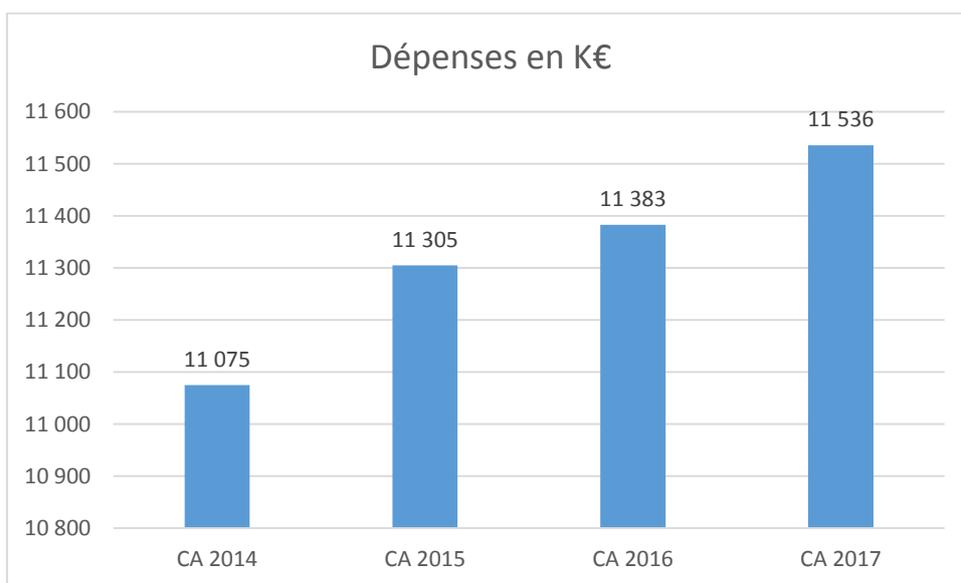
**Etapas 2018**

- Attente délivrance de permis de construire
- Lancement consultations entreprises
- Procédure d'attribution des marchés de travaux
- Réalisation des travaux à 20% (terrassement - fondations)

## Annexe 2 : le volet ressources humaines

### **I / EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL**

#### ***1°) Evolution des dépenses de personnel***



L'évolution des dépenses du personnel sur l'année 2017 s'explique à la fois dans le cadre de l'évolution des carrières des agents mais surtout du fait de la mise en application en 2017 des dispositions de la loi sur le parcours professionnel des carrières et des rémunérations qui a représenté environ 68 000 € pour la Ville de Montivilliers. De plus, sur l'année 2017, un volume d'heures supplémentaires a été nécessaire dans le cadre de l'organisation des élections représentant un peu plus de 40 000 €.

## **2°) Traitement indiciaire et régime indemnitaire**

| <b>LIBELLE</b>                           | <b>CA 2015</b> | <b>% de l'année 2015</b> | <b>CA 2016</b> | <b>% de l'année 2016</b> | <b>CA 2017</b> | <b>% de l'année 2017</b> | <b>BP 2018</b> |
|--|----------------|--------------------------|----------------|--------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| Rémunération principale titulaires 64111 | 5 222 541      | 70.8%                    | 5 373 540      | 74 %                     | 5 317 803      | 71 %                     | 5 185 280      |
| Autres indemnités titulaires 64118       | 862 529        | 11.7                     | 636 644        | 8.79 %                   | 866 846        | 11.5 %                   | 848 132        |
| Rémunérations non titulaires 64131       | 1 139 066      | 15.4 %                   | 1 219 066      | 16.8 %                   | 1 248 362      | 16.6 %                   | 1 254 337      |
| Autres indemnités Non titulaires 64138   | 142 395        | 1.9%                     | 96 329         | 0.11 %                   | 61 791         | 0.8%                     | 96 329         |

Sur les évolutions des différentes rémunérations, on constate en 2017 :

- Une légère baisse sur les rémunérations principales des agents titulaires liée notamment à des départs non remplacés sur certains postes de travail
- En parallèle, les indemnités versées aux titulaires ont augmenté entre 2016 et 2017 du fait des heures supplémentaires plus volumineuses sur l'année 2017 (année électorale)
- Par contre, les rémunérations principales des non titulaires ont légèrement augmenté entre 2016 et 2017 du fait d'un nombre de remplaçants et de vacataires présents dans la collectivité au cours de l'année
- Néanmoins, les montants de régime indemnitaire et de primes versés aux non titulaires ont diminué car s'agissant essentiellement de non titulaires liés à des remplacements maladie pour lesquels aucun régime indemnitaire n'est versé.

### **3°) Les heures supplémentaires rémunérées**

| <b>2013 En nombre</b> | <b>2015</b> | <b>2017</b> |
|-----------------------|-------------|-------------|
| 5773                  | 4579        | 5945        |

### **4°) Les avantages en nature**

Concernant les avantages en nature, 3 types sont recensés pour 2017 :

- Avantages en nature logement : 5 agents
- Avantages en nature repas : 105 agents (tous statuts confondus)
- Avantages en nature véhicule : 0 agent

## II / LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

### 1°) L'évolution des agents titulaires et stagiaires depuis 2013

|                  | Effectifs pourvus |    |     |       |
|------------------|-------------------|----|-----|-------|
|                  | A                 | B  | C   | TOTAL |
| Au<br>31/12/2013 | 13                | 51 | 191 | 255   |
| AU<br>31/12/2015 | 11                | 62 | 184 | 257   |
| Au<br>31/12/2017 | 13                | 62 | 183 | 258   |

On constate que les effectifs généraux de la collectivité restent stables depuis 2013, avec quelques ajustements au sein des catégories. En 2017, dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire, 6 postes d'adjoint technique ont été créés au sein du service entretien et restauration. Ces 6 créations n'ont pas emporté d'augmentation des effectifs car compensées par d'autres mouvements du personnel.

### 2°) L'évolution des agents contractuels sur postes permanents depuis 2013

|                  | Effectifs pourvus |    |   |       |
|------------------|-------------------|----|---|-------|
|                  | A                 | B  | C | TOTAL |
| Au<br>31/12/2013 | 5                 | 19 | 0 | 24    |
| AU<br>31/12/2015 | 5                 | 11 | 0 | 16    |
| Au<br>31/12/2017 | 3                 | 13 | 0 | 16    |

Le nombre de postes de contractuels catégorie B a diminué entre 2013 et 2015 du fait du dispositif de résorption de l'emploi précaire. Ce chiffre est resté stable depuis.

Les écarts dans la catégorie A entre 2015 et 2017 sont liés à un départ à la retraite remplacé par un titulaire et une nomination stagiaire / titulaire après sélection professionnelle.

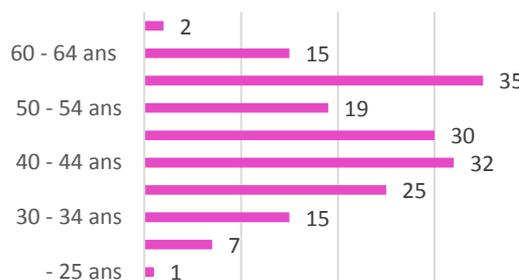
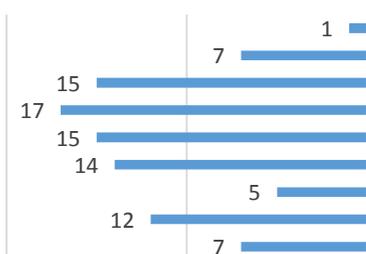
Les écarts en catégorie B entre 2015 et 2017 sont liés au recrutement contractuel d'un agent au CCAS et d'un professeur de musique.

**3°) Le nombre d'arrivées et de départs entre 2013 et 2015 de fonctionnaires et de non titulaires sur emploi permanent (données du bilan social)**

|  | Arrivées |           | Départs  |           |
|--|----------|-----------|----------|-----------|
|  | 2015     | 2017      | 2015     | 2017      |
| Fonctionnaires                           | 2        | 9         | 5        | 12        |
| Agents contractuels sur emploi permanent | 6        | 2         | 2        | 4         |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>8</b> | <b>11</b> | <b>7</b> | <b>16</b> |

On peut constater une légère augmentation des recrutements et des départs entre 2015 et 2017 particulièrement liés aux départs à la retraite de certains agents conformément à la pyramide des âges indiquée ci-dessous.

**3°) L'âge**



La pyramide des âges est réalisée sur la base des effectifs des stagiaires titulaires ainsi que des contractuels sur emploi permanent soit 274 agents.

On constate que plus de 40 % des effectifs se situent dans la tranche 50 ans et plus.

La tranche au-delà de 55 ans représente 52 femmes et 23 hommes soit 75 agents au total.

25 agents seront concernés par un départ à la retraite dans les deux / trois années à venir (+ de 60 ans)

**4°) Le temps de travail**

Le temps de travail de la collectivité est fixé à 36h40 hebdomadaires et à 1558 heures annuelles. Des journées de compensation sont accordées aux agents.

Les cycles de travail sont mis en place en fonction des besoins des services.

Pour les services suivants, le temps de travail est réduit afin de tenir compte de sujétions particulières liées à l'exercice de leur mission :

**Temps fixé à 1500 Heures (8 jours de congés sujétions) pour les services :**

- Les agents de la police municipale, hormis l'agent de stationnement (4 agents)
- Les régisseurs du service culturel (3 agents)
- Les agents de la piscine (14 agents)

**Temps fixé à 1533 Heures (3 jours de congés sujétions)**

- Les agents de la voirie + cimetière (12 agents)
- Les agents du service propreté (8 agents)
- Les agents des espaces verts (15 agents)
- L'agent affecté 3 Week-end à l'accueil du site cœur d'abbayes (4 agents)
- Les agents du service manifestations publiques (5 agents)
- Les agents du service des sports (9 agents)

### **III / EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

**1°) Etat des lieux de la parité**

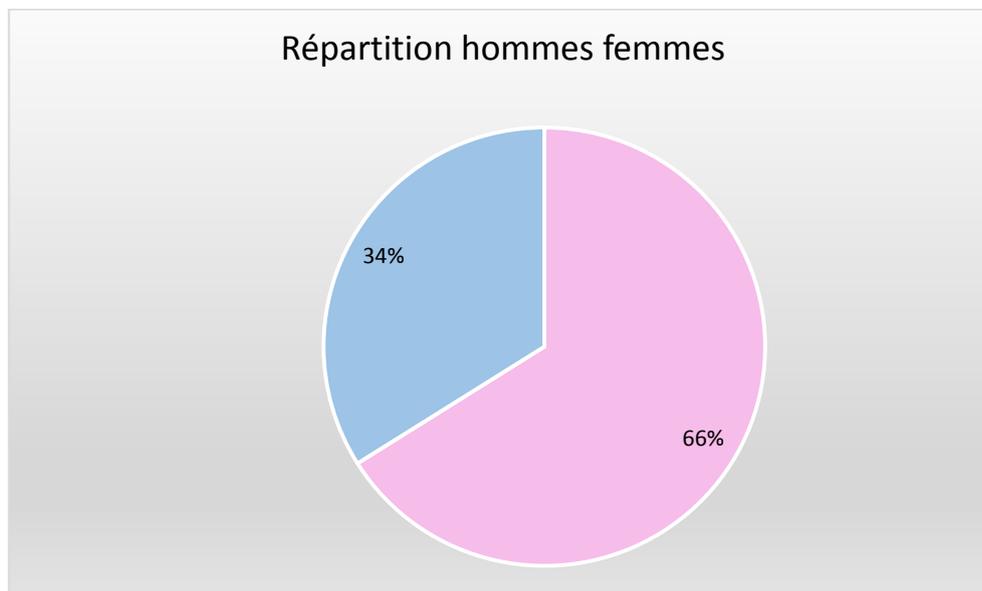
- Répartition des effectifs des fonctionnaires sur emploi permanent par catégorie hiérarchique (stagiaires, titulaires, contractuels)

|               | Catégorie |           |            | Total      |
|---------------|-----------|-----------|------------|------------|
|               | A         | B         | C          |            |
| <b>Hommes</b> | 9         | 21        | 63         | 93         |
| <b>Femmes</b> | 7         | 54        | 120        | 181        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>16</b> | <b>75</b> | <b>183</b> | <b>274</b> |

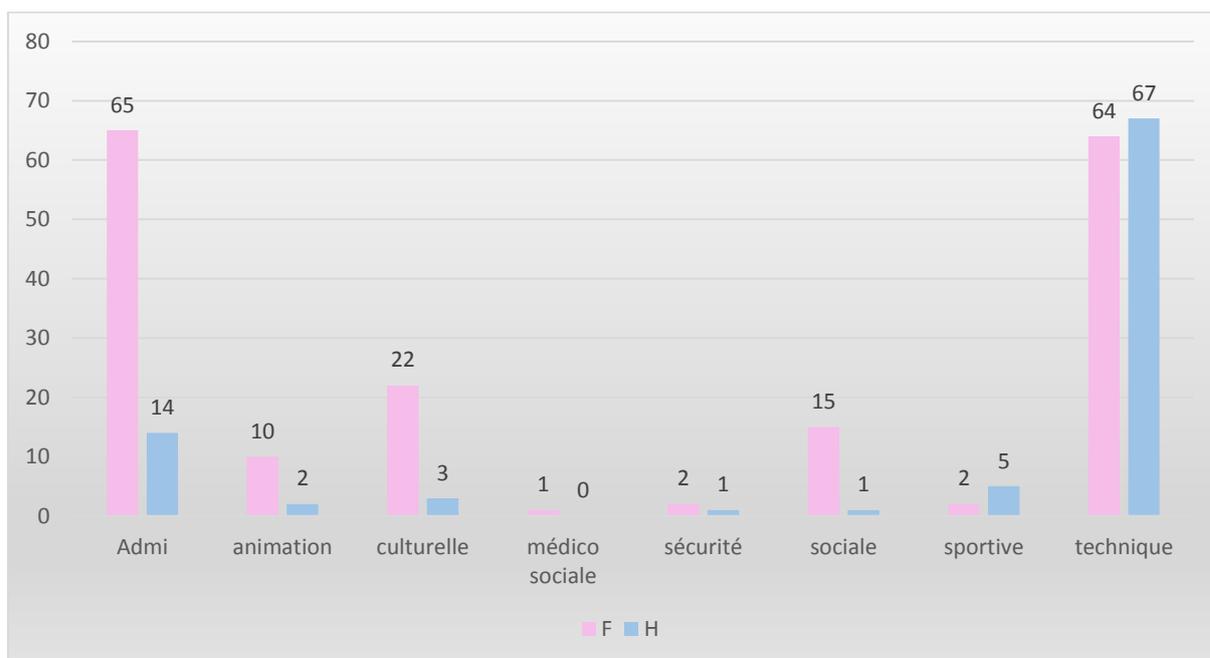
Dans la collectivité il y a 181 femmes et 93 hommes.

- En catégorie A, les femmes représentent 43 % des effectifs de la catégorie
- En catégorie B, les femmes représentent 72 % des effectifs de la catégorie
- En catégorie C, les femmes représentent 65 % des effectifs de la catégorie

On retrouve beaucoup de femmes en catégorie C notamment sur des fonctions d'ATSEM et d'agents d'entretien des écoles.



- Répartition par genre selon la filière



Les cadres d'emplois les plus féminisés sont :

- Les adjoints du patrimoine : 100 %
- Les ATSEM : 100%
- Les Adjoints administratifs : 95 %
- Les assistants d'enseignement artistique : 87 %
- Les rédacteurs : 85 %
- Les animateurs : 85 %
- Les adjoints d'animation : 75 %
- Les adjoints techniques : 56 %

Par contre, les femmes sont moins représentées dans les cadres d'emplois suivants :

- Agent de maîtrise : 22 %
- Attaché : 40 %
- Technicien : 42 %
- Educateur APS : 28 %
- Ingénieur : 0%

- Age moyens des fonctionnaires sur emploi permanent

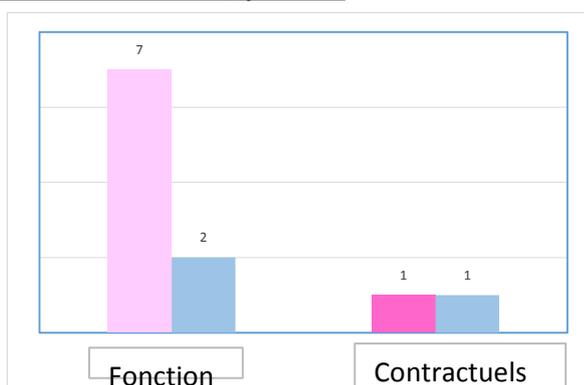
| Femmes                               | Hommes    |
|--------------------------------------|-----------|
| 46,55 ans                            | 45.95 ans |
| <b>Age moyen général : 46,35 ans</b> |           |

Les hommes et les femmes se situent globalement dans la même tranche d'âge.

- Temps de travail

- 36 agents travaillent à temps non complet (3 hommes et 33 femmes)
- 33 agents travaillent à temps partiel (33 femmes)

- Recrutements 2017 hommes / femmes

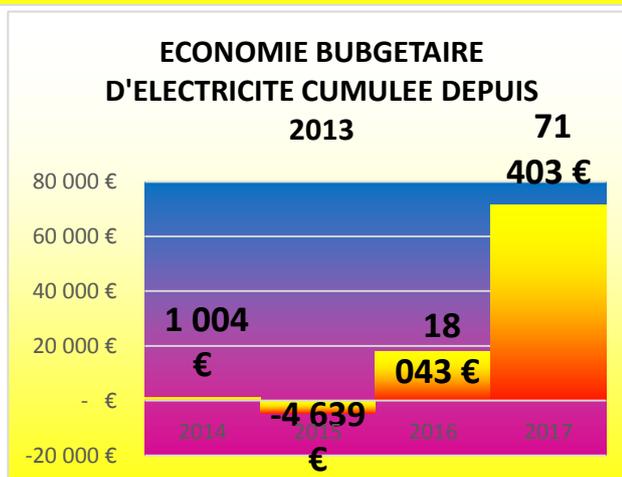
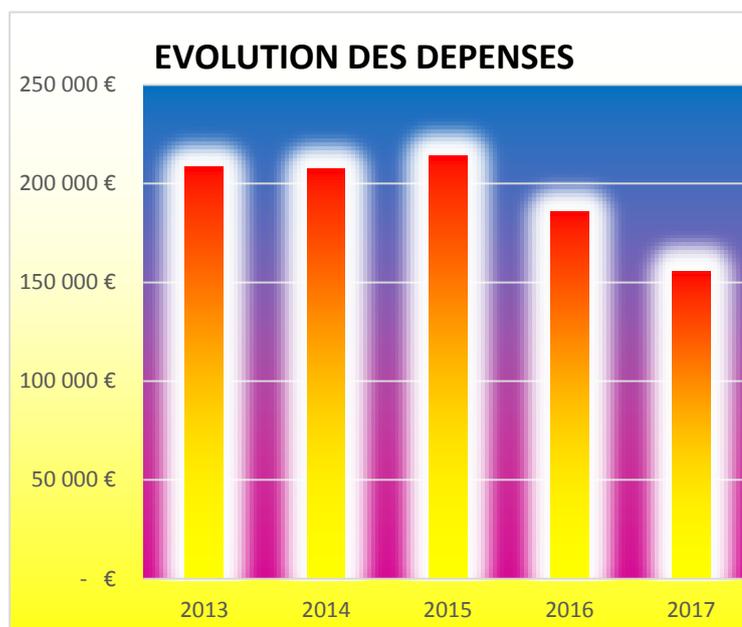


## SYNTHESE DES ECONOMIES D'ENERGIE REALISEES DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX

Depuis 2013, les dépenses d'énergie font l'objet d'un suivi précis et continu. Cette gestion rigoureuse associée à un programme de travaux d'économies d'énergie a permis une baisse remarquable des dépenses de fluides.

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des dépenses ainsi que l'économie cumulée pour chacun des 3 fluides : électricité, gaz et eau, depuis la mise en œuvre de ce suivi.

### ELECTRICITE

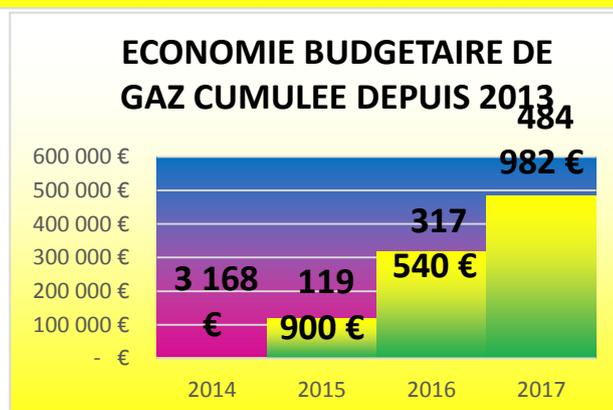
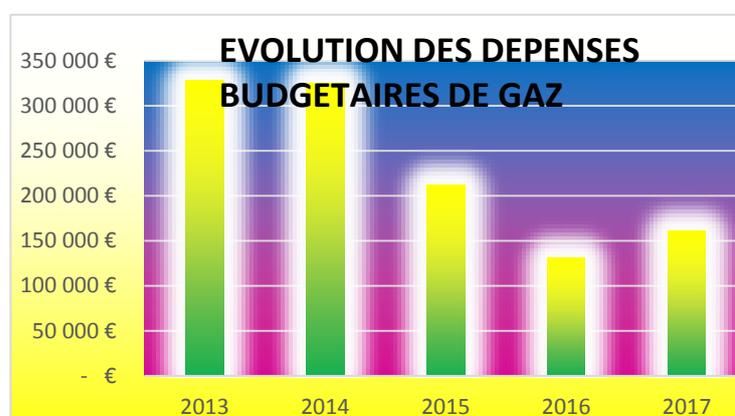


Les dépenses d'électricité sont en très nette baisse depuis 2015 avec en 2017 une économie supplémentaire de près de 31 000€, ce qui est remarquable. L'économie cumulée sur les 3 dernières années dépasse les 87 000€.

Ce gain a été en grande partie possible grâce aux tarifs attractifs résultants de l'appel d'offre groupé lancé fin 2015 sur l'ensemble du territoire Codah.

Depuis le 01 janvier 2018, un nouveau contrat issu du même groupement est en exécution. Malheureusement les prix de l'énergie sont moins attractifs que dans le marché précédent. De nouvelles taxes viennent encore alourdir la facture. La seule consolation est que l'électricité fournie est déclarée de production 100% ENR

## GAZ



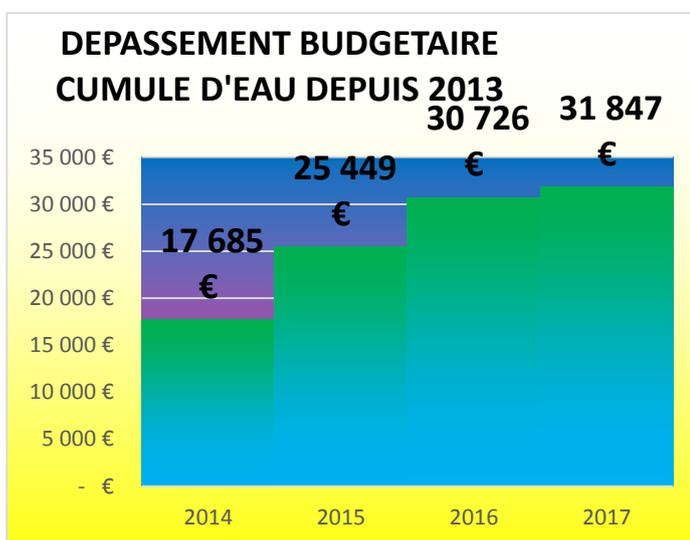
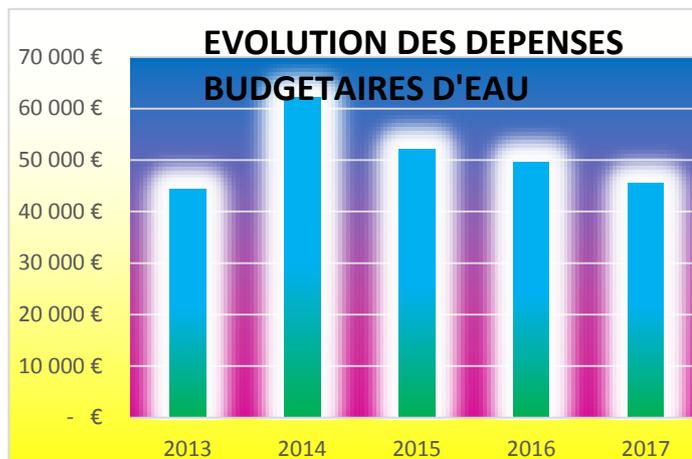
Malgré une légère hausse en 2017 due à une météo plus rigoureuse et à une occupation plus importante des locaux municipaux, les dépenses de gaz restent en très nette baisse depuis 2013, la saison de référence (- 51%)

Ces économies remarquables ont plusieurs origines (classées par ordre d'importance)

- 1°) un nouveau marché de chauffage négocié avec succès en 2014
- 2°) un suivi précis et rigoureux des consommations (rendu possible grâce au développement de la télérelève)
- 3°) un programme de travaux d'économie d'énergie ciblé

4°) une baisse des tarifs liée à la conjoncture qui est d'ailleurs répartie fortement à la hausse + 7% depuis le 01 janvier 2018 à cause notamment d'une hausse de 43% de la TICGN

## EAU



Bien que les dépenses d'eau soient toujours supérieures aux valeurs de 2013, année de référence, elles sont en nette diminution depuis les 3 dernières années. Ce résultat est rendu possible grâce au déploiement de la télérelève permettant de détecter très rapidement l'apparition de fuites ou de consommations anormales. Toutefois la hausse constante des tarifs pondère largement l'impact des volumes d'eau économisés.

### EN CONCLUSION

**Le travail de fond mené depuis 5 années par les services techniques sur les consommations des fluides des bâtiments a permis d'alléger de façon significative les charges supportées par la ville.**

Ces résultats ont également été possibles grâce aux initiatives suivantes :

- Déploiement du réseau de télérelève de compteurs et de sondes permettant un suivi précis des consommations et des T° dans les bâtiments

Il est également à rappeler que la réactivité découlant de la télérelève a permis de déceler rapidement plusieurs fuites d'eau dont l'impact financier aurait été de l'ordre de 60 000€

- Travaux d'optimisation des installations de chauffage d'économies d'énergies réalisés en partenariat avec l'exploitant de chauffage
- Renforcements de l'isolation thermique des parois réalisés lors de travaux de gros entretien des bâtiments (terrasses, fenêtres etc.)

Aussi, 2018 devrait voir se poursuivre le déploiement des actions suivantes :

- Les études de projet de l'opération de réhabilitation et d'amélioration de la performance thermique du Centre Social J. Moulin.
- Réfection et isolation thermique d'une partie des terrasses de M. Grout
- Mise en place dans les salles de classes d'éclairages dotés de la technologie LED

**Les gains liés à la qualité de l'exploitation des bâtiments ont cependant leurs limites et vont avoir tendance à stagner dans les années futures même si les économies réalisées par rapport à la période de référence (2013) se cumulent toujours.**

**Cependant, des gisements importants d'économies d'énergie existent encore mais ils ne sont possibles qu'avec une volonté politique affirmée en direction de la maîtrise des dépenses d'énergie. Pour le chauffage, la réduction massive des coûts ne pourra avoir lieu qu'avec des travaux lourds d'amélioration de la performance thermique de nos bâtiments. Les aides financières des partenaires habituels (Codah, Département, Région, Etat) existent déjà et devraient se renforcer dans les années futures (COP22)**

**Pour l'électricité, les acteurs principaux d'une réduction des consommations ne pourront être que les utilisateurs des bâtiments municipaux par une utilisation économe de l'éclairage et des appareils branchés dans les prises de courant.**

**Cet objectif ne pourra être obtenu que par une sensibilisation et une éducation sur le long terme des personnes concernées associées et conjuguées au développement d'une motivation à la sobriété énergétique, elle-même aiguisée par une émulation positive (peut être sous forme de challenge récompensé).**

**Cette démarche pourrait s'inscrire comme action prometteuse de résultat dans l'engagement de la ville envers le développement durable.**

## Suivi des principaux contrats

| Contrat  | Coût<br>2015 | Coût<br>2016 | Coût<br>2017 | Evolution<br>2017/2016 | Commentaires  |
|--|--------------|--------------|--------------|------------------------|---|
| Assurances<br>Dommages aux<br>biens et risques<br>annexes      | 198 619,77   | 81 887,80    | 58 307,75    | -28,80%                | Cotisation en baisse entre<br>2016 et 2017 : surface des<br>bâtiments à assurer mises<br>à jour ST                      |
| Assurances<br>Responsabilités<br>civiles et risques<br>annexes | 88 910,94    | 16 958,24    | 14 325,06    | -15,53%                | Coût 2017 provisoire, en<br>attente de la prime<br>complémentaire 2017 suite<br>déclaration RH en début<br>d'année 2018 |
| Assurance<br>véhicules à moteur<br>et risques annexes          | 54 425,56    | 40 184,69    | 42 832,62    | +6,58%                 | Cotisation en fonction des<br>mouvements annuels de<br>véhicules  |
| Assurance de la<br>Protection<br>juridique                     | 9 977,74     | 2 104,78     | 2 123,64     | +0.89%                 | Cotisation en évolution en<br>fonction de l'évolution des<br>indices de révision  |
| Assurance des<br>prestations<br>statutaires                    | 96 136,18    | 93 705,74    | 93 785,64    | +0.08%                 | En attente de la prime<br>complémentaire 2017 suite<br>déclaration RH en début<br>d'année 2018                          |

## Evolution 2018

| Contrat  | Coût 2017  | Commentaires   |
|--|------------|--|
| Assurances Dommages aux biens et risques annexes   | 63 000,00  | Provision plus importante en prévision d'une réflexion en cours sur la garantie « Exposition ».  |
| Assurance véhicules à moteur et risques annexes  | 45 000,00  | Cotisation en fonction des mouvements annuels de véhicules   |
| Assurance de la Protection juridique   | 3 054,00   | Présentation par AXA Juridique d'une facture fin 2017 élevée, courrier de demande d'explications (facture incluant le CCAS ?) en attente |
| Assurances Responsabilités civiles et risques annexes<br><br>Assurance des prestations statutaires | 133 000,00 | Chiffrage global donnée par la RH  |

## 4-Annexes

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES SERVICES

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

## **Services Techniques**

### **Rétrospective 2017**

#### **Dépenses d'investissement**

Dans les bâtiments municipaux, 2017 a vu se réaliser plus de 80 opérations de travaux d'investissement pour un coût total de 740 000 €. Les chantiers les plus marquants sont :

- La réfection de la toiture de l'école Victor Hugo pour 160 000€
- La première phase de la réfection des gouttières et chéneaux de l'Abbatiale pour 180 000€
- La réfection de l'éclairage des cours de tennis du GMT pour 50 000€
- Le lancement de la construction des vestiaires Claude Dupont dont le coût d'opération total est estimé à 920 000€.

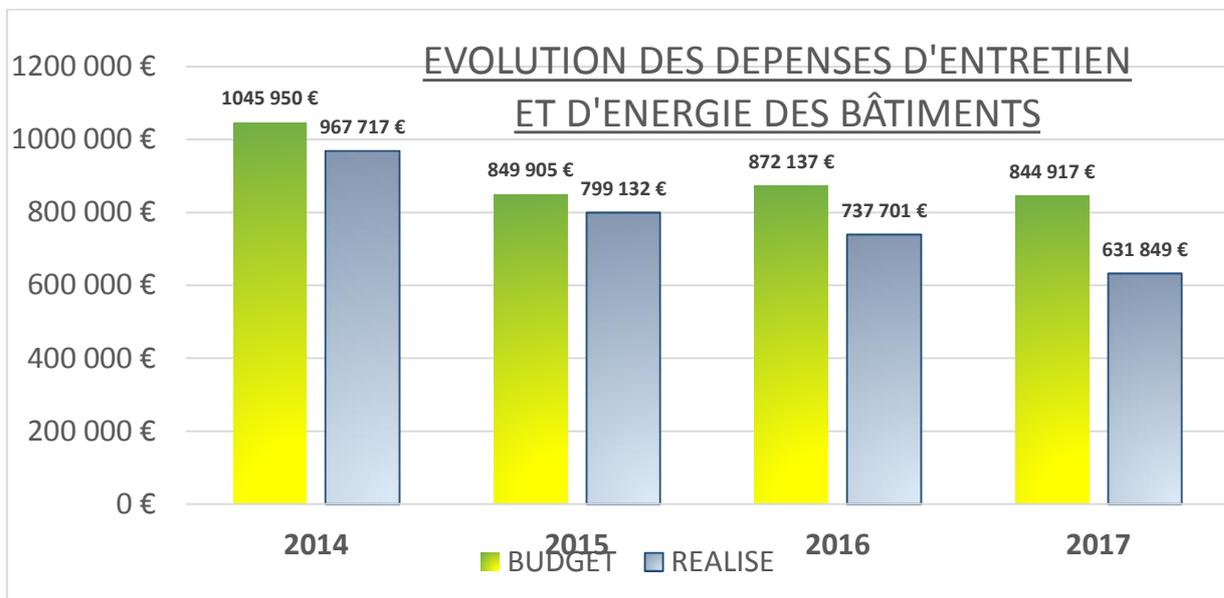
Pour les espaces publics, le budget alloué était en 2017 de 1 360 300€ (1 060 300€ sur les crédits d'équipements + 300 000€ au PPI pour l'éclairage public). Ces crédits ont été majoritairement consacrés à l'entretien des 95 km de voirie municipale et à l'équipement des services voirie, espaces verts et propreté urbaine.

On pourra toutefois souligner quelques réalisations notables comme :

- La réhabilitation et remise en service de la fontaine St Sauveur
- La réfection et valorisation de la rue de la République
- La mise en valeur de la sente des rivières

Concernant les dépenses d'entretien et d'énergie des bâtiments sont en très nette baisse depuis plusieurs années. Le cumul des économies réalisées sur ces lignes depuis 2014 entre budgété et réalisé est proche de 500 000€.

Ce résultat a été rendu possible par un suivi précis des dépenses d'énergie et une maîtrise des dépenses d'entretien des bâtiments



### **Perspectives 2018**

#### **Concernant les travaux dans les bâtiments,**

Les différentes commissions municipales ont priorisé un montant total de 983 000€. Ce montant sera arbitré lors de la préparation budgétaire

De plus plusieurs projets sont en cours de réalisation. Aussi 2018 verra se concrétiser les étapes suivantes :

- La livraison des vestiaires Claude Dupont
- Le début du chantier de construction du complexe sportif
- Le début du chantier de réhabilitation thermique de J. Moulin
- La mise en accessibilité des locaux de la bibliothèque et des vestiaires L. Simon
- Le renforcement des abouts de sommiers ainsi que la fin de la réfection des gouttières et chéneaux sur l'abbatiale
- La continuité du programme de la rénovation du GMT

Toutefois, l'incident structurel qui s'est produit à Cœur d'Abbaye le 22 janvier et dont on ne peut mesurer à l'heure actuelle l'incidence financière, risque de bousculer les priorités et le traitement de certains dossiers

#### **Concernant le fonctionnement des bâtiments,**

Il apparaît très probable que la baisse des coûts décrite ci-dessus ait atteint un plancher en 2017 et que les dépenses repartent à la hausse en 2018, notamment avec un renchérissement sensible de la facture gaz et électricité.

Il subsiste néanmoins que les économies importantes réalisées par rapport à la référence de 2013 sont bien réelles (Voir ROB ECO ENERGIES)

### **Pour les espaces publics,**

La commission en date du 14 décembre 2017 à priorisé un montant total d'investissement de 1 200 000€ pour les investissements des sous fonctions Eclairage public, voirie, espaces verts et propreté urbaine. A cela s'ajoute une demande de 300 000€ au PPI pour la réfection du réseau d'éclairage public.

Ces différents montants seront arbitrés lors de la préparation budgétaire.

Il est toutefois envisagé de concentrer les investissements de voirie sur le centre-ville et notamment sur les rues Michel et Oscar Germain ainsi que la place du Cœur.

Le réaménagement complet du parking de l'avenue Simone Veil est également à l'étude, l'aboutissement du projet est notamment conditionné à la coopération des commerçants du centre-ville pour l'utiliser.

### **Côté dépenses de fonctionnement des espaces publics,**

Les nouvelles normes environnementales (0% phyto) ainsi que la réglementation inhérente aux interventions de voirie à proximité des réseaux complexifie et allonge les délais d'intervention des agents municipaux.

Dans le même temps le non remplacement de personnel suite à décès ou à départ de la ville, on fait passer les moyens opérationnels sur le terrain en deçà du potentiel humain nécessaire à la bonne exécution du service public.

Aussi un renforcement significatif des effectifs de terrain est sollicité pour 2018 sachant qu'une externalisation de certaines prestations serait beaucoup plus onéreuse pour la ville.

**C'est donc avec ces différents éléments qu'un budget de 1 977 130€ (soit une réduction 2.15% du budget 2017) est sollicité en 2018 pour l'ensemble des lignes de dépenses de fonctionnement gérées par les services techniques**

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

### Service des sports logistique et matériel

#### Rétrospective 2017

- Différents travaux de sécurité ont été menés sur les installations sportives comme le remplacement des treuils de commande de panneaux de basket à la salle Sibran et au gymnase Christian Gand, la réfection des caniveaux de la piste d'athlétisme ou le traitement des éclats de béton à la salle de karaté, pour un montant de 8 786 € ainsi que le remplacement du module central du skate Park pour 11 520 €.

- Du matériel sportif a été remplacé pour un montant de 5 123 €.

- Le remplacement d'un pare ballon au stade Jules Tauvel budgétisé à hauteur de 8 500 € a été pris en charge par l'assurance dans le cadre des tempêtes hivernales.

- La mise en place d'une mini rampe de skate chiffrée à 18 348 € est effective depuis le 5 décembre 2017. 7 645 € de subvention sont acquis sur la réserve parlementaire d'Edouard Philippe ainsi que 4 497 € de la DETR.

- La réfection du virage n° 1 de la piste de BMX pour 23 000 € initialement programmée pour la fin de l'année 2017 a été reportée en début d'année 2018 suite aux intempéries.

- L'opération de décapage des terrains de tennis du GMT pour 6 127 € a été effectuée en fin d'année pour permettre à l'association d'être aux normes pour programmer son Open National de Tennis de janvier 2018. Cette opération ne sera pas reconduite en 2018.

#### Perspectives 2018

##### I-Soutien à la vie associative sportive

|                             | Proposition<br>budget<br>2017 | Proposition<br>budget<br>2018 | Observations  |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---|
| GMT subv. EDF               | 1 000 €                       | 0 €                           | La subvention EDF/GMT disparaît après la signature de la convention avec le GMT |
| Subventions exceptionnelles | 10 100 €                      | 10 100 €                      | La commission n° 4 préconise  |

|   |           |           |   |
|---|-----------|-----------|---|
| Sur proposition de l'OMS  |           |           | un statu quo sur les différentes subventions aux associations sportives |
| Subventions aux associations Sportives (répartition ultérieure OMS) | 140 706 € | 140 706 € |   |

**II-En fonctionnement : lignes suivies par le service des sports**

|                       | B.P. 2017 | Proposition 2018 |       |
|-----------------------|-----------|------------------|-------|
| 40- services communs  | 15 055 €  | 13 945 €         | - 7 % |
| 411- salles de sports | 22 807 €  | 19 357 €         | -15 % |
| 412- stades           | 6 876 €   | 6 176 €          | -10 % |

**III-En investissement :**

- Indépendamment des nécessaires renouvellements des matériels, l'enveloppe de 30 000 € dédiée à cet effet va être fortement sollicitée pour conforter la sécurité des installations sportives avec le changement des stops chutes des panneaux de basket des salles Gand et Jean Prévost (coût estimatif 15 000 €).

- 12 000 € ont été attribués pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger pour permettre au service de remplir ses missions sur la logistique matériel y compris les week-ends.

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service Enfance, Jeunesse, Scolaire**

#### **Rétrospective 2017**

Il avait été envisagé de mettre en place une garderie périscolaire, sans restauration, dans les écoles élémentaires et maternelles de Montivilliers, le mercredi de 7h45 à 8h20 et de 11h30 à 12h30.

Le coût de ce service supplémentaire avait été évalué à **17 220€** de septembre à décembre 2017 et à **42 660€** pour l'année scolaire 2017 / 2018.

Compte-tenu de l'effort financier important qu'ait représenté ce service supplémentaire et du faible nombre de familles s'étant révélées intéressées, le projet a été abandonné.

Le service Jeunesse a organisé pour la première fois à Montivilliers un tournoi de jeu en ligne (coût de l'opération **8 000€**). Devant le succès remporté auprès du public jeune, il a été décidé de le pérenniser

Les trois accueils de loisirs Municipaux, le Pass Vacances Loisirs, La Coudraie et la Belle-Etoile ont accueillis plus de 300 enfants.

#### **Perspectives 2018**

En accord avec les familles montivillonnaises et les conseils d'école, la ville de Montivilliers a sollicité auprès de la Direction Académique une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours sur le territoire de la commune à compter de l'année scolaire 2018 / 2019. Dans l'éventualité de ce changement de rythmes scolaire, il sera nécessaire d'adapter l'offre de loisirs municipale du mercredi, avec la réouverture de l'ALSH de La Coudraie le mercredi matin (coût supplémentaire en vacances 2018 : **4 400€**).

Une étude sera également lancée sur l'ouverture d'un accueil de loisirs du mercredi à la Belle-Etoile (Coût supplémentaire en vacances 2018 : **5 824€**).

Le numérique est aujourd'hui un élément incontournable de la politique éducative. Consciente de cet enjeu, la ville de Montivilliers a pris l'initiative de mettre en place avec l'Education Nationale un groupe de travail pour réfléchir ensemble à faire évoluer nos équipements informatiques dans les écoles d'une manière globale et efficiente. Ses préconisations vont pouvoir se décliner dès 2018 dans un ambitieux plan numérique pour les écoles qui s'étalera sur plusieurs années.

Deux hypothèses sont actuellement en cours d'étude :

Le déploiement progressif de classes mobiles (tablettes informatiques). Investissement : **185 956€** / Fonctionnement annuel **33 708€**.

L'équipement des écoles des écoles en classes connectées (haut-débit, vidéoprojecteurs et écrans).  
Investissement : **238 919€** / fonctionnement annuel **33 708€**.

| <b>2018</b>                                       |                     |                     |                    |             |
|---|---------------------|---------------------|--------------------|-------------|
| Le 28 décembre 2017                               |                     |                     |                    |             |
| <b>SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE</b>          |                     |                     |                    |             |
| <b>SECTEUR SCOLAIRE</b>                           |                     |                     |                    |             |
| <b>Opérations de dépenses à caractère général</b> |                     |                     |                    |             |
| <b>Ecoles Maternelles</b>                         |                     |                     |                    |             |
| Fonctionnement<br>Dépenses                        | BUDGET 2017         | BUDGET 2018         | <b>Evolution %</b> | Observation |
| <b>Charges de fonctionnement</b>                  | <b>43 475,00 €</b>  | <b>41 325,00 €</b>  | <b>-5%</b>         |             |
|   |                     |                     |                    |             |
| <b>Ecoles Primaires</b>                           |                     |                     |                    |             |
| Fonctionnement<br>Dépenses                        | BUDGET 2017         | BUDGET 2018         | <b>Evolution %</b> | Observation |
| <b>Charges de fonctionnement</b>                  | <b>100 061,00 €</b> | <b>103 065,49 €</b> | <b>3%</b>          |             |
|   |                     |                     |                    |             |
| <b>Transport scolaire</b>                         |                     |                     |                    |             |
| Fonctionnement<br>Dépenses                        | BUDGET 2017         | BUDGET 2018         | <b>Evolution %</b> | Observation |
| <b>Charges de fonctionnement</b>                  | <b>7 447,00 €</b>   | <b>7 346,00 €</b>   | <b>-1%</b>         |             |
|   |                     |                     |                    |             |
| <b>Médecine scolaire</b>                          |                     |                     |                    |             |
| Fonctionnement<br>Dépenses                        | BUDGET 2017         | BUDGET 2018         | <b>Evolution %</b> | Observation |
| <b>Charges de fonctionnement</b>                  | <b>1 370,00 €</b>   | <b>1 370,00 €</b>   | <b>0%</b>          |             |
|   |                     |                     |                    |             |
| <b>Classe de découverte</b>                       |                     |                     |                    |             |
| Fonctionnement<br>Dépenses                        | BUDGET 2017         | BUDGET 2018         | <b>Evolution %</b> | Observation |
| <b>Charges de fonctionnement</b>                  | <b>44 000,00 €</b>  | <b>42 000,00 €</b>  | <b>-5%</b>         |             |
|   |                     |                     |                    |             |

| 2018   |                       |  |             |  |
|--|-----------------------|--|-------------|--|
|  |                       |  |             | Le 28 décembre 2017                                |
| SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE                    |                       |  |             |  |
| SECTEUR ENFANCE JEUNESSE                             |                       |  |             |  |
| <b>Opérations de dépenses à caractère général</b>    |                       |  |             |  |
| Fonctionnement Dépenses                              | BUDGET 2017           | BUDGET 2018  | Evolution % | Observation  |
| <b>Charges de fonctionnement</b>                     | <b>127 430,00 €</b>   | <b>120 860,00 €</b>                                | <b>-5%</b>  |  |
| Subvention   | 59 700,00 €           | 59 700,00 €  | 0%          | Subvention Versée à L'AFGA                         |
| <b>Opération recettes</b>                            |                       |  |             |  |
| FONCTIONNEMENT RECETTES                              | BUDGET 2017<br>OBTENU | BUDGET 2018<br>PREVISION                           | Evolution % | Observation  |
| <b>Produits de services</b>                          |                       |  |             |  |
| Accueils de Loisirs                                  | 17 874,77 €           | 18 700,00 €  | 5%          | Mercredi ALSH Coudraie ,                           |
| Accueils Périscolaires                               | 50 632,98 €           | 50 600,00 €  | 0%          |  |
| Temps d'accueils Périscolaires                       | 67 757,34 €           | 40 000,00 €<br>Fonctionnement de<br>Janvier à Juin | -41%        | Suppression des TAP à<br>compter du 1 juillet 2018 |
| <b>Les dotations</b>                                 |                       |  |             |  |
| FONCTIONNEMENT RECETTES                              | BUDGET 2017<br>OBTENU | BUDGET 2018<br>PREVISION                           | Evolution % | Observation  |
| CAF PSO (accueils de loisirs)                        | 42 530,58 €           | 46 934,00 €  | 10%         | Mercredi ALSH Coudraie ,                           |
| CAF PSO (accueils<br>Périscolaires)                  | 17 974,00 €           | 17 900,00 €  | 0%          |  |
| CAF PSO (accueils Temps<br>d'accueils périscolaires) | 15 000,00 €           | 9 000,00 €<br>Fonctionnement de<br>Janvier à Juin  | -40%        | Suppression des TAP à<br>compter du 1 juillet 2018 |
| CAF Contrat Enfance Jeunesse                         | 63 449,38 €           | 59 330,00 €  | -6%         |  |
| ETAT (réforme scolaire)                              | 66 450,10 €           | 40 000,00 €<br>Fonctionnement de<br>Janvier à Juin | -40%        | Suppression des TAP à<br>compter du 1 juillet 2018 |
|  | 341 669,15 €          | 282 464,00 €                                       | -17%        |  |

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

### Service restauration

#### Rétrospective 2017

#### Dépenses de fonctionnement

Il est observé une baisse significative des charges de fonctionnement du fait de la combinaison de plusieurs facteurs :

- Régulation du chauffage
- Contrôle des consommations d'eau
- Diminution des frais de réparation du matériel en ayant investi dans des appareils moins énergivores
- Mise en place d'un marché pour la location d'un camion pour la restauration, ce qui va entraîner la suppression des frais de réparation du camion pour l'année 2018

Un dispositif de résorption d'un emploi précaire est amorcé au 1<sup>er</sup> Septembre 2017, 6 agents ont été stagiaires.

| Opérations de dépenses à caractère général |                       |                       |             |
|--|-----------------------|-----------------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT<br>DEPENSES                 | BUDGET 2017           | BUDGET 2018           | Evolution % |
| <b>Charges de fonctionnement</b>           | <b>475 877,00 €</b>   | <b>490 975,00 €</b>   | <b>3%</b>   |
| <b>Salaires (suivi RH)</b>                 | <b>823 891,00 €</b>   | <b>820 000,00 €</b>   | <b>0%</b>   |
| <b>Total</b>                               | <b>1 299 768,00 €</b> | <b>1 310 975,00 €</b> | <b>1%</b>   |

#### Recettes

Les recettes ont augmenté :

- Le nombre de repas réalisés a augmenté de 4,8% soit 6968 repas
- L'année 2017 est la première année complète avec un prix de vente d'un repas en résidence à 8,50€

| Opération recettes          |                       |                          |             |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT<br>RECETTES  | BUDGET 2017<br>OBTENU | BUDGET 2018<br>PREVISION | Evolution % |
| <b>Produits de services</b> |                       |                          |             |
| Restauration scolaire       | 413 440,31 €          | 425 000,00 €             | 3%          |
| C.C.A.S                     | 171 130,40 €          | 172 000,00 €             | 1%          |
| Services municipaux         | 1 854,30 €            | 1 900,00 €               | 2%          |
| A.F.G.A Restauration        | 32 102,22 €           | 33 000,00 €              | 3%          |
| A.F.G.A Gouters             | 2369,17               | 2 400,00 €               | 1%          |
|                             | 620 896,40 €          | 634 300,00 €             | 2%          |

## Perspectives 2018

### Priorités

Persévérer dans la résorption de l'emploi précaire en remplaçant les départs à la retraite et en pérennisant les postes fixes occupés par des vacataires.

Mise en place et formation au logiciel Salamandre. Celui-ci devrait à terme permettre :

- Diminuer de part une meilleure gestion des grammages et de la perte des denrées alimentaires le coût d'un repas
- Diminuer le taux d'emploi du personnel administratif travaillant à la cuisine centrale (poste d'assistante administrative aujourd'hui à 100% devrait évoluer vers un poste environ à 70%).

Mise en place d'un marché pour l'achat des vêtements de travail et des EPI afin d'en réduire le coût.

Réflexion et étude de la mise en place d'un marché pour l'achat des appareils électroménager (gros et petits), (fours, réfrigérateurs, chambres froides positives et négatives, lave-vaisselle, aspirateurs, mono brosse, lave-linge, sèche-linge ...).

### Pistes de réflexion

Réflexion et étude sur le rapprochement de la restauration scolaire des écoles Charles Perrault et Jean de la Fontaine sur un site commun (Charles Perrault).

La reprise de l'école sur 4 jours à la rentrée de septembre 2018 va peut-être entraîner la remise en place d'un centre de loisirs le mercredi, ce qui pourrait engendrer pour une année scolaire complète la réalisation d'environ 3500 repas supplémentaires et de ce fait la recette serait augmentée d'environ 13200€.

Mise en place d'un plan de nettoyage mettant en adéquation les surfaces à entretenir, la qualité des revêtements, le nombre d'agents et le temps passé à la réalisation d'une tâche.

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service Police Municipale**

#### **Rétrospective 2017**

La Police municipale de Montivilliers a connu sur cette année 2017 une modification de ces effectifs : un agent a quitté la collectivité pour une autre (ce poste a été remplacé en juillet), deux autres agents ont fait valoir leurs droits à la retraite : le chef de la PM ainsi que l'agent assurant des missions d'ASVP. Soit 3 départs sur un effectif de 5 au cours de l'année 2017.

La police municipale a fonctionné avec un effectif restreint pour moitié. Les horaires ont été adaptés. De ce fait, des stratégies de travail ont été mises en place en collaboration avec la Police Nationale connaissant également des problématiques d'effectifs et parfois de moyens. Des patrouilles pédestres, en VTT ou même en véhicule se sont effectués conjointement. La collaboration inter police est efficace et complémentaire mais demeure non institutionnalisée.

La formation de l'ensemble des agents a été mise en œuvre notamment sur l'utilisation de la vidéoprotection. Un diagnostic de l'intégralité des caméras de vidéoprotection a été réalisée.

Pour moderniser les outils et de limiter l'aspect administratif des timbres amendes que représentait les carnets de contravention à souche, la police s'est vue doter des terminaux portables de verbalisation électronique. Ce matériel a été l'objet pour 50 % de subvention de l'Etat. Et ce, pour la dernière année. La collectivité a poursuivi la démarche de modernisation des outils de travail (éthylotest, .), comme des conditions de travail ( mobilier, vestiaires et tenue).

#### **Perspectives 2018**

A ce jour, le poste de chef de police municipale est en cours de recrutement après plus de six mois de recherche. La stratégie de la municipalité a été de transformer le poste d'ASVP en agent de police municipale permettant de compléter l'équipe. Ce poste est également en cours de recrutement. Gageons que le semestre 2018 puisse voir cette équipe complète avec à sa tête un chef. De ce fait, des lignes en vue de l'acquisition de tenue, du matériel tels que des VTT sont proposées au budget 2018.

Une réflexion globale est également engagée sur deux axes :

- la vidéoprotection : un diagnostic est en cours avec le concours des services de Police Nationale pour engager une réflexion sur le déploiement de la vidéoprotection notamment aux entrées de ville.
- la rénovation des locaux : la ville étudie une relocalisation de la Police Municipale dans des locaux plus fonctionnels pour assurer des conditions de travail normales de ses fonctionnaires hommes comme femmes.

Dans le cadre de la collaboration avec la Police Nationale, la ville de Montivilliers s'attachera à la rédaction d'une convention de partenariat PM / PN au cours de cette année.

En 2018, la Police Municipale va retrouver un nouveau dynamisme de son équipe qui sera composée pour moitié de nouveaux personnels. Un diagnostic de fonctionnement sera posé et en découlera de nouvelles procédures de fonctionnement répondant davantage aux besoins des habitants.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service environnement, santé, prévention et cadre de vie**

#### **Rétrospective 2017**

##### **Axe DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE**

- Travail transversal avec les services municipaux (animation de 9 réunions CoTech en 2017 et Copil Agenda 21), (charte achat responsable, biodiversité, recyclage cartouche...),
- Formation Co-événement à destination des agents municipaux, associations et habitants,
- Pilotage du temps fort semaine DD et restitution de l'Agenda 21 avec le Cabinet Extracité en direction des habitants et des associations (300 personnes sur la journée),
- Plan d'actions de l'Agenda 21 validé au Conseil Municipal en juin 2017,
- Temps d'échanges autour des éco-gestes à destination des agents municipaux et réalisation outil de communication,
- Accompagnement Association Jardins Partagés de la Belle Etoile,
- Quizz Agenda 21, logo et mascotte,
- Mise en place du tri dans les services municipaux,
- Rencontres et étude de faisabilité des actions Développement Durable avec l'Education Nationale,
- Visite du centre de tri de la CODAH avec les habitants,
- Evaluation du projet de Développement Durable sur l'année 2017 avec les services municipaux,
- Réunions partenariales avec les instances de la CODAH et de l'Etat (DREAL, AREN).

##### **Axe CADRE DE VIE**

###### **Prévention**

- Animations du Réseau Prévention Santé (5 réunions en 2017),
- Information sur les Compétences Psychosociales en direction des acteurs locaux,
- Mise en place de la Commission Lien Social et Santé (fusion Réseau Prévention Santé et Commission Lien Social),
- Animations des réunions des cellules de veille du CLSPD (5 réunions en 2017) et suivi des situations entre chaque cellule avec les acteurs locaux,
- Appel à projet Prévention de la Radicalisation.

###### **Politique de la Ville et Vie des quartiers**

- Travail avec les services municipaux sur la Gestion Relation Citoyen,
- Proposition au bailleur Habitat 76 d'une intervention sur le quartier Clémenceau avec les services et les acteurs locaux,
- Etude de faisabilité en cours d'une Maison aux Services Publics (MSAP),

- Suivi Politique de la Ville avec le GIP (suivi des appels à projets, ateliers territoriaux, début de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville)

### **Vie associative**

- Pilotage suivi des associations avec les services municipaux : diagnostic des différentes associations et suivi par les services, suivi des conventions, travail sur l'occupation et la valorisation des locaux en cours,
- Suivi des associations : CLCV, AMISC, Mission Locale, AHAPS, Jumelages Montivilliers Nordhorn et Montivilliers Nasséré.
- Signature de la 1<sup>ère</sup> convention Jumelage Montivilliers/Nordhorn

**Accompagnement du centre social municipal Jean Moulin.** (Voir fiche spécifique sur le centre social au niveau du DOB)

## **Perspectives 2018**

### **1/ POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE.**

#### **→ Travail transversal avec les services et les acteurs locaux**

Mise en œuvre du plan d'actions avec la prise en compte des attentes exprimées par le Conseil d'Adjoints du 18 décembre 2017 et par le comité de pilotage qui se tiendra en janvier 2018.

#### **→ Actions mises en œuvre par le service ESPCdV**

- Veille juridique, réglementaire et financière concernant les actions de développement durable
- Interlocuteur des services à leur demande et en fonction des besoins du plan d'action développement durable.
- Interlocuteur des différents partenaires locaux sur demande auprès du service
- Communication autour du projet
- Dynamique citoyenne avec les habitants (groupe collecte et réduction des déchets)
- Soutien aux acteurs locaux dans la mise en œuvre des éco-événements (Sur la base d'une sollicitation et d'une charte)
- Formations éventuelles en direction des agents, habitants, acteurs locaux etc.

### **2/CADRE DE VIE**

#### **Prévention**

#### **→ Prévention Santé**

- Co-animation de la Commission Lien Social et Santé avec le CCAS (mises en place d'action de prévention et temps forts Forum du Handicap...)

#### **→ Prévention de la Délinquance**

- Animation des réunions de la Cellule de Veille du Conseil Local de Prévention de la Délinquance.
- Suivi des situations entre chaque cellule de veille avec les acteurs locaux.
- Animation du Conseil Local de la Prévention de la Délinquance.
- Actions de Prévention de la Radicalisation sur de la prévention primaire (soutien à la parentalité, travail avec les acteurs locaux pour « actions de prévention jeunes » par le Centre Social Jean Moulin depuis 2<sup>ème</sup> semestre 2017).

## **Politique de la Ville et Vie des quartiers**

### → **Politique de la Ville**

- Suivre les projets inscrits dans le contrat de ville (services et associations)
- Demander à l'Etat une modification des Territoires de Veille Active sur la ville de Montivilliers pour intégrer les quartiers de la « Coudraie » et « Clémenceau ».

### → **Vie des quartiers**

Au travers de la vie des quartiers, le service environnement, santé, prévention et cadre de vie travaille sur des projets en transversalité avec les autres services et les acteurs locaux pour répondre aux besoins repérés sur le territoire (emploi, cohésion sociale, cadre de vie : **fracture numérique**, problèmes d'accès aux droits, problème de mobilité, isolement d'un quartier...)

#### - **Maison de Services aux Publics**

Après une mise en cohérence des Espaces Publics Numérique en 2017, étude de faisabilité d'une Maison de Services aux Publics (MSAP) pour :

- ❖ permettre aux montivillons de retrouver des services publics (CPAM, CAF...) sur le territoire,
- ❖ lutter contre les problèmes d'accès aux droits,
- ❖ Renforcer l'attractivité du territoire à l'échelle du canton...

#### - **Projet Clémenceau**

Pour pouvoir accompagner les habitants au plus près, le service travaille avec les services municipaux et les acteurs locaux pour avoir un local prêté par Habitat 76 pour intervenir sur le quartier. Ce projet a pour objectif de :

- ❖ Lutter contre le problème d'isolement et de mobilité (permanences du CCAS pour les seniors, ...)
- ❖ Etre présent dans un but préventif auprès des jeunes et des familles
- ❖ Repérer les besoins des familles

#### - **Réunions de quartiers**

Mise en place ou participation à des réunions de quartiers liés à des problématiques repérées pour avancer sur des propositions en transversalité avec les services et les acteurs locaux.

## **Vie Associative**

### → **Accompagnement de la vie associative**

- Suivi de la vie associative pour les associations de plus de 1500 € de subvention (AMISC, CLCV, AHAPS, Mission Locale, Jumelages Montivilliers Nordhorn et Montivilliers Nasséré).

→ **Structuration de la vie associative**

- Poursuite du travail de pilotage de la vie associative impliquant les différents services municipaux,
- Structuration des conventions (outils communs à tous les services, suivis du cadre juridique...)
- Travail sur la gestion des locaux et valorisation des mises à disposition dans les conventions (locaux, matériel, mise à disposition de personnel...)
- Travail sur la gestion de la vie associative (étude d'un logiciel)

Le service Environnement, santé, prévention et cadre de vie:

- accompagne le Centre Social Jean Moulin sur son contrat de projet 2017-2020, validé et financé par la Caisse d'Allocations Familiales.
- s'appuie sur le Centre Social pour développer des actions autour de la santé, de la vie associative, de la prévention de la délinquance.

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

### Service environnement, santé, prévention et cadre de vie

### Centre Social Jean Moulin

#### Rétrospective 2017

##### Points forts :

Démarrage du contrat de projet 2017 /2020.

Appel à projet sur la prévention de la radicalisation.

##### Financements obtenus pour réaliser les actions du contrat de projet 2017 au 30/10/2017.

|                      |                  |  |
|----------------------|------------------|--|
| Financements Etat    | 8 200 €          | CODAH (GIP)  |
| Financements CAF     | 61 742 €         | Financements fléchés, PRESTATION DE SERVICE animation globale et animation collectif famille et REAAP. |
| Financements usagers | 2 606 €          | Participation aux activités  |
| <b>Part ville</b>    | 209 063 €        | Fonctionnement du centre social (dont part salariale)  |
| <b>Total</b>         | <b>281 612 €</b> |  |

##### Projets en cours :

- ✓ Accompagnement des familles dans leurs fonctions éducatives et parentales.
- ✓ Soutien et impulsion des initiatives favorisant la participation des habitants à la vie sociale et locale.
- ✓ Dynamisation de l'impact de la structure sur le territoire.
- ✓ Suivi administratif de la vie associative.
- ✓ Travaux d'aménagement du centre social.
- ✓ Travail sur les moyens de communication du centre social

#### Perspectives 2018

- ✓ Actions à destination des familles et des habitants de Montivilliers
- ✓ Soutien et impulsion des initiatives associatives sur le territoire
- ✓ Développement des actions « jeunes » autour de la prévention sur le quartier Belle Etoile
- ✓ Mise en place d'un calendrier « temps forts » pluriannuel
- ✓ Continuité des travaux de réaménagement de l'intérieur et de l'extérieur du bâtiment
- ✓ Travail renforcé autour de la participation dans la vie de la cité des habitants
- ✓ Travail hors les murs

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

### Bibliothèque municipale Condorcet

### et annexes Espace lecture Jean Moulin/Coin lecture de la Coudraie

#### Rétrospective 2017

##### Mission d'accueil et d'accès au savoir :

- Tous les publics ; statistiques d'activité : prêts **118 500**; lecteurs actifs : **2435** (ayant effectué un emprunt dans l'année) ; inscrits : **12 497** ; fréquentation (comptage mis en place en Mai) : **10 500** ; réservation document : **1002** (+ 59 % depuis gratuité) dont 248 sur le portail.
- Nouvelles inscriptions : **319** Montivillons-**50** familles extérieures.
- Utilisation des pc multimédia public : **730**.
- Scolaires des écoles maternelles et primaires : **179** séances – **4587** élèves. Activité essentielle pour toucher chaque enfant scolarisé et lui donner goût à la lecture.
- Accueil d'enfants de centres de loisirs et de la Parentèle : **113– 7** rdv (+47)
- Chercheurs pour le fonds patrimonial/archives : **93**.

##### Action lecture dans les quartiers Belle Etoile et Maison de quartier de la Coudraie :

- Tous les publics : fréquentation **755** personnes hors spécifique - lecteurs actifs : **+7-** nouvelles inscriptions : **+ 19** - prêts : **5 882**.
- Assistantes maternelles et tout-petits en partenariat avec le RAM : **44** rdv – **656** personnes.
- Scolaires des écoles maternelles et primaires (CP/CE1) du quartier : **53** séances, **978** élèves. Rentrée 2017 : 4 classes de CM ont été accueillies à la BM Condorcet le mercredi matin.
- Séances avec les enfants dans le Coin lecture et accueil à la bibliothèque en partenariat Service jeunesse : **10** rdv activités autour du livre ; fidélisation des enfants = **113**.
- Spectacles ou conteurs dans le cadre du *Laissez-vous conter* avec le centre social Jean Moulin : 3 par an. Affiche complet à chaque rendez-vous. Public touché = **154**.

##### Actions/Animations :

- Jury du jeune lecteur avec A livre Ouvert (sélection livres, rencontres élèves délégués, participation aux comités de lecture, organisation des rencontres auteurs dans les écoles etc...) : **51** classes participantes – **1 317** élèves – 2 auteurs invités dans les écoles.
- Portage de livres dans quatre RPA/EHPAD et jeux de mémoire : **253/19** rdv- **272** prêts.
- Séances de lectures avec les tout-petits de la halte d'enfants à la MEF et en section jeunesse ; participation à la fête de l'Enfance en juin : **43** rdv- **408** enfants -
- Rencontres intergénérationnelles MEF : lectures personnes âgées/tout-petits : **83p.** /4 rdv.
- Rencontres d'auteurs, table ronde sur les métiers du livre avec l'Atelier Mosésu, expositions dont Sens dessus dessous en section jeunesse avec atelier créatif, contes, lectures, Journées européennes du Patrimoine -Public touché : **227**.
- Section adultes : *Les lecteurs ont la parole* : **38** participants.
- Sélection de polars avec les Ancres noires et vote : **25** participants dont 7 nouveaux.

- Aide à la conception de l'exposition des 30 ans de MHAD et à la rencontre-dédicace autour de la BD Le Havre écrite par D. Delahaye, B. Merdrignac et Y. Boistelle par le responsable du fonds patrimonial : **50** personnes.
- Dans le cadre des 500 ans du Havre : prêt de la Bible (XVIe) aux archives du Havre pour l'exposition « Le Havre, 1517 » ; présentation d'archives de Montivilliers sur le thème « Jours de fête » à la BM Condorcet.

## **Perspectives 2018**

### **Numérique :**

Mise en place de ressources numériques en complémentarité des collections physiques et de supports nomades de lecture : liseuses et livres numériques téléchargeables aussi via le portail ; Utilisation des tablettes et applications destinées au public scolaire ; Ressources numériques en ligne (gratuites/payantes : presse, auto-formation etc.)

2<sup>ème</sup> Fête du livre en partenariat avec A livre ouvert prévue le 24 mars :

Promouvoir les différents genres littéraires

Faire se rencontrer les auteurs et leur lectorat

Consolider le lien entre différents lieux de lecture (écoles, bibliothèques, librairies)

Favoriser les échanges entre générations

Découvrir les lieux de Culture et de Patrimoine de façon ludique et conviviale

Atteindre des publics potentiels

### **Renforcer l'attractivité du lieu et de ses services :**

Réfléchir à la révision de la tarification proposée.

Ajouter du confort dans les espaces pour le bien-être des usagers

Installer la boîte retour de documents (bibliothèque accessible 24h sur 24h)

### **Valorisation des documents fonds patrimoniaux :**

Mise en ligne de la presse ancienne avec outil de feuilletage

Poursuite l'exemplarisation des documents

### **Projet de service :**

Suite au diagnostic mené en équipe et en s'appuyant sur les assises de la Culture, définir les enjeux de la lecture publique.

### **Espace lecture Jean Moulin :**

Augmenter de 2h les horaires du mardi soit 14h à 18h pour harmoniser avec ceux de Condorcet ; se concerter avec la responsable du Centre social.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service manifestations publiques**

#### **Rétrospective 2017**

##### **Fonction : 30 Services Communs**

Le 30 Services communs servait essentiellement à l'entretien des salles municipales mises à la disposition des associations et des particuliers. A la suite de l'incendie de la Salle des Fêtes des crédits avaient été imputés sur cette fonction pour divers aménagements.

Depuis juin 2016, la gestion des salles municipales a été transférée au Service des Sports et les travaux de la Salle Michel Vallery sont terminés mais les crédits ont été maintenus sur les différents comptes.

En 2017, l'essentiel des mouvements a porté sur les comptes

606.32 : fournitures petit équipement

606.36 : vêtements de travail

Pour 2018 : un montant de 200 € sera transféré au service Patrimoine, Culture et Tourisme du compte 606.36 vers le même compte mais en 322-Cœur d'abbayes en raison de la réorganisation en deux services distincts.

##### **Fonction : 311 Maison des Arts**

L'essentiel des mouvements portent sur les comptes :

- 606.32 : fournitures petit équipement : achat d'un pied de piano par exemple...
- 606.8 : Autres matières et fournitures : achat de tissus pour les costumes de l'Ecole de danse et de costumes pour l'Ecole de théâtre.
- 618.2 : essentiellement achats de partitions
- 623.2 : sert à rémunérer l'association MBoté qui dispense les cours de danse africaine au sein de l'Ecole municipale de Danse. Cette petite association ayant très peu de trésorerie : le paiement par chèque est plus rapide et lui évite de connaître des difficultés de gestion.

##### **Fonction : 312 Enseignements artistiques**

Deux comptes connaissent des mouvements importants

- 613.5 : location de matériel : installation de la scène, du dispositif son et lumière pour les chorales scolaires, le spectacle de l'école de danse et le spectacle de la LCBE.
- 623.2 : Fêtes et cérémonies : rémunérations des intervenants des NAP

##### **Fonction 33 : Programmation culturelle** (manifestations non payantes hors Marché de Noël 91)

- 623.2 : Fêtes et cérémonies – augmentation due à l'augmentation du cout de la Fête de la musique.
- 622.8 : les dépenses les plus importantes sont celles faites pour les services de sécurité, de secours....

#### **Fonction 324.6 : Manifestations payantes**

Les comptes les plus impactés sont

- 622.8 : Rémunérations diverses : sécurité, secouristes.... La pérennisation du Plan Vigipirate et l'agrandissement du périmètre ont entrainé une augmentation des coûts de sécurité.
- 604.2 : achat de prestations de services (cachets...)  
Il convient de remarquer qu'il n'y a pas eu de « gros » spectacles à Christian Gand donc les comptes de locations de matériel n'ont pas été beaucoup impactés cette année.

#### **Fonction 024 : Evènementiel**

L'année 2017 a été marquée par le renouvellement de manifestations récurrentes telles que la fête de la musique, le concert du 13 juillet, Les Lézarderies, Cinétoiles, la fête des greniers-vides, les vœux au personnel et le marché de Noël. Ces manifestations étaient prévues entièrement ou pour partie sur le budget Evènementiel 024.

A cela il faut ajouter un double-évènement de belle ampleur à savoir l'inauguration de la fontaine et de la rue de la République (23.06.2017).

L'Evènementiel a par ailleurs organisé ou accompagné des manifestations non programmées au budget telles que l'inauguration des repères de crues (16.05.2017), l'accueil du véhicule CLIC-CLAC dans le cadre des 500 ans du Havre (18.05.2017) et la visite de S.E. l'Ambassadeur d'Estonie (08.11.2017).

#### **Fonction 91 : Marchés festifs**

Cette ligne a essentiellement permis la réalisation du vide grenier se septembre 2017.

### **Perspectives 2018**

Le service Manifestations Publiques s'attachera durant les 9 premiers mois de l'année à produire un projet de service. Cette production d'un cadre de référence fait suite à la réorganisation de ce service courant 2016 et 2017.

Des Assises de la culture sur la ville de Montivilliers d'avril à juin 2018 permettront de constituer le matériel nécessaire à la production du projet de service.

Ainsi, ce moment permettra de mobiliser les habitants, les professionnels, les élus de Montivilliers et in fine de formuler un projet à décliner sur au moins 5 ans.

Le service manifestations publiques produira pour l'année 2018/2019 un seul document de programmation des œuvres présentées à la salle Michel Vallery. Des rencontres avec les programmeurs des communes voisines sont envisagées afin de réfléchir à une approche mieux coordonnée avec une coopération sur les programmations respectives. La finalité

étant de renforcer la fréquentation de chacune des salles.

Les modalités de communication du service Manifestations Publiques seront également revisitées afin de réussir à mieux s'adresser à des communautés d'intérêt plus ciblées. L'appropriation des réseaux sociaux par le service sera une des façons de s'adresser aux usagers.

Pour plus de lisibilité, certains crédits ont été réunis en un seul. Cela concerne les manifestations gratuites et l'évènementiel.

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Hygiène Sécurité Conditions de Travail**

#### **Rétrospective 2017**

##### **Contexte**

Le Conseiller de Prévention (25% de son temps de travail alloué) coordonne une équipe d'Assistants de Prévention (ADP) qui est composée de 4 agents à 10% de leur temps de travail et d'un agent polyvalent ADP – RH à hauteur de 50% (congé parental) sur cette thématique. En 2017, cet agent a été absent toute l'année, l'équipe a donc été composée de 4 ADP à 10%. La mission prévention s'inscrit dans une logique d'une implication forte sur des actions visant à réduire l'absentéisme lié aux accidents du travail.

##### **Éléments marquants**

Des causeries sécurité ont été organisées aux services techniques (une par mois par service) sur le premier semestre 2017.

Les accidents avec arrêt font l'objet d'analyses par un binôme constitué essentiellement des ADP, parfois de certains membres représentants du personnel au CHSCT.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été actualisé pour correspondre aux fiches de postes 2017 déployées par le service RH. En outre, la méthode d'analyse des risques a été complétée d'un facteur de fréquence d'exposition aux situations dangereuses recensées et d'une pondération du risque en fonction des actions existantes. L'ensemble des chefs de service a été approché pour une sensibilisation à ce DUERP et aux risques qui sont les leurs dans leurs fonctions.

La thématique des risques psychosociaux (RPS) fait l'objet d'un groupe de travail qui a débouché sur un plan d'action Qualité de Vie au Travail (QVT). Les RPS ont été pleinement intégrés dans les fiches DUERP.

Il est à noter que l'ensemble du programme de prévention 2017 n'a pu être respecté quant à son contenu, notamment du fait que l'activité du service a été forte au regard de son effectif réel.

## **Perspectives 2018**

Sensibilisation et mise à jour du DUERP dans l'ensemble des services ; réunions d'équipes, causeries, et partage d'information.

Intégrer l'accueil sécurité dans le projet de processus d'accueil RH

Améliorer l'intégration dans les fiches DUERP des actions mises en place (après accident par exemple).

Poursuite des actions QVT avec la mise en place d'un cheminement de prise en compte des alertes liées à des agents en difficulté au travail.

## **RISQUES MAJEURS**

### **Rétrospective 2017**

#### **Contexte et éléments marquants**

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Ville de Montivilliers est tenu à jour par le responsable de service (5% de son temps de travail alloué). Il a été actualisé en lien avec la Direction et l' élu en charge des risques majeurs (M QUEMION, qui a reçu cette mission au cours du premier trimestre 2017).

## **Perspectives 2018**

Intégrer un conventionnement avec la Protection Civile de Seine-Maritime concernant notamment le renfort en cas de crise pour l'ouverture de centres d'accueils et de rassemblement.

Actualiser les fiches d'observation du risque inondation sur la commune.

Sensibiliser l'ensemble des acteurs internes du PCS et étudier l'opportunité d'exercices.

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

## **Service Accueil, Etat-Civil, Elections, Cimetière**

### **Rétrospective 2017**

#### **Contexte**

**L'application de la loi pour la justice du 21<sup>ème</sup> siècle, datée du 19 novembre 2016, est effective et a apporté des modifications au sein des compétences et missions du service.**

Depuis le 2 mars 2017, la Ville de Montivilliers fait partie des 36 communes de Seine-Maritime compétentes pour l'instruction des dossiers passeports et cartes nationales d'identité (CNI). Auparavant l'ensemble des communes pouvait instruire les dossiers CNI.

Ce transfert de compétences, décidé par l'État, a entraîné une multiplication par 2,5 de cette activité. Depuis novembre 2017, le matériel mis à la disposition de la commune pour cette activité (matériel de l'ANTS installé en 2009) dysfonctionne quotidiennement.

Le volume d'activité du flux COMEDEC (échanges dématérialisé des actes avec l'État ou les notaires) a fortement augmenté car il est directement lié à la biométrie : demandes d'actes de naissances des personnes nées à Montivilliers pour l'instruction de leur demande de titre d'identité quelle que soit la commune dans laquelle ils réalisent cette démarche.

Un dispositif est opérationnel depuis le 4 novembre 2017 permettant aux usagers de prendre RDV en ligne pour leurs demandes de passeports et CNI depuis le site internet de la Ville.

Depuis novembre 2017, la Ville de Montivilliers enregistre les PACS pour les personnes dont la résidence commune sera Montivilliers.

Parallèlement, l'année 2017 a été marquée par une réorganisation spatiale du service suite à une étude ergonomique du centre de gestion.

Un budget de 25 000€ a été consacré à l'amélioration des conditions de travail des agents et de l'accueil des usagers. Du mobilier a été changé, modernisé ou modifié et les locaux ont été repeints.

L'année 2017 aura été une année de forte activité électorale avec 2 scrutins majeurs (présidentiels et législatifs) qui auront sollicité fortement le service au cours du premier semestre.

La refonte électorale a nécessité l'envoi de 12 500 cartes d'électeurs et s'est déroulée dans un contexte de redécoupage des bureaux de vote avec la création de deux nouveaux bureaux.

## Activité du service en 2017

En 2017, il est observé une augmentation significative du nombre de demandes d'actes par voie COMEDEC (4991 demandes COMEDEC traitées en 2017 contre 614 en 2016 : nous sommes équipés depuis mai 2016) et le nombre de demandes d'actes au guichet est en recul (-13%).

Par ailleurs, le nombre d'actes de naissances et de décès enregistrés en 2017 (4 326 actes au total) est quasiment identique à celui de 2016 (4 325 actes).

L'activité du samedi matin est essentiellement concentrée sur les RDV pour les titres d'identité, les autres missions sont en diminution (actes de décès, rarement actes de naissance).

Enfin, le déploiement de l'outil Gestion Relation Citoyenne (GRC) est intégré aux missions du service et notamment de l'accueil mairie, point de départ de la relation téléphonique ou directe avec le public. Trois agents sont particulièrement impactés, notamment celui positionné sur le poste d'agent d'accueil mairie.

**Tableau de bord 2017 :**

| <br>Ville de Montvilliers<br>Accueil & État-Civil |   | SERVICE ETAT-CIVIL  |         |        |        |         |         |         |         |         |        |        |        | ENR-INDIC   |                   |
|--|---|---|---------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|-------------|-------------------|
|  |   | Tableau de bord Etat-Civil 2017   |         |        |        |         |         |         |         |         |        |        |        |             |                   |
|  |   | Demandes aux guichets, demandes COMEDEC<br>Traitement courriers et courriels, suivi des titres d'identité |         |        |        |         |         |         |         |         |        |        |        |             |                   |
| MAJ 15/01/2018   |   |   |         |        |        |         |         |         |         |         |        |        |        |             |                   |
| INDICATEUR   | OBJECTIF  | Janv  | Fév     | Mars   | Avril  | Mai     | Juin    | Juillet | Août    | Sept    | Oct    | Nov    | Déc    | Total année | Moyenne Mensuelle |
| Demands d'actes aux guichets   |   | 2299  | 2086    | 1917   | 2052   | 2020    | 1766    | 1787    | 1606    | 1468    | 2271   | 1694   | 1471   | 22437       | 1870              |
|  | Année précédente                                    | 2227  | 2217    | 2403   | 2324   | 1957    | 2222    | 1896    | 2631    | 2191    | 2181   | 1637   | 1889   | 25755       | 2146              |
| Demands COMEDEC  |   | 117   | 117     | 366    | 457    | 568     | 665     | 448     | 453     | 408     | 506    | 490    | 396    | 4991        | 416               |
|  | Année précédente                                    | 0   | 0       | 0      | 0      | 49      | 90      | 90      | 79      | 70      | 92     | 56     | 88     | 614         | 51                |
| Demands d'actes par internet ou courrier   |   | 764   | 802     | 894    | 789    | 759     | 742     | 716     | 813     | 875     | 763    | 707    | 541    | 9165        | 764               |
|  | Année précédente                                    | 778   | 628     | 996    | 778    | 848     | 834     | 676     | 700     | 875     | 748    | 553    | 734    | 9148        | 762               |
| % des actes traités en moins de 5 jours  | 90% des actes sont traités en moins de 5 jours      | 99,87%  | 100,00% | 97,32% | 99,87% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 99,87% | 99,86% | 99,08% |             | 99,7%             |
|  |   | 😊   | 😊       | 😊      | 😊      | 😊       | 😊       | 😊       | 😊       | 😊       | 😊      | 😊      | 😊      |             | 😊                 |
| Livrets de famille   |   | 112   | 112     | 139    | 95     | 116     | 130     | 108     | 126     | 146     | 201    | 140    | 97     | 1522        | 127               |
|  | Année précédente                                    | 117   | 129     | 153    | 120    | 152     | 139     | 134     | 113     | 179     | 128    | 100    | 106    | 1570        | 131               |
| % des autres demandes traitées en moins de 15 jours  | 90% des demandes sont traitées en moins de 15 jours | 100%  | 100%    | 100%   | 99%    | 100%    | 100%    | 100%    | 99%     | 100%    | 100%   | 100%   | 100%   |             | 100%              |
|  |   | 😊   | 😊       | 😊      | 😊      | 😊       | 😊       | 😊       | 😊       | 😊       | 😊      | 😊      | 😊      |             | 😊                 |
| Instructions de dossiers passeports (chiffres ANTS)  |   | 201   | 224     | 174    | 123    | 106     | 140     | 112     | 110     | 172     | 179    | 241    | 225    | 2007        | 167               |
|  | Année précédente                                    | 160   | 167     | 194    | 152    | 141     | 232     | 190     | 162     | 149     | 129    | 159    | 168    | 1662        | 167               |
| Instructions de dossiers CNI (chiffres ANTS)   |   | 92  | 144     | 151    | 167    | 212     | 243     | 223     | 183     | 247     | 215    | 276    | 209    | 2362        | 197               |
|  | Année précédente                                    | 78  | 100     | 88     | 127    | 77      | 98      | 54      | 67      | 69      | 68     | 42     | 60     | 928         | 77                |

## Effectif du service

L'agent d'accueil en poste depuis août 2009 a bénéficié d'une mobilité interne en octobre 2017 et a été remplacé.

Un agent polyvalent accueil et état-civil a fait valoir son droit à la retraite en octobre 2017, son remplacement a été réalisé par un agent présent en contrat d'avenir au sein du service depuis novembre 2016.

### **Synthèse de la rétrospective**

En 2017 l'activité du service a donc poursuivi globalement sa croissance.

La masse salariale allouée au service a été augmentée temporairement à hauteur de 0,20 ETP afin de pouvoir bénéficier d'un agent en contrat d'avenir à temps plein dans l'objectif du remplacement d'un départ à la retraite.

Il convient toutefois de signaler que les activités du service sont en transformation du fait de l'augmentation du flux hors public : COMEDDEC, mentions, demandes d'actes en ligne...

Les sollicitations pour les RDV passeports et CNI sont constantes et le contexte de dysfonctionnement du matériel ANTS provoque une saturation de cette activité (temps passé avec le support technique, limitation de notre capacité d'action, pression sur les équipes...).

Compte-tenu de l'évolution des activités du service, une attention particulière est apportée aux opportunités de modifications de l'organisation actuelle.

A titre d'exemple, une proposition a été faite à l'équipe municipale en décembre 2017 visant à optimiser l'organisation du service en remplaçant l'ouverture du samedi matin par une ouverture tardive en semaine. Le Conseil d'Adjoints du 19 décembre 2017 n'a pas jugé opportun à ce stade d'aller en ce sens et a préféré conserver ce service à la population ouvert le samedi matin.

## **Perspectives 2018**

### **Pour les locaux de l'accueil**

L'opération de modification des locaux doit se terminer par la transformation de l'escalier menant aux bureaux de la DGS, du Maire et des élus (gain de place et amélioration de la sécurité). Cette opération est estimée à 10 000€ (budget investissement 2017 reporté sur 2018).

Parallèlement, une signalétique améliorée du rez-de-chaussée de la Mairie sera travaillée au cours de l'exercice 2018.

### **Pour l'activité**

Le flux lié aux démarches hors public est amené à poursuivre sa progression.

Un enjeu de communication mais également de transformation des pratiques professionnelles est donc à intégrer pour l'année 2018 (et suivantes).

Toutefois cette progression reste strictement encadrée aux évolutions législatives.

Il conviendra donc d'accentuer la communication et l'information sur les démarches en ligne, d'optimiser les supports existants et intégrer ces éléments dans le cahier des charges du site internet.

Afin d'optimiser davantage les missions hors public dans le service, une étude est menée pour intégrer directement les demandes d'actes internet dans le logiciel métier : le budget investissement alloué est de 6300€ en 2018 (report de 2017).

Cette adaptation permettrait un gain de temps significatif, la suppression importante d'impressions (environ 20 000 pages chaque année) et d'archivage (12 cartons d'archives chaque année) mais également la transformation de la traçabilité Excel par une traçabilité automatisée dans le logiciel métier.

Sauf décision gouvernementale, il n'y aura pas de scrutin en 2018.

Toutefois cette année sera marquée par la transition de la gestion des listes électorales vers l'INSEE. Cela pourra générer une sollicitation inconnue à ce jour du service lors du dernier trimestre 2018 pour la vérification de l'exactitude des données centralisées.

En 2018, un agent du service a été désigné pour être formé à la gestion de l'activité liée au recensement de la population (activité qui est en cours de transfert depuis le service finances vers le service état-civil). L'objectif est de rendre cet agent autonome pour le recensement 2019 en bénéficiant cette année de l'expertise de l'agent du service finances sur cette activité.

L'actualisation du règlement intérieur des cimetières, au cours du premier semestre 2018, devra permettre d'y intégrer les dernières évolutions techniques et réglementaires (dernière version datée de 2013). Cela sera aussi une occasion d'optimiser certaines procédures entre les services (gestion des indigences notamment).

Le transfert des missions liées aux traitements des demandes d'indigences (personnes démunies de ressources) et aux attestations d'accueil vers le CCAS serait une opportunité de simplifier cette activité pour les usagers et pour les agents concernés.

Enfin, le transfert de la gestion des objets trouvés vers la Police Municipale permettrait de recentrer les missions de l'agent d'accueil.

#### **Point de vigilance :**

L'activité liée à l'instruction des dossiers passeports et CNI sera directement liée à la fiabilité du matériel.

Un audit de l'ANTS a eu lieu le 16 janvier 2018.

Du matériel neuf et de nouvelle génération pourrait être déployé sur le territoire national courant 2018 : la Ville de Montivilliers n'en bénéficierait pas particulièrement sauf à réussir à l'obtenir en sollicitant l'ANTS et l'État en haut lieu.

Les agents rencontrent de grandes difficultés sur cette mission du fait des incidents techniques sur le matériel ANTS. Cette situation génère des répercussions sur les usagers et sur le service rendu.

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

## **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS**

### **Rétrospective 2017**

#### **Dématérialisation**

La collectivité s'est engagée dans des process de dématérialisation et de modernisation. Le conseil municipal est à ce jour entièrement dématérialisé, générant une baisse cout liée aux impressions.

#### **Marchés copieurs - Multifonctions**

##### **Groupement de commande avec la CODAH 2017-2022**

Cette mutualisation permet de diminuer le coût d'acquisition des copieurs ainsi que les coûts de fonctionnement :

Coût copies noir et blanc 2017 : 0,00259 € soit une baisse de 23,82 % par copie par rapport à 2017 (0.0034 € en 2016).

Coût copies couleur 2017 : 0,02350 € soit une baisse de 26,56 % par copie par rapport à 2017 (0.032 € en 2016)

#### **Audit des systèmes d'impression**

##### **Rationalisation du nombre de systèmes d'impression**

La DSI a pour objectif de passer de 120 à 67 équipements en ayant pour but une diminution du coût d'impression, du coût de maintenance du parc d'imprimantes et une économie d'énergie.

### **Perspectives 2018**

#### **Marché de téléphonie**

Le marché de téléphonie passé en 2015 arrive à son terme en Juillet 2018. Celui-ci comprenait 3 lots. Une consultation va être lancée cette année.

L'objectif principal est d'arriver à une refonte globale des systèmes de téléphonie fixe et mobile de la collectivité, permettant ainsi d'importantes économies de fonctionnement.

#### **Mise en place du logiciel Ressources Humaines**

Une somme de 37.000 € est prévue cette année pour le renouvellement du Système d'Information de gestion des Ressources Humaines.

#### **Reprise du marché des consommables**

La gestion et l'approvisionnement des services en matière de consommables d'impressions sont dorénavant centralisés à la DSI, aussi bien pour les services administratifs, les CCAS et que pour les écoles. En effet, depuis cette année, la DSI centralise les crédits existants auparavant sur d'autres fonctions, vers son budget. Une dépense nouvelle supplémentaire de 24.200 € est prévue pour l'exercice 2018.

Cette gestion des consommables se fera à flux tendu et l'approvisionnement des services se fera en fonction de la consommation réelle des systèmes d'impressions.

#### **Projet numérique dans les écoles**

Un plan pluriannuel de déploiement du numérique va être présenté aux différentes instances, Une enveloppe de 50.000 € a été retenue en investissement pour un déploiement partiel en 2018 et une somme de 10 000 € est inscrite en fonctionnement, pour la maintenance de cette solution.

#### **Marché de matériel Informatique**

Une consultation va être lancée au mois d'avril prochain, concernant le marché d'acquisition de matériels informatiques. L'objectif est d'arriver à une diminution du coût du matériel tout en respectant les contraintes technologiques.

#### **Installation d'un nouveau logiciel au CCAS**

Une somme de 35.000 € a été retenue pour la mise en place d'un progiciel au CCAS.

## Projet numérique à la bibliothèque

La mise en place de cette installation se fera dans le courant de l'année 2018. Celle-ci aura des répercussions sur le budget de fonctionnement + 4000 €

### **BUDGET 2018**

| FONCTIONNEMENT     | 2017      | 2018      | Variation |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|
| Total des dépenses | 169.530 € | 251.439 € | + 48 %    |

| INVESTISSEMENT     | 2018      |
|--------------------|-----------|
| Total des dépenses | 289.390 € |

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service Patrimoine culturel et Tourisme**

#### **Rétrospective 2017**

##### **L'activité du service consiste en l'animation de l'abbaye avec :**

**Des fréquentations individuelles et des groupes, activités payantes**, en 2017 elles ont été réparties de la façon suivante : public : 6 208 personnes ; groupes adultes : 774 personnes et groupes scolaires : 3 238 élèves.

*A noter, en 2017, 1 100 personnes ont fréquenté gratuitement les journées du Patrimoine et 241 visites de l'abbaye ont été exonérées (rappel gratuité pour les Montivillons).*

**Des locations d'entreprise** : 4 locations d'entreprise en 2017, pour une recette totale de **3 007 euros**.

##### **Fréquentations et recettes des animations spécifiques :**

Les visites guidées lors des « Dimanches de l'Abbaye » : 234 personnes pour une recette de 702 €.

Les animations payantes (Conte d'Halloween le 31 octobre et Conte de Noël le 27 décembre) : 85 personnes, pour une recette totale de 425 €.

*A noter : les animations gratuites prévues permettent à des usagers de découvrir l'abbaye, mais également de fréquenter la boutique dont les recettes augmentent considérablement à ces occasions.*

**- La vente d'objets de la boutique** : recettes 2017 s'élevant à 10 358,26 €.

##### **Le service anime également des promenades :**

Entrées des promenades audioguidées (entrées pour la Promenade seule) : 24 entrées pour une recette totale de 40,50 €.

Entrées des promenades audioguidées, dans le cadre des visites couplées (pack visite du parcours scénographique + promenade de l'Abbaye) : 104 entrées, pour une recette totale de 604,50 €.

**La modernisation du parcours scénographique**, il s'agit d'une étude pour le renouvellement du matériel et la modernisation du Parcours Spectacle.

Entreprise Contact : 50 % : 5 451 € TTC. Main d'œuvre journée diagnostique et main d'œuvre journée d'étude et rédaction dossier.

Entreprise Muséscène : 50 %. Somme réglée : 12 062,49 € TTC. Etude scénographique pour la modernisation partielle et complète du parcours scénographique.

Comparatif des fréquentations 2016-2017 :

|                                 | Billets 2016 | Billets 2017 | Recette 2016     | Recette 2017     |
|---------------------------------|--------------|--------------|------------------|------------------|
| <b>Entrées : Cœur d'Abbayes</b> |              |              |                  |                  |
| Adultes à 5 €                   | 3838         | 4449         | 19 190,00        | 22 245,00        |
| T. réduit à 4,5 €               | 650          | 713          | 2 925,00         | 3 208,50         |
| Tarif Spécial 4€                | 570          | 301          | 2 280,00         | 1 204,00         |
| Enfants à 2,50 €                | 669          | 751          | 1 672,50         | 1 877,50         |
| Enfants à 1,30 €                | 155          | 160          | 201,50           | 208,00           |
| Famille à 14 €                  | 99           | 114          | 1 386,00         | 1 596,00         |
| Ateliers N°1 à 3 €              | 75           | 28           | 225,00           | 84,00            |
| Ateliers N°2 à 2 €              | 539          | 694          | 1 078,00         | 1 388,00         |
| Ateliers N°4 à 4 €              | 2627         | 2516         | 10 508,00        | 10 064,00        |
| Gratuités "montivillon"         | 368          | 241          | 0                | 0                |
| Accompagnants 2,50 €            | 0            | 2            | -                | 5,00             |
| <b>SOUS TOTAL</b>               | <b>9590</b>  | <b>9969</b>  | <b>39 466,00</b> | <b>41 880,00</b> |
| <b>Entrées : Promenade</b>      |              |              |                  |                  |
| Adulte à 2 €                    | 8            | 16           | 16,00            | 32,00            |
| Réduit/Enfant à 1€              | 7            | 7            | 7,00             | 7,00             |
| Famille à 5 €                   | 0            | 0            | 0,00             | 0,00             |

Restauration monuments

En collaboration avec les services techniques différentes opérations sont en prévisions :

- Gouttières et chéneaux : Dépensé sur exercices antérieurs : 7 330,69 € TTC. Total engagé (y compris reports) : 232 454,11 € TTC. Total réalisé en 2017 : 203 709,04 € TTC.
- Abouts de sommiers : Dépensé sur exercice antérieur : 0 € TTC. Total engagé : 13 668,91 € TTC. Total réalisé : 9 431,11 € TTC.
- Restauration Tableaux : non réalisé suite au retard de la DRAC. Transfert de la somme de 5 000 € du budget 2017 vers le budget 2018.

**Perspectives 2018**

### Parcours spectacle

L'étude de modernisation et de renouvellement du matériel du parcours spectacle s'achèvera en 2018.

### Aménagement des espaces :

Après 18 ans d'ouverture certains éléments de l'abbaye nécessitent des réparations : Le sol Cloître fortement dégradé a besoin de travaux de confortation. Ainsi une étude d'aménagement du sol du cloître est prévue pour 10 000 €.

### Restauration monuments :

En collaboration avec les services techniques différentes opérations débutées en 2017 s'achèveront en 2018 :

- Gouttières et chéneaux : attente subvention du Département (somme : 29 855 €).
- Abouts de sommiers (subvention DRAC à solliciter pour la somme de 48 467,43 € ; subvention Département à solliciter pour la somme de 32 311,62 €. Le montant global de l'opération : 107 705,40 €.
- Nettoyage escalier : consultations en cours. Offre en cours d'analyse : 29 414,40 €.
- Restauration Tableaux : transfert de la somme de 5 000 € du budget 2017 vers le budget 2018 en ajout de la somme déjà prévue pour cette année. Soit sur l'année 2018 : 10 000 €.

En 2018, toujours en collaboration avec les services techniques, en charge du pilotage technique, le service patrimoine culturel et tourisme assurera le pilotage administratif des études et travaux relatifs aux problèmes apparus à l'abbaye le 22 janvier 2018.

### Les animations à destination des familles :

- Dimanches de l'Abbaye : 6 visites en 2018. Recettes : 4 € par personne. Soit estimé : 600 € de recettes.

- Animations « Petits ateliers » durant les vacances :

Vacances de Printemps : animations gratuites (dépenses Ville : 330 €).

Animations du mardi : animations payantes : 4 ateliers. Recettes estimées : 240 €. Dépenses : 786 €.

Animations gratuites : 4 après-midi animés. Coût total : 1910 €.

Vacances d'automne : 5 animations payantes. Recettes estimées : 480 €. Dépenses : 1 350 €.

Participation OTAH : 500 €.

Vacances d'hiver : 3 animations payantes. Recettes estimées : 240 €. Dépenses : 490 €.

- Participation opérations nationales : les Journées Européennes du Patrimoine. Dépenses : 2 000 €.
- Participation opérations de l'agglomération : Nuit du Tourisme. Dépenses : 1 000 €

### **Budget 2018**

Investissements 2018 :

| Synthèse                                      | Montant  |
|---|----------|
| Matériel Informatique                         | 1 000 €  |
| Restauration tableaux abbatiale               | 5 000 €  |
| Etude aménagement du sol du Jardin du Cloitre | 10 000 € |

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

## **Service Développement Economique**

### **Rétrospective 2017**

#### **Marché Hebdomadaire (fonction 91) :**

##### ***Détail des dépenses de fonctionnement :***

##### **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

L'acquisition d'un nouveau système de PDA (système de facturation des emplacements) a marqué le budget en 2017. Les autres dépenses étaient constantes et communes, il s'agit de la redevance spéciale CODAH (collecte des déchets ménagers générés par les exposants) et des consommables (sacs poubelles, rouleaux...).

##### **Charges de personnel (chapitre 012) :**

La charge de personnel correspond à l'indemnité régisseur.

##### ***Détail des recettes de fonctionnement:***

##### **Taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine (chapitre 73)**

La recette prévisionnelle dégagée par la régie du marché s'est élevée à **23 306.97 €** en 2017.

#### **Actions Economiques (fonction 90) :**

##### ***Détail des dépenses de fonctionnement :***

##### **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

L'animation « Les Lézarderies » est une initiative prise par la Ville en 2016 pour animer les rues commerçantes (les unions commerciales venant juste d'être créées). Cette action a été poursuivie en 2017 et proposée à nouveau en 2018, pour compléter les animations des unions commerciales qui à terme, prendront la main sur « Les Lézarderies » quand elles auront plus d'existence. Cette dépense était jusqu'alors imputée sur le budget annexe du Développement économique et de l'emploi. Pour rappel la somme dépensée sur 2017 était de **6 990 €**.

##### **Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (chapitre 65) :**

En 2017, la Ville a signé une convention d'objectifs pluriannuelle avec chaque union commerciale. La Ville s'engage donc à verser une subvention de **3 000 €** en contrepartie d'un programme d'animation enrichi par les unions commerciales.

De même la Ville a adhéré en 2017 à l'association « Centre-Ville en Mouvement » dont la cotisation annuelle est de **700 €**. Cette association, créée en 2005, regroupe plusieurs villes et chambres consulaires qui échangent sur leurs pratiques en termes de redynamisation et de renouveau des cœurs de Ville.

Un Club Entreprises s'est tenu en 2017.

#### ***Détail des dépenses d'investissement :***

##### **Subvention d'équipement aux personnes de droit privé (Chapitre 20) :**

En 2017, la Ville n'a pas été retenue suite à l'appel à projets FISAC lancé en 2016 et n'a donc pas pu verser des subventions d'équipements aux commerces.

#### **Actions Foncières (fonction 901) :**

#### ***Détail des dépenses de fonctionnement :***

##### **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

Jusqu'alors le suivi des biens appartenant à la Ville était assuré par le service développement économique, le CCAS et le service Finances. Suite à la création d'un poste de chargé d'opération foncier et location fin 2016, l'action foncière s'est déployée sur 2017 avec la création d'un Comité de Pilotage « Bâtiments vacants » permettant de statuer sur le devenir des biens appartenant à la Ville et inoccupés à ce jour sachant que la priorité est donnée à la cession de ces biens.

#### ***Détail des recettes de fonctionnement :***

##### **Revenus des immeubles (chapitre 75)**

Il s'agit des recettes des loyers des biens à usage d'habitation. Encaissées sur le Budget Principal puisqu'il ne s'agit pas de locaux à usage commercial ou professionnel (pas de TVA), ils ont donc été recensés et identifiés afin d'être gérés par la personne en charge du Foncier. En 2017, un certain nombre de ces logements se sont libérés. Il convient donc de les remettre en location dès le 2<sup>nd</sup> semestre 2018.

#### ***Détail des dépenses d'investissement :***

##### **Installations Générales, agencement et aménagement des constructions (Chapitre 21) :**

La mise en location de certains biens nécessite au préalable leur remise en état. Il est parfois possible de laisser les travaux à la charge du locataire en contrepartie d'une gratuité de loyer. En 2017, une évaluation des travaux jugés nécessaires et ne pouvant être supportés par le locataire mais par la Ville

car trop importants (réfection façade, privatisation d'accès...) a été réalisée pour chaque bien à remettre en location.

***Détail des recettes d'investissement:***

**Ventes de terrain (chapitre 024) :**

En 2016 et 2017, des dossiers ont été régularisés administrativement concernant des ventes de portions de terrains par la Ville à des particuliers.

## **Perspectives 2018**

**Marché Hebdomadaire (fonction 91) :**

***Détail des dépenses de fonctionnement :***

**Charges à caractère général (chapitre 011) :**

Les dépenses prévisionnelles liées au marché hebdomadaire que sont la redevance spéciale CODAH (collecte des déchets ménagers générés par les exposants), la maintenance PDA (système de facturation des emplacements), les consommables (sacs poubelles, rouleaux...) s'élèvent à **4 220 €**. Ce sont des dépenses constantes reportées chaque année. Une ligne « prestations de service » d'un montant de **1 500 €** a été créée pour financer des animations sur le marché afin de le redynamiser et de le rendre plus attractif (ex : cours de cuisine en extérieur pendant le marché à partir des produits vendus par les exposants).

**Charges de personnel (chapitre 012) :**

L'indemnité régisseur est identique aux années précédentes soit **110 €**

***Détail des recettes de fonctionnement :***

**Taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine (chapitre 73)**

La recette prévisionnelle dégagée par la régie du marché est estimée à **22 000 €**.

**Actions Economiques (fonction 90) :**

***Détail des dépenses de fonctionnement :***

### **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

Le montant attribué à la ligne « prestations de service » est de **10 000 €** réparti de la façon suivante :

- **6000 €** pour la poursuite de l'animation de rue « Les Lézarderies »
- **4 000 €** pour la mise en valeur des vitrines des commerces vacants (projet intégré à la candidature FISAC).

### **Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (chapitre 65) :**

Le montant attribué aux subventions est de **19 200 €** dont **6 000 €** versés aux unions commerciales avec qui la Ville est liée par une convention d'objectif pluriannuelle, au même titre que la Chambre des Métiers et d'Artisanat (CMA) où une ligne budgétaire de **10 200 €** est demandée. De même la Ville a adhéré en 2017 à l'association « Centre-Ville en Mouvement » dont la cotisation annuelle est de **700 €**.

Un partenariat est envisagé avec la fondation du patrimoine dans le cadre de recherche de subvention (mécénat) pour le financement de la réhabilitation des hallettes. L'adhésion s'élève à **600 €** par an.

L'objectif pour l'année 2018 est la passation du Club Entreprises en association pour que la Ville se désengage de l'organisation et des frais engagés lors des réunions. Une subvention de **3 000 €** est prévue pour subventionner cette association au même titre que les unions commerciales.

### ***Détail des dépenses d'investissement :***

#### **Subvention d'équipement aux personnes de droit privé (Chapitre 20) :**

La Ville de Montivilliers a répondu à l'appel à projets FISAC 2018 en date 29/01/2018.

Il est prévu une fiche action pour subventionner les commerçants dans le cadre de leur accessibilité et de la valorisation de leur devanture commerciale. Ces subventions seront portées par le FISAC à hauteur de 50 % et par la Ville à hauteur de 50 % pour un montant annuel respectif de **29 000 €**. La réponse à l'appel à candidature ne sera transmise qu'au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2018, la somme allouée a été revue à la baisse soit **20 000 €**

#### **Parc privé de la Ville (fonction 71) – extension 109DE :**

#### ***Détail des dépenses de fonctionnement :***

#### **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

La ligne « Prestations de service » d'un montant de **18 000 €** englobe des frais de géomètres (9 000 €) pour les biens appartenant à la Ville, destinés à être vendus et pour lesquels des bornages et/ou plans de division seront nécessaires ainsi que les diagnostics techniques obligatoires (9 000 €) pour les biens destinés à être vendus, remis en location ou encore occupés par des associations.

### Détail des recettes de fonctionnement :

#### Revenus des immeubles (chapitre 75)

Le montant de **11 400 €** correspond aux loyers générés par la remise en location des biens à usage d'habitation à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2018 (tel que les logements 1 rue Gérardin, 4 rue du Dr Ducastel, 4 avenue Président Wilson, 17, rue Vattelière, 29 rue Oscar Germain) ainsi que les garages situés rue Gambetta et déjà occupés et pour lesquels la recette annuelle s'élève à **5 098 €**.

### Détail des dépenses d'investissement :

#### Installations Générales, agencement et aménagement des constructions (Chapitre 21) :

Les travaux d'agencement pour les biens devant être remis en location ont été estimés à **34 000 €** : il s'agit de la réfection du pignon et des travaux de cloisonnement et isolation intérieurs pour la maison 4 rue Dr Ducastel estimés à **10 000 €**, de la privatisation de l'accès au logement 4 avenue président Wilson) évaluée à **11 700 €** et de la remise en état des différents autres logements estimée à **12 300 €**.

### Détail des recettes d'investissement :

#### Ventes de terrain (chapitre 024)

La recette d'un montant de **27 600 €** correspond à la vente de terrains situés impasse Feuilloley.

| FONCTIONNEMENT                  |   | Dépenses           |                       | Recettes           |                    |
|---------------------------------|---|--------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Imputations                     | Intitulés dépenses  | Montants TTC       | Imputations           | Intitulés Recettes | Montants TTC       |
| <b>MARCHES</b>                  |   |                    |                       |                    |                    |
| 011-62848-91                    | Marché - redevance spéciale CODAH                               | 3 000 €            | 73-7336-91            | Régie Marché       | 22 000,00 €        |
| 012-6215-91                     | Marché - Indemnité régisseurs                                   | 110,00 €           |                       |                    |                    |
| 011-6156-91                     | Marché - Maintenance PDA  | 720,00 €           |                       |                    |                    |
| 011-6068-91                     | Marché : consommables (sacs poubelle, rouleaux...)              | 500,00 €           |                       |                    |                    |
| 011-6042-91                     | Marché : prestations de service                                 | 1 500,00 €         |                       |                    |                    |
| <b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> |   |                    |                       |                    |                    |
| 65-6574-90                      | subventions union commerciale Belle Etoile                      | 3 000,00 €         |                       |                    |                    |
| 65-6574-90                      | subvention union commerciale " Montivilliers, cœur de Vie"      | 3 000,00 €         |                       |                    |                    |
| 65-6574-90                      | subvention club entreprises                                     | 3 000,00 €         |                       |                    |                    |
| 011-6042-90                     | animations rues : Lézarderies et trompes l'œil vitrines commerc | 10 000,00 €        |                       |                    |                    |
| 65-6574-90                      | Adhésion "Centre ville en mouvement"                            | 700,00 €           |                       |                    |                    |
| 65-6574-90                      | Convention CMA  | 10 200,00 €        |                       |                    |                    |
| 65-6574-90                      | Adhésion "fondation du patrimoine"                              | 600,00 €           |                       |                    |                    |
| <b>FONCIER</b>                  |   |                    |                       |                    |                    |
| 011-6042-71                     | Diagnostics techniques  | 9 000,00 €         | 75-752-71             | Loyers             | 11 400,00 €        |
| 011-6042-71                     | Frais de géomètres  | 9 000,00 €         |                       |                    |                    |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>           | <b>TOTAL DEPENSES</b>   | <b>54 330,00 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b> |                    | <b>33 400,00 €</b> |

| INVESTISSEMENT                  | Dépenses              |                    | Recettes              |                    |                    |
|---------------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Imputations                     | Intitulés dépenses    | Montants TTC       | Imputations           | Intitulés Recettes | Montants TTC       |
| <b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> |                       |                    |                       |                    |                    |
| 20-20422-90                     | Subvention FISAC      | 20 000,00 €        |                       |                    |                    |
| <b>FONCIER</b>                  |                       |                    |                       |                    |                    |
| 21-2135-71                      | Travaux agencement    | 34 000,00 €        | 024-024-71            | Vente terrains     | 27 600,00 €        |
|                                 |                       |                    |                       |                    |                    |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>           | <b>TOTAL DEPENSES</b> | <b>54 000,00 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b> |                    | <b>27 600,00 €</b> |

**Opération Requalification Esplanade du centre commercial de la Belle Etoile et de ses abords (opération créée en 2018)**

**Détail des dépenses :**

**Frais d'études (2031)**

Afin de lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour réaliser le projet de requalification du centre commercial de la Belle Etoile il est nécessaire de prévoir des frais de jurys de concours pour un montant de **600 €TTC**.

Ce concours implique que 3 candidats soient amenés à présenter une offre avec la remise de documents au stade étude préliminaire. Le maître d'œuvre est dans l'obligation de dédommager chacun des candidats ayant présenté une offre, le coût est estimé à **10 142€ TTC**

Afin de débiter les études durant l'année 2018, il est nécessaire de prévoir une dépense de **5 071€ TTC**.

De même, il convient de réaliser des levés topographiques du périmètre du projet, cette dépense est estimée à **3 000€ TTC**.

Afin d'éviter des surcoûts lors de la réalisation des travaux il est important d'effectuer des études géotechniques dont le montant est estimé à **5 000€TTC**, afin de révéler ou non l'existence d'amiante dans les enrobés.

**Frais d'insertion (2033)**

Pour publier le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et les différents marchés nécessaires à la bonne réalisation du projet, des frais d'appels d'offres sont estimés pour un montant de **2 160€ TTC**.

## Publicités – Relations publiques (623)

Afin de communiquer sur le projet auprès de la population et des commerçants, il est nécessaire de prévoir un montant de **800€ TTC**, ainsi que **100€ TTC** pour l'organisation de réunions de concertation.

### *Détail des dépenses :*

| Imputations | Postes de dépenses              | Dépenses TTC 2018 | Imputations | Postes de recettes | Recettes TTC 2018 |
|-------------|---------------------------------|-------------------|-------------|--------------------|-------------------|
| 20-2031-8   | Frais de jury de concours       | 600€              |             |                    |                   |
| 20-2031-8   | Etudes préliminaires – concours | 10 142€           |             |                    |                   |
| 20-2031-8   | Maîtrise d'œuvre                | 5 071€            |             |                    |                   |
| 20-2031-8   | Levés topographiques            | 3 000€            |             |                    |                   |
| 20-2031-8   | Etudes géotechniques            | 5 000€            |             |                    |                   |
| 20-2033-8   | Frais d'Appel d'Offre           | 2 160€            |             |                    |                   |
| 62-6236-8   | Communication                   | 800€              |             |                    |                   |
| 62-62-38-8  | Alimentation                    | 100€              |             |                    |                   |
|             | <b>TOTAL</b>                    | <b>26 873€</b>    |             | <b>TOTAL</b>       | <b>€</b>          |

### *Opération Requalification des abords des Hallettes (opération créée en 2018)*

### *Détail des dépenses :*

#### **Frais d'études (2031)**

En 2017, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé. L'Agence Bertrand PAULET a été retenue pour réaliser le projet, leur cout total s'élève à 108 000€ TTC. Afin de réaliser les études durant l'année 2018, il est nécessaire de prévoir une dépense de **57 428€ TTC**

Pour éviter des surcoûts lors de la réalisation des travaux il est nécessaire d'effectuer des études géotechniques dont le montant est estimé à **6 487€ TTC**, afin de révéler ou non l'existence d'amiante dans les enrobés.

Le projet prévoit de découvrir légèrement la Lézarde de ce fait il est possible que nous soyons soumis à la loi sur l'eau, c'est pourquoi il est nécessaire de prévoir au budget une dépense de **3 600€ TTC**.

Il est nécessaire qu'un coordinateur SPS soit désigné en amont du projet. Sa mission et sa rémunération se décomposent tout au long du projet, soit pour un montant de **1 147€ TTC** en 2018

### **Frais d'insertion (2033)**

Afin de publier de lancer les différents marchés nécessaires à la bonne réalisation du projet des frais d'appels d'offres seront nécessaires pour un montant de **3 820€ TTC**.

### **Travaux (231)**

Le commencement des travaux est prévu en janvier 2019, le marché de travaux sera donc lancé en fin d'année 2018. En cas de demande d'acomptes des prestataires il est convient de prévoir une dépense de **60 000€ TTC**.

### **Publicités – Relations publiques (623)**

Afin de communiquer sur le projet, il est nécessaire de prévoir un montant de **2 000€ TTC**, pour réaliser des affiches à installer dans les Hallettes inoccupées. **150€ TTC** seront également dédiées à l'organisation de réunions de concertations, comme cela a été annoncé en amont du projet.

### **Détail des recettes :**

Un versement de la subvention accordée dans le cadre du contrat d'agglomération est espéré pour un montant de **14 000€ TTC** au titre de 2018.

| <b>Imputations</b> | <b>Postes de recettes</b> | <b>Dépenses TTC 2018</b> | <b>Imputations</b> | <b>Postes de dépenses</b> | <b>Recettes TTC 2018</b> |
|--------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------------|
| 20-2031-8          | Maîtrise d'œuvre          | 57 428€                  | 20-20412-8         | Subvention Région         | 14 000€                  |
| 20-2031-8          | Etudes géotechniques      | 6 487€                   |                    |                           |                          |
| 20-2031-8          | Déclaration loi sur l'eau | 3 600€                   |                    |                           |                          |
| 20-2031-8          | Coordinateur Sécurité     | 1147€                    |                    |                           |                          |

|            |                        |                 |  |              |                 |
|------------|------------------------|-----------------|--|--------------|-----------------|
|            | Protection de la Santé |                 |  |              |                 |
| 20-2033-8  | Frais d'Appel d'Offre  | 3 820€          |  |              |                 |
| 23-231-8   | Travaux                | 60 000€         |  |              |                 |
| 62-6236-8  | Communication          | 2 000€          |  |              |                 |
| 62-62-38-8 | Alimentation           | 150€            |  |              |                 |
|            | <b>TOTAL</b>           | <b>134 632€</b> |  | <b>TOTAL</b> | <b>14 000 €</b> |

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

## **Service Urbanisme**

### **Rétrospective 2017**

#### **Urbanisme (fonction 810) :**

##### **Détail des dépenses de fonctionnement :**

---

##### **Annonces et insertions (article 6231) :**

Cet article regroupe les annonces légales effectuées dans les journaux dans le cadre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme. En fonction de l'importance de la procédure les annonces peuvent être plus ou moins importantes et nombreuses. En 2017, les annonces ont porté sur la modification du PLU n°4 pour un montant de **289€**.

##### **Catalogues et imprimés (article 6236) :**

Cette dépense regroupe les frais de pochettes d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme,...) pour un montant de **1 486€**.

##### **Honoraires et rémunérations (article 6226) :**

Cet article porte sur les honoraires de géomètres en cas de division pour un déclassement/classement dans le domaine public, des commissaires enquêteurs dans le cadre de procédures d'urbanisme, des experts judiciaires en cas de péril. En 2017, **1 470€** ont été enregistrés en dépense d'honoraires.

##### **Frais d'actes et frais de contentieux (article 6227) :**

Aucune dépense engagée en 2017. Cet article porte sur les frais d'actes notariés (achat, classement de voirie,...)

##### **Publicité et publications (article 6238) :**

Il s'agit des dépenses pour procéder à des copies de documents (formats spéciaux, grand volume,...) nécessitant de faire intervenir une entreprise spécialisée en reprographie. **60 €** ont été engagés en 2017.

##### **Documentation générale et technique (article 6182) :**

Cet article est prévu pour le paiement d'un abonnement à la publication et l'accès au site « La commune et l'Urbanisme ». Cette documentation permet d'obtenir des informations en matière de jurisprudence récente pour un montant de **70 €**.

##### **Frais divers (article 6188) :**

Cette dépense est prévue pour relier les registres des arrêtés (procédure obligatoire). Son montant dépend du nombre de registre à relier. Un registre a été relié en 2017 pour un montant de **96 €**.

**Concours divers (article 6281) :**

Cette dépense de **1859 €** représente la cotisation annuelle du CAUE et a permis à la ville de solliciter cet organisme dans le cadre des projets spécifiques en matière d'urbanisme, notamment pour des projets d'envergures.

**Equipement de sécurité (article 60636) :**

Il s'agit des équipements de protection des agents amenés à se rendre sur le terrain pour constater les infractions ou effectuer les récolements. Aucune dépense n'a été enregistrée pour l'année 2017.

**Détail des dépenses d'investissement :**

---

**Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre (article 202) :**

En 2017, la Ville n'a pas engagé la révision du PLU. Elle a effectué la modification simplifiée de son PLU (modification n°4) pour un montant de **3 060€**.

**Subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé (article 20422) :**

Il s'agit des participations obligatoirement dues par la collectivité, lorsqu'une extension de réseau (le plus souvent électrique) est nécessaire pour desservir un projet. Un chiffrage estimatif est transmis par ENEDIS au moment du permis de construire. Les extensions de réseaux inférieurs à 100m de longueur, peuvent être mises à la charge du demandeur avec son accord. Les extensions de réseaux supérieurs à 100 m de longueur sont obligatoirement à la charge de la commune. Aucun montant n'a été mis à la charge de la commune en 2017.

**Subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé (article 2042) :**

Il s'agit des subventions versées par la commune dans le cadre de la campagne de ravalement. Aucune nouvelle tranche n'a été ouverte, toutefois les nouveaux acquéreurs peuvent bénéficier de cette subvention si leur déclaration préalable de travaux est effectuée dans l'année suivant l'acquisition du bien. L'attribution de la subvention est décidée par la commission ravalement, suite à contrôle des travaux. En 2017, il n'y a pas eu assez de dossiers pour réunir la commission ravalement. Aucune subvention n'a été attribuée en 2017.

**Travaux d'aménagement du service urbanisme (article 2135/201) :**

**4 760€** ont été utilisés pour les travaux de cloisonnement d'une salle de réunion, de peinture, de modification des réseaux électriques, et de chauffage. Une isolation acoustique du mur limitrophe à un serveur a également été effectuée.

**Mobilier de bureau :**

**4 977€** ont été utilisés pour équiper en mobilier le service urbanisme. Des Pare-vues ont été ajoutés pour améliorer la confidentialité des demandes des particuliers, et améliorer l'isolation au bruit des collègues situés dans l'open-space.

Des armoires ont été ajoutées. Des chaises en mauvais état ont été remplacées.

#### ***Détail des recettes :***

---

##### **Droit de mutation (article 7381 )**

La recette dégagée en 2017 s'est élevée à **561 570 €**. Les droits de mutation improprement appelés aussi "frais de notaire" s'appliquent à la quasi-totalité des mutations à titre onéreux portant sur des biens immobiliers, notamment à tous les achats ou ventes de logements.

##### **Taxe d'aménagement (article 10226)**

La recette dégagée s'est élevée à **356 787 €** en 2017. La Taxe d'aménagement est consécutive à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme créatrice de surface.

##### **Droits de voirie, terrasse, stationnement (article 7337 )**

La recette dégagée en 2017 s'est élevée à **12 520 €**. Cette recette regroupe les frais d'occupation du domaine public : échafaudages, terrasses couvertes ou non, taxis, stationnement de bennes à gravats.

##### **Aide de la CODAH – PLH Création de nouveaux logements**

La recette dégagée s'est élevée à **33 600 €** en 2017 (chiffre arrêté le 15/11/2017). Mise en place par la CODAH dans le cadre des Plans Locaux de l'Habitat 2010-2015 et 2016-2021, elle consiste en un soutien aux opérations d'aménagement qui créent des nouveaux logements.

## **Perspectives 2018**

#### **Urbanisme (fonction 810) :**

##### ***Détail des dépenses de fonctionnement :***

---

##### **Annonces et insertions (article 6231) :**

Il s'agit des annonces légales effectuées dans les journaux dans le cadre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme. En fonction de l'importance de la procédure, les annonces peuvent être plus ou moins importantes et nombreuses. Le montant de **4 500€** est retenu chaque année, sur la base

d'annonces légales à prévoir en cas de classement/déclassement de voirie et procédure d'évolution du PLU ou autres documents d'urbanisme.

**Catalogues et imprimés (article 6236) :**

Cette dépense regroupe les frais de pochettes d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme,...). La dépense est constante chaque année, pour un montant de **1 500 €**.

**Honoraires et rémunérations (article 6226) :**

Cet article porte sur les honoraires de géomètres en cas de division pour un déclassement/classement dans le domaine public. Il concerne également les interventions des commissaires enquêteurs dans le cadre de procédures d'urbanisme, et les experts judiciaires en cas de péril.

Un montant de 10 000€ a été estimé, comme chaque année de façon prudentielle.

**Frais d'actes et frais de contentieux (article 6227) :**

Cet article porte sur les frais d'actes notariés (vente, classement de voirie,...). Un montant de **3 000€** est prévu pour 2018, correspondant à un acte notarié important ou plusieurs actes de moindre importance.

**Publicité et publications (article 6238) :**

Il s'agit des dépenses pour procéder à des copies de documents (formats spéciaux, grand volume,...) nécessitant de faire intervenir une entreprise spécialisée en reprographie. Un montant de **3 000€** est retenu comme chaque année.

**Documentation générale et technique (article 6182) :**

Cet article est prévu pour maintenir l'abonnement à la publication et l'accès au site « La commune et l'Urbanisme » pour un montant de **70 €**.

**Frais divers (article 6188) :**

Cette dépense est prévue pour relier les registres des arrêtés (procédure obligatoire). En moyenne le service génère 2 registres par an. Le montant retenu de **300€** correspond à environ 3 registres reliés.

**Concours divers (article 6281) :**

Un montant de **1900 €** est prévu correspondant au renouvellement de l'abonnement.

**Equipement de sécurité (article 60636) :**

Il est prévu un montant de **500€** pour équiper de nouveaux agents ou remplacer des équipements en cas de nécessité.

**Fournitures administratives (article 6064) :**

Cette dépense est prévue pour l'acquisition d'un timbre électronique. L'agent d'accueil du service effectue le tamponnage des dossiers d'urbanisme, la tâche est répétitive et fatigante pour le poignet.

Le timbre électronique, s'utilise comme un stylo, ce qui facilite le tamponnage de multiples documents à la suite Il est également silencieux à l'usage. Il est prévu **350€** pour cet équipement.

| Fonctionnement |                                       |                    |                              |                        |  |
|----------------|---------------------------------------|--------------------|------------------------------|------------------------|--|
| ARTICLE        | NATURE                                | RAPPEL BUDGET 2017 | DEPENSES REELLES en 2017 TTC | PROPOSITION 2018 (TTC) | OBSERVATIONS   |
| 6231           | Annonces et insertions                | 4 500 €            | 289,68 €                     | 4 500 €                | Annonces légales pour dossiers d'enquêtes publiques  |
| 6236           | Catalogue et imprimés                 | 1 500 €            | 1486,00 €                    | 1 500 €                | Formulaires de Permis et Déclarations  |
| 6226           | Honoraires et rémunérations           | 10 000 €           | 1470,12€                     | 10 000 €               | Honoraires avocats, géomètre, commissaires enquêteurs                                      |
| 6227           | Frais d'actes et Frais de Contentieux | 3 000 €            | 0,00 €                       | 3 000 €                | Frais liés aux contentieux en cours et frais d'acte notariés (vente, classement de voirie) |
| 6238           | Publicité et publications             | 3 000 €            | 60,00 €                      | 3 000 €                | Reproduction de document   |
| 6182           | Documentation générale et technique   | 70 €               | 0,00 €                       | 70 €                   | Abonnement "La Commune et l'Urbanisme"   |
| 6188           | Frais divers                          | 300 €              | 96,60 €                      | 300 €                  | Frais divers (reliure registre)  |
| 6281           | Concours divers                       | 1 900 €            | 1859,98 €                    | 1 900 €                | Cotisation C.A.U.E.  |
| 60636          | Equipements de sécurité               | 500 €              | 0,00 €                       | 500 €                  | Chaussures, casques, chasubles,...   |
| 6064           | Fournitures administratives           | 0 €                | 0,00 €                       | 350 €                  | Timbre électronique  |
| <b>TOTAL</b>   |                                       | <b>24 770 €</b>    | <b>5 262,38 €</b>            | <b>25 120 €</b>        |  |

### Détail des dépenses d'investissement :

#### Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre (article 202) :

Le montant de **57 000 €** est basé sur la prévision d'engager la révision du PLU ainsi qu'une modification générale ou simplifiée du PLU.

#### Subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé (article 20422) :

Un montant de **10 000€** est prévu pour le financement des extensions de réseaux supérieurs à 100 ml obligatoirement à la charge de la commune. Ce montant est estimé sur la base d'une extension par an (fréquence constatée à l'usage).

#### Subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé (article 2042) :

L'aide peut atteindre jusqu'à 5400€ en cas de travaux HT dépassant le plafond défini de 18 000€. Il est prévu en commission l'examen d'environ une dizaine de dossier par an. A chaque commission le montant de 25 000€ est presque systématiquement atteint. Il est donc proposé de maintenir une somme de **25 000€**.

#### Travaux d'aménagement du service urbanisme (article 2135/201) :

Suite aux travaux déjà réalisés en 2017, il est envisagé de poursuivre les aménagements au sein du service urbanisme. L'ensemble est estimé pour un montant de **7 400€** par les services techniques.

#### Mobilier de bureau :

Une armoire basse supplémentaire est nécessaire pour le stockage des dossiers pour un montant de **300€**.

| Investissement |  |                    |                              |                        |   |
|----------------|--|--------------------|------------------------------|------------------------|---|
| ARTICLE        | NATURE   | RAPPEL BUDGET 2017 | DEPENSES REELLES en 2017 TTC | PROPOSITION 2018 (TTC) | OBSERVATIONS  |
| 202            | Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre | 57 000 €           | 3060,00 €                    | 57 000 €               | Révision du PLU non débutée, uniquement dépense de la modification n° 4         |
| 20422          | les subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé                    | 10 000 €           | 0 €                          | 10 000 €               | Extensions de réseau à la charge de la commune                                  |
| 2042           | les subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé                    | 25 000 €           | 0 €                          | 25 000 €               | Campagne de ravalement (pas de campagne en 2017, nombre insuffisant de dossier) |
| 2135/201       | Travaux aménagement service  | 8100 €             | 4760 €                       | 7400 €                 | Finalisation réaménagement des locaux (placard + peinture+ sol)                 |
|                | Mobilier (armoires, cloison amovible,...)  | 5200 €             | 4977,25 €                    | 300 €                  | Mobiliers (armoire)   |
| <b>TOTAL</b>   |  | <b>105 300 €</b>   | <b>12 798 €</b>              | <b>99 700€</b>         |   |

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

### Projet d'ECO-QUARTIER « Les Jardins de la Ville »

#### *Préambule*

Le projet d'éco-quartier, dénommé « les Jardins de la Ville » a été amorcé en 2009

En 2017 les dépenses et recettes ont été insérées dans un logiciel de gestion de projets (logiciel M14). Cette analyse approfondie a mis en exergue une mauvaise estimation des recettes potentielles liées à la vente des terrains. En effet, les recettes des lots à bâtir ont été surévaluées de 55% ce qui rend l'opération déficitaire.

De plus, la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, dépense non provisionnée à l'origine du projet, s'est élevée à 287 000 euros et a eu pour incidence la prescription de fouilles complémentaire estimées à 1 000 000 d'euros. De même, ce diagnostic a révélé l'existence de 8 suspicions de cavités souterraines qui doivent donc être investiguées pour être confirmées ou infirmées, voir même cernées pour traitement.

Au regard des éléments évoquées ci-dessus, la mission du maître d'œuvre, groupement MADEC a été résiliée le projet devant assurément être remanié en profondeur. Il a également été conseillé de réaliser une étude de viabilité du projet avec plusieurs scénarios, tout en maintenant un objectif de labélisation éco-quartier et en limitant le déficit de cette opération. Les résultats de cette étude sont espérés pour l'été 2018, le projet sera ensuite à nouveau débattu.

Le montant des dépenses déjà payées est de **3 600 000 € HT environ**. A cela il convient **d'ajouter 1 300 000 € HT** que la ville devra honorer pour les dernières acquisitions de terrain d'ici 2020, **ainsi que les dépenses ci-dessous qui vous sont proposées en 2018.**

#### *Détail des dépenses proposées en 2018*

Comme mentionné en préambule, afin de réétudier les coûts d'aménagement et de commercialisation, il est nécessaire de réaliser en 2018 une étude viabilité du projet pour un montant estimé à **80 000 € HT**.

Suite au diagnostic d'archéologie, 8 suspicions de cavités souterraines ont été localisées sur le périmètre du projet, il est donc nécessaire de réaliser des investigations pour un montant de **150 000 € HT**

Pour rappel, en novembre 2015, la Ville a acquis la parcelle BE 1034 pour un montant de 1 120 395.97 € HT. Le remboursement de l'emprunt contracté à ce titre a démarré en avril 2016 (emprunt n°2 dans le tableau ci-dessous). Le montant du remboursement des 2 emprunts s'élève à **16 540 € HT**.

Des levés topographiques sont à réaliser en 2018 pour un montant estimés à **10 000 € HT**.

Le diagnostic d'archéologie préventive débuté fin 2016 engendrera en 2018 une dépense de **287 000 € HT**.

En 2016, un abonnement à un logiciel de gestion des stocks, de la trésorerie et du plan de financement a été contractualisé (logiciel M14). Le service est satisfait de ce logiciel, de ce fait l'abonnement est renouvelé sur 2018 pour un montant de **2 500 € HT**.

Afin de réaliser les études nécessaires aux avancées du projet, il est prévu **4 000 €** pour les frais d'appels d'offres.

L'avancée du projet va induire en 2018 une concertation. Un budget de **1 000 € HT** est donc réservé pour l'organisation de réunions publiques.

Une partie du salaire et des charges de la Directrice de projet et de la chef de projet sont imputés pour un montant de **14 250 € HT** en 2018

Une enveloppe de **50 000 € HT** est allouée aux travaux.

**Détail des recettes espérées en 2018 :**

En 2018, la Ville appellera les subventions pour un montant de **11 040 € HT** pour l'Etat.

**Tableau de synthèse des dépenses et recettes 2018**

| Imputations | Intitulés des dépenses                     | Dépenses HTVA 2018 | Imputations | ECO Quartier    | Recettes HTVA 2018 |
|-------------|--|--------------------|-------------|-----------------|--------------------|
| 011-6045-70 | Levés topographiques                       | 10 000 €           | 74-7471-70  | Subvention Etat | 11 040 €           |
| 011-6045-70 | Diagnostic archéologique                   | 287 000 €          | 16-1641-70  | Emprunt         | 604 250 €          |
| 011-6045-70 | Droit d'accès au logiciel M14              | 2 500 €            |             |                 |                    |
| 011-6045-70 | Frais d'appels d'offres                    | 4 000 €            |             |                 |                    |
| 011-6045-70 | Réunions publiques                         | 1 000 €            |             |                 |                    |
| 011-6045-70 | Charges salariales                         | 14 250 €           |             |                 |                    |
| 011-6045-70 | Etude de programmation urbaine             | 80 000 €           |             |                 |                    |
| 66-66111-70 | Frais financiers (intérêts emprunts n°1+2) | 16 540€            |             |                 |                    |

|            |   |                  |  |              |                  |
|------------|---|------------------|--|--------------|------------------|
| 011-605-70 | Investigations<br>Cavités<br>souterraines | 150 000 €        |  |              |                  |
| 011-605-70 | Travaux                                   | 50 000 €         |  |              |                  |
|            | <b>TOTAL</b>                              | <b>615 290 €</b> |  | <b>TOTAL</b> | <b>615 290 €</b> |

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018****Opération Quartier du Temple***Détail des dépenses :***Achats d'études et prestations de service (6045)**

En 2017, afin de réaliser l'opération dans les meilleurs délais, la ville a fait le choix de faire un appel à projet promoteur, il n'y a donc plus de travaux réalisés par la ville.

Avant la vente des terrains, il est nécessaire de mettre à jour les levés topographiques du terrain, cette mission est estimée à **5 000€ HT**, ainsi que de réaliser des études géotechniques dont le montant est estimé à **20 000€HT**.

Afin de publier l'appel à projet, ainsi que les différents marchés de prestations intellectuelles précités il est nécessaire de prévoir des frais d'appels d'offres pour un montant de **4 000 €**.

Dans le cadre du projet initial, des études pour un montant de 114 630 € ont été menées par HABITAT 76, une délibération prévoit le remboursement par la Ville de la moitié des frais engagés soit **57 315 € HT** dès la commercialisation des lots.

Une partie du salaire et des charges de la directrice de projet, de la chef de projet et de la personne en charge du foncier sont imputés pour un montant de **12 950 € HT** en 2018.

**Détail des recettes :**

Un emprunt éventuel pourrait être contracté à court terme puisque la vente des parcelles interviendra en 2019.

| Imputations | Quartier du Temple                                 | Dépenses HTVA 2018 | Imputations | Quartier du Temple | Recettes HTVA 2018 |
|-------------|--|--------------------|-------------|--------------------|--------------------|
| 011-6045-90 | Levés topographiques                               | 5 000 €            | 011-6045-90 | Emprunt            | 99 265 €           |
|             | Etudes géotechniques                               | 20 000 €           |             |                    |                    |
|             | Frais d'appels d'offres                            | 4 000 €            |             |                    |                    |
|             | Prise en charge études menées par Habitat 76 (50%) | 57 315 €           |             |                    |                    |
|             | Charges Salariales                                 | 12 950 €           |             |                    |                    |
|             | <b>TOTAL</b>                                       | <b>99 265 €</b>    |             | <b>TOTAL</b>       | <b>99 265 €</b>    |

**Rapport d'Orientation Budgétaire 2018*****Développement Economique, Urbain et de l'Emploi*****Charges à caractère général (chapitre 011) :**

Il est prévu **20 000 € HT** en prestations de service (compte 6042) : sont notamment intégrées dans ce montant les dépenses liées à des frais de géomètres pour les projets situés terrain rue des Verdiers, terrain rue des 4 saisons et talus avenue Président Wilson.

Contrairement aux années précédentes, le budget annexe du Développement Economique prendra en charge, dès 2018, les dépenses liées aux locaux commerciaux (assurances, taxe foncière...) et percevra les recettes associées (Hallettes, Droguerie, ancienne gare, locaux OGF/PGF, la MAM, les garages rue Léon Gambetta et le garage CEMA et le contrôle technique DEKRA).

Suite à la liquidation de la société AQUATERRE, un nouveau marché d'entretien des espaces verts des pépinières et hôtel d'entreprises devra être passé début 2018.

Les frais liés à l'entretien et réparation des bâtiments (compte 615221) correspondent à l'individualisation des compteurs eau et EDF (obligation réglementaire interdisant la refacturation des fluides par le propriétaire au prorata des surfaces occupées).

Les frais d'annonces et d'insertion (compte 6231) comprennent les appels d'offre des différents marchés à passer en 2018 soit **5 000 € HT**.

D'autre part, les charges salariales seront dorénavant imputées sur le budget principal. Il en est de même pour les fournitures administratives, la consommation du copieur, les téléphones portables et le carburant.

***Détail des recettes de fonctionnement :*****Produits des services du Domaine et autres produits de gestion courante (chapitres 70 et 75) :**

L'ensemble des cellules des hôtels et pépinière d'entreprises est loué. De même que pour les locaux commerciaux qui seront rattachés en 2018 sur le budget annexe Développement Economique. Une

marge de sécurité a été prise dans le cas de loyers impayés ou départ d'entreprises et une ligne au compte 6541 – perte sur créances irrécouvrables a été inscrite pour un montant de **59 940 € HT**

Le montant des intérêts d'emprunt (compte 66111) s'élève à **1 910 € HT**. Ces intérêts correspondent aux 2 emprunts contractés pour l'acquisition de l'hôtel et de la pépinière d'entreprises. Ils prendront fin en décembre 2019.

| FONCTIONNEMENT        |  | Dépenses            |                       | Recettes                        |                     |
|-----------------------|--|---------------------|-----------------------|---------------------------------|---------------------|
| Imputations           | Intitulés dépenses                           | Montants HT         | Imputations           | Intitulés Recettes              | Montants HT         |
| 011-6042-90           | Prestations de services                      | 20 000 €            | 70-70388-90           | Autres produits - taxe foncière | 27 000,00 €         |
| 011-60611-90          | Eau et assainissement                        | 500,00 €            | 75-752-90             | Loyers                          | 183 000,00 €        |
| 011-60612 - 90        | Energie - Electricité                        | 2 000,00 €          |                       |                                 |                     |
| 011-61521-90          | Entretien terrain                            | 5 000,00 €          |                       |                                 |                     |
| 011-615221-90         | Entretien et réparation de bâtiments         | 25 000,00 €         |                       |                                 |                     |
| 011-6162-90           | Assurances obligatoires dommages constructio | 10 000,00 €         |                       |                                 |                     |
| 011-6182-90           | Documentation Générale et Technique          | 500,00 €            |                       |                                 |                     |
| 011-60632-90          | Fournitures de petit équipement              | 500,00 €            |                       |                                 |                     |
| 011-60636-90          | Vêtements de travail                         | 1 000,00 €          |                       |                                 |                     |
| 011-6231-90           | Annonces et insertion                        | 5 000,00 €          |                       |                                 |                     |
| 011-6236-90           | Catalogues et imprimés                       | 500,00 €            |                       |                                 |                     |
| 011-63512-90          | Taxe foncière                                | 30 000,00 €         |                       |                                 |                     |
| 65-6541 - 90          | Pertes sur créances irrécouvrables           | 59 940,00 €         |                       |                                 |                     |
| 66-66111-90           | Intérêts réglés à échéance                   | 1 910,00 €          |                       |                                 |                     |
| 042-6811-90           | Dotation aux amortissements                  | 48 150,00 €         |                       |                                 |                     |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> | <b>TOTAL DEPENSES</b>                        | <b>210 000,00 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b> |                                 | <b>210 000,00 €</b> |

#### **Détail des dépenses d'investissement :**

#### **Frais d'études (compte 2031) :**

Les frais d'études d'un montant de **30 000 € HT** concernent le diagnostic structurel de la droguerie et des analyses complémentaires pour les hallettes.

#### **Travaux (2315) :**

Le budget prévu pour la signalétique, soit **33 850 € HT**, concerne la signalétique des zones d'activités et des bâtiments de la pépinière et hôtel d'entreprises.

La requalification des bâtiments des hallettes est estimée, quant à elle, à **235 000 € HT**.

Les travaux de cloisement du RDC de la gare pour permettre l'accueil d'une boutique éphémère s'élèvent à

**10 000 € HT**

Le budget prévu pour les travaux de la pépinière d'entreprises comprend la mise en sécurité du site et tous autres travaux imprévus soit **20 000 € HT**.

**50 000 € HT** ont été prévus pour les travaux d'accessibilité du terrain à commercialiser rue des 4 saisons. La recette prévisionnelle pour ce terrain divisé en 2 parcelles s'élèverait à 125 000 € HT et serait perçue en 2019.

Quant aux travaux de l'entreprises estimés à **58 850 € HT**, ils comprennent les travaux de séparation de l'atelier n°1 (une partie actuellement inoccupée par APRAS SICEA pourrait être remise en location).et des travaux de réfection de façade.

**Détail des recettes d'investissement :**

Un prévisionnel de vente de 2 terrains a été arrêté. Les négociations sur la vente à la SCI ERIS et à SOPIC ont été engagées en 2017 et seront concrétisées début 2018 soit un montant de recettes de **154 000 € HT**.

Dans le cadre du contrat d'Agglomération 2014-2020, il a été acté que la subvention accordée initialement pour la Maison des Arts (projet reporté) soit fléchée sur les hallettes aussi bien en termes de requalification des infrastructures que du bâtiment soit un montant de **280 000 € HT**

| <b>DOB BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> |                           |                     |                       |  |                     |
|---|---------------------------|---------------------|-----------------------|--|---------------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b>                             |                           | <b>Dépenses</b>     |                       | <b>Recettes</b>                                      |                     |
| <b>Imputations</b>                                | <b>Intitulés dépenses</b> | <b>Montants HT</b>  | <b>Imputations</b>    | <b>Intitulés Recettes</b>                            | <b>Montants HT</b>  |
| 16-1641-90  | Annuités d'emprunt capita | 31 300,00 €         |                       |  |                     |
| 20-2031-90 - Hors opération (droguerie + hallet   | Frais d'études            | 30 000,00 €         | 024-024-90            | Vente terrains (parcelles verdiers+ centre équestre) | 154 000,00 €        |
| 23-2315-90 (hallettes + gare+ Signalétique)       | Travaux                   | 280 850,00 €        | 040-28-90             | Amortissements                                       | 48 150,00 €         |
| 23-2315-90.00016 - Domaine de la Vallée           | Travaux (accès parcelle)  | 50 000,00 €         | 75-7552-90            | Apport du budget principal                           | 280 000,00 €        |
| 23-2315-90.00021 - Pépinière d'entreprises        | Travaux                   | 20 000,00 €         |                       |  |                     |
| 23-2315-90.00028 - Hôtel d'entreprises            | Travaux                   | 70 000,00 €         |                       |  |                     |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                             | <b>TOTAL DEPENSES</b>     | <b>482 150,00 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b> |  | <b>482 150,00 €</b> |

## D – MARCHES PUBLICS

### 6. MARCHES PUBLICS - OPERATIONS SUBVENTIONNABLES AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – AUTORISATION

**M. Laurent GILLE, Adjoint au Maire** – Comme chaque année, la Ville fait partie des collectivités éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (D.E.T.R.) et doit faire parvenir à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, la liste de ses demandes de subvention.

Lors de sa réunion du 29 novembre 2017, la commission d'élus représentant les collectivités concernées a fixé pour l'année 2018, les catégories d'opérations pouvant bénéficier de la D.E.T.R. dont la liste des principaux thèmes vous est présentée ci-après et la fourchette de taux applicables à chacune d'entre-elles se situe en moyenne entre 20 % et 30 % :

**1 – CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES** (écoles, classes et restaurants scolaires - après avis de l'inspection académique)

**2 – CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX ;**

- Travaux de rénovation énergétique et sécurisation des bâtiments
- Mise aux normes et mise en accessibilité des bâtiments

**3 – SECURITE :**

- Sondages et comblements de cavités souterraines
- Equipements de lutte contre l'incendie (conformité au RDDECI)
- Equipements d'alerte à la population
- Equipements de vidéo protection (sous réserve de l'autorisation délivrée par les services de l'Etat)

**4 – EDIFICES CULTUELS NON PROTEGES**

**5 – CIMETIERES**

**6 – VOIRIE COMMUNALE**

**Voirie intercommunale pour les communes de moins de 2000 habitants**

**7 – AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITES** (sous réserve de la validation du SCOT ou du PADD par les services de l'Etat)

**8 – EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS D'ESPACES MUTUALISES ET D'OFFRE DE SERVICES A LA POPULATION**

**9 – EQUIPEMENTS SPORTIFS DE TAILLE MODEREE**

**10 – EQUIPEMENTS INFORMATIQUES :**

- Accès au numérique dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les écoles de musique communales et intercommunales (plafond de dépenses 10 000 €)
- Acquisition de matériel et logiciel dédiés à l'application ACTES, sous réserve d'un engagement ACTES

**11 – TELEPHONIE MOBILE**

- Communes en zone blanche ne relevant pas du périmètre du Syndicat Seine-Maritime Numérique

## 12 – AMENAGEMENT DES AIRES D’ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

Compte tenu de ces éléments d’information, je vous propose d’adopter la délibération suivante :

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la Circulaire NOR : INTB12400718C du 17 décembre 2012 ;
- VU le Décret n°2016-892 du 30 juin 2016 ;
- VU la Loi de Finances ;
- VU la Circulaire préfectorale d’appel à projets du 20 décembre 2017 ;

**CONSIDERANT** l’intérêt que représente cette dotation pour la collectivité au regard des projets potentiellement éligibles,

VU le rapport de M. l’Adjoint au Maire, chargé des finances et des espaces publics ;

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d’autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette dotation pour les projets suivants :

#### **CATEGORIE 1 – CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES :**

- Réfection de la toiture de l’école Marius Grout..... 62.500 € HT

#### **CATEGORIE 2 – CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX :**

- Mise en accessibilité des vestiaires du stade Louis Simon et de la Bibliothèque Condorcet..... 113.000 € HT

- Fourniture et pose d’un système de sonnerie : école, PPMS et Vigipirate dans les établissements scolaires..... 38.500 € HT

#### **CATEGORIE 3 – SECURITE :**

- Vidéoprotection (Centre Commercial Belle Etoile, Gare, Hôtel de Ville, Place Abbé Pierre) 22.399 € HT

#### **CATEGORIE 6 – VOIRIE COMMUNALE :**

- Aménagement des abords des Hallettes (hors mobilier urbain, espaces verts, éclairage public) ..... 909.870 € HT

- Réfection totale de la voirie Rue Michel ..... 142.970 € HT

#### **CATEGORIE 9 – EQUIPEMENTS SPORTIFS DE TAILLE MODEREE**

- Travaux de mise aux normes du GMT ..... 102.000 € HT

***Monsieur LECACHEUR : il s’agit bien de demandes de subvention, mais on est sûr d’en avoir d’en avoir quelques-unes, de les avoir toutes, d’en avoir zéro ?***

***Monsieur le Maire : Nous ne sommes pas sûrs de les avoir toutes malheureusement parce que l’Etat a une enveloppe et il distribue en fonction des demandes. Je crois qu’il fait un peu d’épicerie avec les différentes communes. On espère avoir une bonne surprise.***

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**

## **7. MARCHES PUBLICS - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS FIXE/MOBILE ET INTERNET – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS – CONVENTION – MARCHÉ- SIGNATURES – AUTORISATION**

**M. Dominique THINNES, Adjoint au Maire** – Une consultation va être lancée par la Ville de Montivilliers relative aux marchés publics de service de télécommunications fixe/mobile et internet pour les services municipaux, mais également pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et les résidences autonomes Beaugard et Eau Vive, de Montivilliers.

Au préalable à cette consultation, il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dont la mission serait :

- D'analyser les besoins en téléphonie, l'étude de l'existant, l'élaboration des caractéristiques de la consultation,
- La rédaction du dossier de consultation des entreprises,
- L'analyse des offres et établissement d'un calendrier pour le déploiement des solutions retenues.

L'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit la possibilité de constituer des groupements de commandes notamment entre les collectivités territoriales et des établissements publics après établissement et signature d'une convention constitutive.

Afin d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, il convient d'inclure dans un seul dossier de consultation les besoins de la Ville et du CCAS de Montivilliers.

Cette convention :

- Précise, d'une part, que la Ville est coordonnateur du groupement, qu'elle est chargée de lancer, signer et notifier le marché public, chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution ;
- Et d'autre part, désigne la Commission Marchés du coordonnateur comme celle du groupement de commande.

-

Le montant de ce marché est estimé à environ 5.000 € TTC.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

### **CONSIDERANT**

- Que les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics s'appliquent et prévoient la possibilité de créer des groupements de commandes ;
- Qu'il est nécessaire de constituer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations de service de télécommunications fixe/mobile et internet pour les services municipaux mais également pour les services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montivilliers, il est opportun de former un groupement de commandes entre la commune et le CCAS ;

**Vu** le rapport de M. l'Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Marchés Publics, et des Travaux Bâtiments ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'autoriser le Maire à signer** avec le CCAS de Montivilliers la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **D'autoriser le Maire à lancer** la consultation publique relative à un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations de télécommunications pour les services municipaux de la ville et du CCAS ;
- **D'autoriser le Maire à signer** le marché de service avec l'entreprise qui sera désignée pour assurer la mission d'AMO à l'issue de la procédure de consultation publique.

**Imputation budgétaire :**

Budget principal de la Ville : 6042-01

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**



CCAS DE MONTIVILLIERS

## **Convention groupement de commande entre la ville et le CCAS**

### **ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS FIXE/MOBILE ET INTERNET**

Groupement de commandes  
Hôtel de ville de Montivilliers – Place François Mitterrand BP 48  
76290 MONTIVILLIERS

# **CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN APPLICATION DU DECRET 2016-360 DU 25/03/2016 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS**

Entre les soussignés :

La ville de Montivilliers représentée par Monsieur le Maire agissant en exécution de la délibération n° xx du Conseil Municipal du 26 février 2018.

D'une part,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Montivilliers représentée par Monsieur le Président du CCAS agissant en exécution de la délibération n° xx du Conseil d'Administration du xxxx 2018.

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

## **Article 1 – Objet**

Conformément l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la Ville de Montivilliers et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) conviennent, par cette convention, de se regrouper afin de lancer une unique consultation concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations de service de télécommunications fixe/mobile et internet pour les services municipaux, pour le compte de la ville mais également pour les services du Centre Communal d'Action Sociale et des résidences autonomie de Montivilliers.

## **Article 2 – Durée**

La présente convention prendra effet dès la signature des parties. Le groupement de commandes est constitué pour toute la durée du marché.

Cependant, il pourra être procédé à la résiliation de cette convention à la fin de chaque période annuelle d'exécution des marchés. Cette résiliation devra faire l'objet d'un accord express des parties.

## **Article 3 – Désignation du coordonnateur et siège du groupement**

Le coordonnateur du groupement est la Ville de Montivilliers.

Le siège du groupement est fixé dans la collectivité coordonnatrice :

Mairie de Montivilliers - Hôtel de Ville - Place François Mitterrand BP 48 - 76290 Montivilliers.

## **Article 4 : Modalités de désignation d'un nouveau coordonnateur**

Les modifications de coordonnateur pourront intervenir par signature d'un avenant à cette convention.

## **Article 5 : Sortie du groupement**

L'une ou l'autre des parties peut sortir du groupement en le notifiant par avenant. Par ce fait, si des règlements restent à effectuer au titulaire par le membre sortant, leurs paiements se feront avant la date de fin de groupement fixé par l'avenant.

## **Article 6 – Mode de fonctionnement**

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la ville de Montivilliers est désignée comme le coordonnateur de ce groupement et sera chargée de lancer, signer, notifier le marché, chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

### **6.1 Désignation de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes**

→ Les parties conviennent que la Commission d'Appel d'Offres chargée du marché sera exclusivement celle du coordonnateur. Les procédures seront, selon les montants et le type de prestations, celles prévues par le Décret 2016-360 du 25/3/2016 relatif aux Marchés Publics et le guide des procédures de la Ville.

→ La Commission d'Appel d'Offres émettra également un avis sur les modifications supérieures à 5% du montant du marché.

### **6.2 Missions du coordonnateur « Ville de Montivilliers » (en fonction des montants et types de prestations)**

→ La constitution du dossier de consultation

→ La publication des avis d'appels à la concurrence

→ La mise en ligne pour téléchargement par les candidats des dossiers de consultation

→ La réception des offres

→ L'enregistrement des offres

→ La gestion de la commission d'appel d'offres du groupement

→ La centralisation et la transmission de l'information aux candidats écartés

→ La rédaction du rapport de présentation

→ La transmission au contrôle de la légalité

→ La signature des actes d'engagement avec le titulaire du marché

→ La notification des marchés

→ La publication de l'avis d'attribution

→ L'exécution des marchés propres à la Ville : contrôles – paiements sur ses crédits.

### **6.3 Missions du CCAS :**

→ L'exécution des marchés propres au CCAS : contrôles – paiement sur ses crédits.

Le

Pour la ville de Montivilliers  
Le Maire

Pour le CCAS de la ville de Montivilliers  
Le Président

## 8. MARCHES PUBLICS - ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS – CONVENTION – MARCHÉ - SIGNATURES – AUTORISATION

**M. Dominique THINNES, Adjoint au Maire** – Une consultation va être lancée par la Ville de Montivilliers relative à la fourniture de matériels informatiques (PC, tablettes, imprimantes, moniteurs....) pour les services municipaux de la ville, mais également pour les services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montivilliers, et des résidences autonomes Beaugard et Eau Vive.

L'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit la possibilité de constituer des groupements de commandes notamment entre les collectivités territoriales et des établissements publics après établissement et signature d'une convention constitutive.

Afin d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, il convient d'inclure dans un seul dossier de consultation les besoins de la Ville et du CCAS de Montivilliers.

Cette convention :

- Précise, d'une part, que la Ville est coordonnateur du groupement, qu'elle est chargée de lancer, signer et notifier le marché public, chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution ;
- Et d'autre part, désigne la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur comme celle du groupement de commande.
- 
- En raison de la grande évolution des techniques en ce domaine, cet accord-cadre à bons de commande sera signé pour une durée d'un an.

Le montant annuel maximum de commande est estimé à :

- Ville de Montivilliers : 60.000 euros HT
- CCAS de Montivilliers : 20.000 euros HT
- 

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**CONSIDERANT**

- Que les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics s'appliquent et prévoient la possibilité de créer des groupements de commandes ;
- Qu'il est nécessaire de constituer un marché d'acquisition de matériels informatiques pour les services municipaux de la ville, mais également pour les services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montivilliers, et d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, il est opportun de former un groupement de commandes entre la commune et le CCAS ;

**Vu** le rapport de M. l'Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Marchés Publics, et des Travaux Bâtiments ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'autoriser le Maire à signer** avec le CCAS de Montivilliers la convention constitutive du groupement de commandes ;
- D'autoriser le Maire à lancer** la consultation publique relative à la passation de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de matériels informatiques pour les services municipaux de la ville et du CCAS ;
- **D'autoriser le Maire à signer** l'accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise qui sera désignée à l'issue de la procédure de consultation publique.

**Imputations budgétaires :**

Budget principal de la Ville : 2183(toutes fonctions selon les besoins des services)

Budget du CCAS : 2183-02 /2183-6111/6112

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**



CCAS DE MONTIVILLIERS

## **Convention groupement de commande entre la ville et le CCAS**

### **ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES**

Groupement de commandes  
Hôtel de ville de Montivilliers – Place François Mitterrand BP 48  
76290 MONTIVILLIERS

# **CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN APPLICATION DU DECRET 2016-360 DU 25/03/2016 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS**

Entre les soussignés :

La ville de Montivilliers représentée par Monsieur le Maire agissant en exécution de la délibération n° xx du Conseil Municipal du 26 février 2018.

D'une part,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Montivilliers représentée par Monsieur le Président du CCAS agissant en exécution de la délibération n° xx du Conseil d'Administration du xxxx 2018.

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

## **Article 1 – Objet**

Conformément l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la Ville de Montivilliers et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) conviennent, par cette convention, de se regrouper afin de lancer une unique consultation concernant l'acquisition de matériels informatiques pour les services municipaux, pour le compte de la ville mais également pour les services du Centre Communal d'Action Sociale et des résidences autonomes de Montivilliers.

## **Article 2 – Durée**

La présente convention prendra effet dès la signature des parties. Le groupement de commandes est constitué pour toute la durée du marché.

Cependant, il pourra être procédé à la résiliation de cette convention à la fin de chaque période annuelle d'exécution des marchés. Cette résiliation devra faire l'objet d'un accord express des parties.

## **Article 3 – Désignation du coordonnateur et siège du groupement**

Le coordonnateur du groupement est la Ville de Montivilliers.

Le siège du groupement est fixé dans la collectivité coordonnatrice :

Mairie de Montivilliers - Hôtel de Ville - Place François Mitterrand BP 48 - 76290 Montivilliers.

## **Article 4 : Modalités de désignation d'un nouveau coordonnateur**

Les modifications de coordonnateur pourront intervenir par signature d'un avenant à cette convention.

## **Article 5 : Sortie du groupement**

L'une ou l'autre des parties peut sortir du groupement en le notifiant par avenant. Par ce fait, si des règlements restent à effectuer au titulaire par le membre sortant, leurs paiements se feront avant la date de fin de groupement fixé par l'avenant.

## **Article 6 – Mode de fonctionnement**

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la ville de Montivilliers est désignée comme le coordonnateur de ce groupement et sera chargée de lancer, signer, notifier le marché, chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

### **6.1 Désignation de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes**

→ Les parties conviennent que la Commission d'Appel d'Offres chargée du marché sera exclusivement celle du coordonnateur. Les procédures seront, selon les montants et le type de prestations, celles prévues par le Décret 2016-360 du 25/3/2016 relatif aux Marchés Publics et le guide des procédures de la Ville.

→ La Commission d'Appel d'Offres émettra également un avis sur les modifications supérieures à 5% du montant du marché.

### **6.2 Missions du coordonnateur « Ville de Montivilliers » (en fonction des montants et types de prestations)**

- La constitution du dossier de consultation
- La publication des avis d'appels à la concurrence
- La mise en ligne pour téléchargement par les candidats des dossiers de consultation
- La réception des offres
- L'enregistrement des offres
- La gestion de la commission d'appel d'offres du groupement
- La centralisation et la transmission de l'information aux candidats écartés
- La rédaction du rapport de présentation
- La transmission au contrôle de la légalité
- La signature des actes d'engagement avec le titulaire du marché
- La notification des marchés
- La publication de l'avis d'attribution
- L'exécution des marchés propres à la Ville : contrôles – paiements sur ses crédits.

### **6.3 Missions du CCAS :**

- L'exécution des marchés propres au CCAS : contrôles – paiement sur ses crédits.

Le

Pour la ville de Montivilliers  
Le Maire

Pour le CCAS de la ville de Montivilliers  
Le Président

**9. MARCHES PUBLICS – ACQUISITION D’UNIFORMES ET D’EQUIPEMENTS POUR LES SERVICES DE SECURITE – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DU HAVRE – CONVENTION – MARCHES – SIGNATURE – AUTORISATION**

**Mr Dominique THINNES, Adjoint au Maire** – La Ville du Havre devant procéder à une consultation afin de couvrir ses besoins en matière d’acquisition d’uniformes et d’équipements pour leur service de sécurité, il serait opportun de constituer un groupement de commandes avec la Ville du Havre, la Ville d’Harfleur et la Ville de Sainte Adresse, afin d’obtenir les meilleures conditions de réalisation et de prix.

La possibilité de constituer un groupement de commandes entre les collectivités territoriales et les établissements publics est prévue à l’article 28 de l’ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015.

A l’issue de la procédure d’appel d’offres ouvert, les accords-cadres à bons de commande seront conclus dans le courant de l’année 2018, et renouvelables trois fois, par période d’un an, soit une durée totale de 4 ans.

Le montant annuel maximum de commande pour la Ville de Montivilliers est estimé à 10.000 € HT.

Le coordonnateur du groupement de commande est la Ville du Havre et la CAO compétente pour attribuer le marché sera celle du coordonnateur.

**Compte tenu de ces éléments d’information, je vous propose d’adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l’ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**CONSIDERANT**

- Qu’il est nécessaire de conclure conjointement des marchés pour l’acquisition des uniformes et équipements de la Ville de Montivilliers, de la Ville du Havre, de la Ville d’Harfleur et de la Ville de Sainte Adresse,
- Qu’il est opportun de former un groupement de commandes afin d’obtenir les meilleures conditions tarifaires,

**VU** le rapport de M. l’Adjoint au Maire, chargé de l’Urbanisme, de l’Habitat, des Marchés Publics, et des Travaux Bâtiments ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'autoriser le Maire à signer**, avec la Ville du Havre, la Ville d'Harfleur et la Ville de Sainte Adresse, la convention constitutive du groupement de commandes pour la conclusion des accords-cadres à bons de commandes de fournitures et de services, portant sur l'acquisition des uniformes et équipements des services de sécurité ;

- **D'autoriser Monsieur le Maire, à signer** l'accord-cadre à bons de commande avec les fournisseurs qui seront désignés à l'issue de la procédure de consultation publique des entreprises ;

#### **Imputation budgétaire**

Exercices : pluriannuel – maximum 4 ans

Budget principal de la Ville

Sous fonction et rubrique : chapitre 011 - compte 60636 – fonction 112

Nature et intitulé : vêtements de travail – Police Municipale

**Madame AFIOUNI** : *Je voulais une explication de texte, de vocabulaire : que recourent les services de Sécurité de la Ville de Montivilliers ? On parle de qui ?*

**Monsieur THINNES** : *de la Police Municipale.*

**Madame AFIOUNI** : *Cela couvre les uniformes de la Police Municipale de Montivilliers ?*

**Monsieur THINNES** : *Tous les uniformes pour l'équipe de Police Municipale.*

**Madame AFIOUNI** : *Je me demandais pourquoi on n'avait pas « Police Municipale » tout simplement. Cela fait très flou « les services de sécurité ». Cela peut être plein de gens.*

**Monsieur THINNES** : *Oui, tout à fait.*

**Explication de Carole REAL / Directrice Générale Adjointe** : *C'est une dénomination plus large du fait du groupement de commande – Madame AFIOUNI a donc l'explication*

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ** par le Conseil Municipal.

VILLE DU HAVRE

DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA LOGISTIQUE  
ET DU PARC AUTOMOBILE

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

**VILLE DU HAVRE  
VILLES D'HARFLEUR/DE MONTIVILLIERS/DE SAINTE-ADRESSE**

**POUR L'ACQUISITION DE  
UNIFORMES ET EQUIPEMENTS**

\* \*  
\*

## **ENTRE**

**La ville du HAVRE** représentée par son Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 12 mars 2018,

**La ville d'HARFLEUR** représentée par son Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2018,

**La ville de MONTIVILLIERS** représentée par son Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2018,

**La ville de SAINTE-ADRESSE** représentée par son Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 12 février 2018,

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

La ville du Havre, la ville d'Harfleur, la ville de Montivilliers et la ville de Sainte-Adresse conviennent, par cette convention, de se grouper afin de lancer une consultation pour la passation d'accords-cadres à bons de commande portant sur l'acquisition d'uniformes et équipements.

### **ARTICLE 2 - DATE D'EFFET**

Conformément à l'article L2131-1 du CGCT, la présente convention est exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et est applicable à compter de sa notification aux cocontractants.

### **ARTICLE 3 - DUREE**

La présente convention s'applique durant toute la période d'exécution des accords-cadres à bons de commande qui seront conclus dans le cadre de l'appel d'offres lancé conformément aux dispositions de la présente convention ainsi que pour toutes les relances nécessaires.

### **ARTICLE 4 - MISE EN OEUVRE**

#### ***Le coordonnateur***

La ville du Havre est désignée coordonnateur de ce groupement. Dans sa mission, elle est représentée par son maire en exercice ou son représentant.

A ce titre, elle est chargée de l'organisation des opérations de sélection des soumissionnaires, à savoir :

. Elle élabore le dossier de consultation dans le respect des conditions et besoins définis par chacun des membres.

. Le secrétariat de sa commission d'appel d'offres (CAO) rédige et envoie les avis d'appel public à la concurrence puis, à l'issue de la consultation, les avis d'attribution. Il est seul habilité à transmettre des informations aux soumissionnaires en cours et à l'issue de la consultation.

. Au terme du délai de publicité, dans le cadre de l'analyse des offres qu'il effectue, le coordonnateur invitera un représentant de chacun des membres du groupement à participer à l'évaluation des articles pour lesquels il aura demandé des échantillons.

- . Le coordonnateur établit le rapport d'analyse des offres en vue de sa présentation à la CAO.
- . Après désignation de l'attributaire, le coordonnateur adresse les pièces contractuelles des accords-cadres aux membres du groupement, chacun pour ce qui le concerne, pour signature.
- . Il rédige le rapport de présentation et procède à la notification de l'ensemble des accords-cadres au titulaire désigné après les avoir transmis au contrôle de légalité.
- . En fin de procédure, le coordonnateur adresse les accords-cadres en double exemplaires à tous les membres, chacun pour ce qui le concerne, pour exécution.

Le coordonnateur est également chargé, le cas échéant, d'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge, aussi bien en tant que demandeur qu'en tant que défenseur. Il informe et consulte les membres du groupement sur sa démarche et son évolution.

#### **Les cocontractants**

- . Les cocontractants s'engagent, chacun pour ce qui les concerne, à signer avec le titulaire désigné par la CAO les accords-cadres résultant de la consultation régie par la présente convention et à les exécuter conformément aux dispositions prévues au cahier des charges.
- . Outre l'information du coordonnateur au moins une fois par an de la qualité d'exécution des accords-cadres par le prestataire, les cocontractants devront mettre en œuvre d'éventuelles mesures coercitives à son égard (application des pénalités prévues, mises en demeure, etc...) en cas de non-respect de ses obligations contractuelles.
- . La conclusion d'éventuels avenants incombera à chacun des membres pour ce qui le concerne. Toutefois, en cas de problématiques communes, le coordonnateur pourra se charger de la rédaction des projets d'avenants, lesquels devront être validés, signés, notifiés et exécutés par les instances respectives de chacun des membres.

#### **Les besoins à satisfaire**

Après le recensement effectué par le coordonnateur, le dossier de consultation d'entreprises (DCE) ne sera pas alloté car la dévolution en lots séparés n'est pas adaptée à l'objet de l'accord-cadre. Un allotissement serait de nature à restreindre la concurrence et risquerait de rendre financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

#### **La Commission d'Appel d'Offres**

La CAO compétente pour désigner le titulaire des accords-cadres issus de la consultation pour ce groupement de commandes est celle du coordonnateur, la ville du Havre.

Un agent des collectivités contractantes sera invité à participer, à titre consultatif, à la réunion de décision.

#### **La consultation**

Elle prendra la forme d'un appel d'offres ouvert et la procédure sera poursuivie par voie négociée en cas d'appel d'offres infructueux.

Le coordonnateur est seul habilité à négocier avec les soumissionnaires dans le cadre de la poursuite de la consultation.

Les engagements contractuels seront les suivants :

| INTITULE                 | VDH                       | HARFLEUR                  | MONTIVILLIERS             | SAINTE-ADRESSE            | TOTAL     |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------|
|                          | 2018 à 2021<br>Maxi HT/an |           |
| Uniformes et équipements | 120 000 €                 | 5 000 €                   | 10 000 €                  | 3 600 €                   | 138 600 € |

Les seuils ont été déterminés après recensement des besoins des cocontractants par le coordonnateur.

### ***Les accords-cadres***

Les accords-cadres à bons de commande résultant de la consultation seront conclus sans montant minimum. Ils seront effectifs un an à compter du 25 juin 2018 au plus tôt, ou de leur date de notification si elle est postérieure. Ces accords-cadres seront tacitement renouvelables trois fois, par période d'un an.

## **ARTICLE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES**

### ***Frais de fonctionnement***

Les éventuels frais de fonctionnement du groupement ainsi que les frais de publicité et de reprographie relatifs à la passation des accords-cadres sont à la charge du coordonnateur.

### ***Modalités de facturation***

Chaque cocontractant procède à l'émission des bons de commande et aux engagements de dépenses sur ses crédits propres.

Les cocontractants assurent chacun pour ce qui les concerne le paiement des factures séparées qui seront émises par le titulaire des accords-cadres.

### ***Versement d'indemnités***

Chaque cocontractant fera son affaire des indemnités dues au titulaire des accords-cadres conclus dans le cadre de la présente convention pour non-respect des engagements contractuels ou tout autre motif.

## **ARTICLE 6 - RESPONSABILITE**

Chaque membre du groupement est responsable de l'accord-cadre dont il a la charge.

Le coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention.

Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est seul responsable vis-à-vis des tiers, de tout dommage de quelque nature que ce soit découlant de ses missions.

## **ARTICLE 7 - MODALITES DE RETRAIT**

Chaque membre conserve la possibilité de se retirer du groupement.

Le retrait, constaté par une décision selon ses règles propres, doit toutefois être notifié au coordonnateur avant le lancement de la consultation d'entreprises. Un avenant sera alors passé pour entériner cette décision.

## **ARTICLE 8 - MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF**

Toute modification de la présente convention doit être approuvée par avenant dans les mêmes termes par les cocontractants.

Les décisions des assemblées délibérantes prises en ce sens par chacun des membres sont notifiées aux autres membres.

La modification ne prend effet que lorsque tous les membres ont approuvé les modifications.

## **ARTICLE 9 - RESILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses engagements contractuels, la convention pourra être résiliée de plein droit, à tout moment, sans recours à la justice et sans préjudice, de toute demande de dommages et intérêts, après mise en demeure restée sans effet dans un délai de 10 jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 10 - CONTENTIEUX**

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui ne pourrait être résolu de manière amiable entre les parties sous un délai de 30 jours suivant sa constatation par voie recommandée par la partie la plus diligente, le tribunal administratif de Rouen est seul compétent.

Convention établie en quatre exemplaires originaux.

Fait au Havre,  
le

**André GACOUNOLLE**  
Adjoint au Maire  
VILLE DU HAVRE

**Christine MOREL**  
Maire  
VILLE D'HARFLEUR

**Daniel FIDELIN**  
Maire  
VILLE DE MONTIVILLIERS

**Hubert DEJEAN DE LA BATIE**  
Maire  
VILLE DE SAINTE-ADRESSE

## 10. MARCHES PUBLICS – TRAVAUX DE PEINTURE ET DE REVETEMENT DE SOL – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS – CONVENTION – MARCHES – SIGNATURE – AUTORISATION

**M. Dominique THINNES, Adjoint au Maire** – Une consultation va être lancée par la Ville de Montivilliers relative à des travaux de peinture et de revêtement de sol sur des bâtiments de la Ville et du CCAS de Montivilliers.

L'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit la possibilité de constituer des groupements de commandes notamment entre les collectivités territoriales et des établissements publics après établissement et signature d'une convention constitutive.

Afin d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, il convient d'inclure dans un seul dossier de consultation les besoins de la Ville et du CCAS de Montivilliers.

Cette convention :

- Précise, d'une part, que la Ville est coordonnateur du groupement, qu'elle est chargée de lancer, signer et notifier le marché public, chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution ;
- Et d'autre part, désigne la Commission Marchés du coordonnateur comme celle du groupement de commande.

Ce marché sera signé pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, sans toutefois pouvoir excéder 4 années.

Le montant annuel maximum de commande est estimé à :

### Lot 1 : Peinture

- Ville de Montivilliers : 50.000 euros HT
- CCAS de Montivilliers : 30.000 euros HT

### Lot 2 : Revêtement de sol

- Ville de Montivilliers : 30.000 euros HT
- CCAS de Montivilliers : 20.000 euros HT

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**CONSIDERANT**

- Que les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics s'appliquent et prévoient la possibilité de créer des groupements de commandes ;
- Qu'il est nécessaire de constituer un marché de travaux de peinture et revêtement de sol pour les bâtiments municipaux de la ville, mais également pour les bâtiments dépendants du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montivilliers, et d'obtenir les meilleures conditions tarifaires, il est opportun de former un groupement de commandes entre la commune et le CCAS ;

**Vu** le rapport de M. l'Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Marchés Publics, et des Travaux Bâtiments ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'autoriser le Maire à signer** avec le CCAS de Montivilliers la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **D'autoriser le Maire à lancer** la consultation publique relative à la passation des accords-cadres à bons de commande pour les travaux de peinture et de revêtement de sol de la ville et du CCAS ;
- **D'autoriser le Maire à signer** les accords-cadres à bons de commande avec les entreprises qui seront désignées à l'issue de la procédure de consultation publique.

**Imputations budgétaires :**

Budget principal de la Ville : 2135(toutes fonctions selon les besoins)

Budget du CCAS : 615221-6111/6112

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**



CCAS DE MONTIVILLIERS

## **Convention groupement de commande entre la ville et le CCAS**

### **TRAVAUX DE PEINTURE ET DE REVETEMENT DE SOL**

Groupement de commandes  
Hôtel de ville de Montivilliers – Place François Mitterrand BP 48  
76290 MONTIVILLIERS

# CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN APPLICATION DU DECRET 2016-360 DU 25/03/2016 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS

Entre les soussignés :

La ville de Montivilliers représentée par Monsieur le Maire agissant en exécution de la délibération n° xx du Conseil Municipal du 26 février 2018.

D'une part,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Montivilliers représentée par Monsieur le Président du CCAS agissant en exécution de la délibération n° xx du Conseil d'Administration du xxxx 2018.

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

## **Article 1 – Objet**

Conformément l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la Ville de Montivilliers et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) conviennent, par cette convention, de se regrouper afin de lancer une unique consultation concernant des travaux de peinture et de revêtement de sol pour les bâtiments municipaux, pour le compte de la ville mais également pour ceux dépendants du Centre Communal d'Action Sociale.

## **Article 2 – Durée**

La présente convention prendra effet dès la signature des parties. Le groupement de commandes est constitué pour toute la durée du marché.

Cependant, il pourra être procédé à la résiliation de cette convention à la fin de chaque période annuelle d'exécution des marchés. Cette résiliation devra faire l'objet d'un accord express des parties.

## **Article 3 – Désignation du coordonnateur et siège du groupement**

Le coordonnateur du groupement est la Ville de Montivilliers.

Le siège du groupement est fixé dans la collectivité coordonnatrice :

Mairie de Montivilliers - Hôtel de Ville - Place François Mitterrand BP 48 - 76290 Montivilliers.

## **Article 4 : Modalités de désignation d'un nouveau coordonnateur**

Les modifications de coordonnateur pourront intervenir par signature d'un avenant à cette convention.

## **Article 5 : Sortie du groupement**

L'une ou l'autre des parties peut sortir du groupement en le notifiant par avenant. Par ce fait, si des règlements restent à effectuer au titulaire par le membre sortant, leurs paiements se feront avant la date de fin de groupement fixé par l'avenant.

## **Article 6 – Mode de fonctionnement**

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la ville de Montivilliers est désignée comme le coordonnateur de ce groupement et sera chargé de lancer, signer, notifier le marché, chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

### **6.1 Désignation de la Commission du groupement de commandes**

→ Les parties conviennent que la Commission Marchés sera exclusivement celle du coordonnateur. Les procédures seront, selon les montants et le type de prestations, celles prévues par le Décret 2016-360 du 25/3/2016 relatif aux Marchés Publics et le guide des procédures de la Ville.

### **6.2 Missions du coordonnateur « Ville de Montivilliers » (en fonction des montants et types de prestations)**

- La constitution du dossier de consultation
- La publication des avis d'appels à la concurrence
- La mise en ligne pour téléchargement par les candidats des dossiers de consultation
- La réception des offres
- L'enregistrement des offres
- La gestion de la commission du groupement
- La centralisation et la transmission de l'information aux candidats écartés
- La rédaction du rapport de présentation
- La transmission au contrôle de la légalité
- La signature des actes d'engagement avec le titulaire du marché
- La notification des marchés
- La publication de l'avis d'attribution
- L'exécution des marchés propres à la Ville : contrôles – paiements sur ses crédits.

### **6.3 Missions du CCAS :**

- L'exécution des marchés propres au CCAS : contrôles – paiement sur ses crédits.

Le

Pour la ville de Montivilliers  
Le Maire

Pour le CCAS de la ville de Montivilliers  
Le Président

## E – PATRIMOINE CULTUREL / TOURISME / MANIFESTATIONS PUBLIQUES

### 11. MANIFESTATIONS PUBLIQUES - BIBLIOTHEQUE - FETE DU LIVRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME - AUTORISATION

**M Emmanuel DELINEAU, Adjoint au Maire.** La Bibliothèque municipale Condorcet organise une 2<sup>ème</sup> Fête du livre le vendredi 23 (en soirée) et le samedi 24 mars 2018 à la Bibliothèque et à la salle Michel Vallery. Elle a pour objectif de promouvoir le livre et la lecture auprès de tous les publics et d'y associer les associations locales qui œuvrent dans ce domaine : « *A livre Ouvert* » par son action dans les écoles avec le Jury du jeune lecteur et « l'AFGA » (Association Familiale du Grand Air) par son groupe de conteurs.

Vingt-cinq auteurs, trois éditeurs locaux et trois libraires indépendantes participent à cet évènement.

Pour lui apporter une dynamique et un côté festif, des animations **gratuites** seront proposées : contes, jeux ludiques et concours de dessin, rencontres thématiques avec des auteurs.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2018 ;

#### **CONSIDERANT**

Que l'intérêt d'une manifestation littéraire complète l'offre culturelle proposée par la Ville en assurant :

- La promotion de différents genres littéraires et la rencontre d'auteurs avec leur lectorat ;
- La consolidation du lien entre les écoles, bibliothèques, libraires, éditeurs et réseau associatif.
- Les échanges entre générations et permettre l'accès à de nouveaux publics.
- Que la découverte des lieux de Culture et de Patrimoine peut ainsi se réaliser de façon ludique et conviviale.
- Que cette manifestation littéraire est un vecteur d'attractivité pour le territoire de la commune.

**Sa commission municipale n°2, Manifestations publiques, Patrimoine culturel et Tourisme, Vie associative, Environnement, Communication, Vie des quartiers et Accessibilité réunie le 31 janvier 2018, ayant donné un avis favorable ;**

**VU** le rapport de M. l'Adjoint au Maire, chargé des Manifestations publiques, du Patrimoine Culturel et du Tourisme.

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- **D'autoriser M. le Maire à solliciter, auprès du Département une aide financière aux projets culturels, pour l'organisation de manifestations littéraires au taux le plus élevé.**

**Imputation budgétaire**

Exercice 2018

Budget principal

Sous-fonction et rubriques : 3211 Fonctionnement

Nature et intitulé : 6232 Animation

Sous-fonction et rubriques : 3211 Fonctionnement

Nature et intitulé : 6068

Sous-fonction et rubriques : 3211 Fonctionnement

Nature et intitulé : 62361 Impression

**Monsieur le Maire : Vous voyez qu'il y a tout de même de la vie culturelle à Montivilliers.**

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ par le Conseil Municipal.**

# AIDE AU PROJET CULTUREL PORTE PAR LES COLLECTIVITES – 2018

Dossier à envoyer par Courriel : [culturepatrimoine@seinemaritime.fr](mailto:culturepatrimoine@seinemaritime.fr)

Renseignements auprès du secrétariat : 02.35.15.69.82

Date de réception du dossier

*Cadre réservé à l'administration*

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

**Nom de la collectivité :** MAIRIE DE MONTIVILLIERS

Adresse : Place François Mitterrand 76290 Montivilliers

Téléphone : 02.35.30.28.15

Courriel : [mairie@ville-montivilliers.fr](mailto:mairie@ville-montivilliers.fr)

Site web : <http://www.ville-montivilliers.fr>

**Nom de la personne en charge de la demande :** LARRET Maryline

Fonction : Directrice de la Bibliothèque municipale Condorcet

Téléphone : 02.35.30.96.10

Courriel : [maryline.larret@ville-montivilliers.fr](mailto:maryline.larret@ville-montivilliers.fr)

**Déterminez-vous une licence d'entrepreneur de spectacles ?**  non  oui, joindre la(es) copie(s) celle du service des manifestations publiques

## LE PROJET

La demande de subvention sera étudiée au vu des précisions apportées par un dossier annexe, détaillant l'ensemble des points développés ci-dessous. Merci de joindre un descriptif détaillé, rédigé au présent dossier.

**Intitulé du projet :** Fête du livre

**Discipline(s) concernée(s) :** \_\_\_\_\_

- Arts visuels       Audiovisuel / cinéma     Musique       Danse       Théâtre  
 Arts du cirque et de la rue       Valorisation du patrimoine

Autre, précisez : littérature, contes.

**S'agit-il d'une première demande ?**  non  oui

**Date(s) et lieu(x) de réalisation :**

- Concernant la diffusion : vendredi 23 mars et samedi 24 mars 2018 – salle Michel Vallery et Bibliothèque municipale Condorcet
- Concernant les actions culturelles mises en œuvre : idem
- **Combien de personnes sont mobilisées sur le projet ?**

Bénévoles  Organisation : \_\_\_\_\_ Salariés  Organisation : \_25 à 30\_\_\_\_\_

Artistique : \_\_\_\_\_  Artistique : \_\_\_\_\_

**Combien de personnes vont, approximativement, bénéficier du projet ?** (nombre de spectateurs et/ou nombre de participants à l'action culturelle) 600

**Quelle catégorie de public visez-vous au travers de ce projet ?**

Tous publics

Publics ciblés, précisez (seniors, jeune public, famille, personnes éloignées de l'offre culturelle, personne en situation de handicap, scolaires...)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Quels sont les partenariats envisagés pour ce projet ?**

| <i>Catégorie</i>           | <i>Nom du partenaire</i>                  | <i>Forme du partenariat</i><br>(personnel mis à disposition, locaux, matériel...) |
|----------------------------|---|---|
| Associations               | A Livre Ouvert                            | Bénévoles et financement du spectacle de  |
|                            |   | S. Mbodj et des 5 auteurs jeunesse  |
|                            | AFGA (Association Familiale du Grand Air) | 2 séances de contes à la bibliothèque   |
| Parrainage,<br>mécénat     |   |   |
|                            |   |   |
|                            |   |   |
|                            |   |   |
|                            |   |   |
| Collectivités<br>publiques |   |   |
|                            |   |   |
|                            |   |   |

**Quels sont les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus ? (enquête, sondage, fréquentation...)**

.....

Comptage du nombre de visiteurs et le nombre de spectateurs lors des animations

## BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

**Le budget prévisionnel doit être équilibré, sincère et véritable.**

| DEPENSES                                   |                 | RECETTES                              |                 |
|--|-----------------|---------------------------------------|-----------------|
| <b>60. Achats</b>                          |                 | <b>70. Produits des activités</b>     |                 |
| Matières et fournitures                    |                 | Droits d'entrée                       | <b>0</b>        |
| Autres fournitures                         | <b>150</b>      | Prestations de services               |                 |
|  |                 | Vente de marchandises                 |                 |
| <b>61. Services extérieurs</b>             |                 |                                       |                 |
| Locations                                  |                 | <b>71. Subventions d'exploitation</b> |                 |
| Entretien et réparation                    |                 | Etat (précisez le(s) ministère(s))    |                 |
| Assurance                                  |                 | ☒                                     |                 |
| Documentation                              |                 | ☒                                     |                 |
| Autres                                     |                 | Région(s)                             |                 |
|  |                 | ☒                                     |                 |
| <b>62. Autres services</b>                 |                 | ☒                                     |                 |
| Honoraires et rémunération d'intermédiaire | <b>1 250</b>    | Département(s)                        | <b>1 000</b>    |
| Publicité                                  |                 | ☒                                     |                 |
| Déplacements, missions FD auteurs          | <b>1 080</b>    | ☒                                     |                 |
| Services bancaires                         |                 | Commune(s)                            | <b>4 803.17</b> |
| Autres : déjeuners                         | <b>660</b>      | ☒ animation                           |                 |
|  |                 | ☒                                     |                 |
| <b>63. Impôts et taxes</b>                 |                 | ☒                                     |                 |
| impôts et taxes sur les rémunérations      |                 | Communauté(s) de communes             |                 |
| Autres impôts et taxes                     |                 | ☒                                     |                 |
|  |                 | ☒                                     |                 |
| <b>64. Charges de personnel</b>            |                 | Aides à l'emploi                      |                 |
| Rémunérations                              | <b>2 243.17</b> | ☒                                     |                 |
| Charges sociales                           |                 | ☒                                     |                 |
| Autres charges du personnel                |                 | Europe                                |                 |
|  |                 | ☒                                     |                 |
| <b>Autres charges</b>                      |                 | Mécénat / Parrainage                  |                 |
| ☒ supports de communication impression     | <b>420</b>      | ☒                                     |                 |
| ☒  |                 | ☒                                     |                 |

|  |                 |  |                 |
|--|-----------------|--|-----------------|
| ☐  |                 | ☐  |                 |
| ☐  |                 | Dons   |                 |
| ☐  |                 | Autres aides                                   |                 |
|  |                 |  |                 |
|  |                 | <b>75. Autres produits de gestion courante</b> |                 |
|  |                 | ☐ Cotisations                                  |                 |
|  |                 | ☐ Adhésions                                    |                 |
|  |                 |  |                 |
|  |                 | <b>Autres produits</b>                         |                 |
|  |                 |  |                 |
| <b>Sous total 1 dépenses</b>               | <b>5 803.17</b> | <b>Sous total 1 recettes</b>                   | <b>5 803.17</b> |
| <b>86. Contributions en nature</b>         |                 | <b>87. Contributions en nature</b>             |                 |
| Secours en nature                          |                 | Secours en nature                              |                 |
| Mise à disposition de biens et prestations |                 | Mise à disposition de biens et prestations     |                 |
| Personnel Bénévole *                       |                 | Personnel Bénévole *                           |                 |
| <b>Sous total 2 dépenses</b>               |                 | <b>Sous total 2 recettes</b>                   |                 |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                      | <b>5 803.17</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>                          | <b>5 803.17</b> |

\* Faire figurer le montant estimé du coût salarial représenté par le travail non-rémunéré (sommes identiques en dépenses et en recettes)

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, .....FIDELIN Daniel.....représentant légal du projet mené par la collectivité / mairie de MONTIVILLIERS

- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention du détail des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances paritaires ;
- Sollicite une subvention de : 1 000 €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée, au compte bancaire ou postal de la collectivité dont l'IBAN est

|      |       |      |      |      |      |      |      |
|------|-------|------|------|------|------|------|------|
| IBAN | FR __ | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- |
|------|-------|------|------|------|------|------|------|

**Si votre IBAN (RIB) a été modifié, merci d'en joindre une copie au présent dossier.**

- S'engage à faire mention du soutien financier ou moral du Conseil Départemental de la Seine-Maritime dans toute publicité, document et communiqué à paraître dans la presse écrite, radio, télévisée ou Internet.

- S'engage à apposer le logo du Conseil Départemental de la Seine-Maritime sur les affiches, tracts, bandeaux, billetterie, Internet... relatifs au projet soutenu.
- S'engage, au terme de l'action, à transmettre les bilans moral et financier détaillés ainsi que tous éléments permettant de mesurer l'impact de votre action (publication, presse...).

Fait, le 6 février 2018.... à Montivilliers

Signature :

La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce dossier.  
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du président du Conseil Départemental.

## **DOCUMENTS A JOINDRE \***

---

- Extrait de la délibération précisant le montant de la subvention sollicitée
- Lettre officielle de demande de subvention adressée au Président du Département
- Bilan moral et financier de l'édition 2015 de la manifestation

**\* Tout document non joint à la demande  
est susceptible de retarder l'instruction de votre dossier.**

## F – ENVIRONNEMENT / SANTE / PREVENTION / CADRE DE VIE

### 12. VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTIVILLIERS ET L'ASSOCIATION « LES AMIS DU JUMELAGE MONTIVILLIERS – NORDHORN » PROJET DEFINITIF – ADOPTION – AUTORISATION - SIGNATURE

**Madame Virginie LAMBERT, Adjointe au Maire.** – Afin de garantir l'application de la charte de jumelage signée le 27 août 1963 entre les villes de Montivilliers et de Nordhorn et de maintenir un cadre légal et réglementaire entre la ville et l'association « Les Amis du Jumelage Montivilliers – Nordhorn », il a été décidé de reconduire la convention qui est jointe au présent rapport.

Composé de 22 articles, ce document décline l'objet du protocole, les relations entre le Conseil Municipal et l'association, le financement des activités du Jumelage et précise le rôle des services municipaux pour soutenir dans les meilleures conditions l'association « Les Amis du Jumelage Montivilliers – Nordhorn ». Cette convention est le fruit d'un travail partagé en 2017 entre les services municipaux et les membres de l'association.

**Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2018 ;

**VU** l'Article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Conseil d'État, 3ème et 8ème sous-sections réunies, 26 mars 2008, 284412 ;

**VU** l'Article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** l'Articles 61 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le Conseil d'État, 7ème et 2ème sous-sections réunies, 21 mars 2007, 281796, publié au recueil Lebon.

#### CONSIDERANT

- Que cette convention peut renforcer nos liens d'amitiés avec la ville de Nordhorn
- Que l'association « *Les Amis du Jumelage Montivilliers – Nordhorn* » doit pouvoir s'appuyer sur des bases solides pour conduire ses actions en direction des familles Montivillonnes et Nordhorners
- Que la ville envisage d'inscrire de nouveaux engagements dans le cadre de ce jumelage qui pourront être annexés à la présente convention

#### Sa commission municipale n°2 consultée en date du 31 janvier 2018

**VU** le rapport de Madame l'Adjointe au Maire en charge de l'Environnement, la Communication et la Vie Associative, Anciens Combattants, Evènementiel ;

**Après en avoir délibéré,**

#### DECIDE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Les Amis du Jumelage Montivilliers – Nordhorn ».

**Imputation budgétaire**

Exercice 2018

Budget principal

Sous-fonction et rubriques : 025

Nature et intitulé : 6574 subvention de fonctionnement aux associations

Montant de la dépense : 925 euros

(3200€ montant à valoriser par l'association dans son compte de résultat. Dépenses de personnel pour le séjour des jeunes à Montivilliers en 2018).

**Madame MALANDAIN** : *J'ai vu dans la convention qu'il y avait des membres de la municipalité qui étaient présents au Conseil d'Administration. A-t-on la liste de ces membres ?*

**Madame LAMBERT** : *On a les membres de droit. Il y a moi-même, Monsieur THINNES, Monsieur MORA et Monsieur le Maire bien évidemment.*

**Madame MALANDAIN** : *Comment se fait-il qu'il n'y ait aucune place pour les membres de l'Opposition ?*

**Madame LAMBERT** : *L'association a donné ses membres de droit.*

**Monsieur le Maire** : *C'est une très bonne question.*

**Monsieur LEBRETON** : *J'allais justement poser la même question. – propos inaudibles sans micro - Il n'y a que des membres de la majorité, alors qu'il y a quand même de la place.*

**Madame LAMBERT** : *Nous n'avons pas voix délibérative par contre.*

**Madame MALANDAIN** : *Quand bien même.*

**Madame LAMBERT** : *Je propose de faire un courrier à l'association.*

**Monsieur le Maire** : *Nous allons regarder cela. Nous avons un Conseil d'Administration très prochainement. Il va y avoir des changements au niveau de Montivilliers/Nordhorn*

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ** par le Conseil Municipal.

## CONVENTION 2018

### VILLE DE MONTIVILLIERS – « Les Amis du Jumelage MONTIVILLIERS-NORDHORN »

#### ENTRE

La commune de MONTIVILLIERS, représentée par son Maire Daniel FIDELIN, selon le mandat donné par délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014 et désignée sous l'appellation de la « commune », d'une part,

#### ET

L'association dénommée « Les amis du jumelage MONTIVILLIERS – NORDHORN », association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège social est à la mairie de Montivilliers, représentée par sa Présidente, Christine OUDAR selon mandat donné par délibération du Conseil d'Administration « Les Amis du Jumelage de MONTIVILLIERS – NORDHORN », en date du 22 avril 2015.

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT

##### PREAMBULE

La charte de jumelage a été signée le 27 Août 1963.

Le jumelage de MONTIVILLIERS avec la commune de NORDHORN a été décidé par délibération du Conseil Municipal du 2 juin 1964.

*Il a été décidé ce qui suit :*

*Dans l'esprit d'une compréhension réciproque semblable à celle unissant l'Allemagne et la France et dans l'idée d'intensifier le jumelage entre la Basse Saxe et la Normandie le contrat suivant est passé entre les villes de NORDHORN et de MONTIVILLIERS.*

##### Extrait de la charte écrite en 1963

« Chaque ville s'engage :

1. à maintenir l'amitié qui unit déjà leurs lycées, et aussi de la développer,
2. à intensifier les contacts entre la jeunesse des deux villes, au plus exactement la conseiller et l'aider à se mieux connaître et à découvrir les avantages de nos deux cités,
3. à encourager les échanges réciproques, à inviter aussi la jeunesse à étudier plus particulièrement les caractères industriels, culturels et sociaux de nos deux villes.
4. à inviter les jeunes de toutes professions à un rapprochement bénéfique,
5. à maintenir un contact permanent entre les élus municipaux et les administrations des deux villes et encourager aussi les contacts entre leurs populations ».

**Dans les mois à venir, les élus de la ville de Montivilliers proposeront d'inscrire de nouveaux engagements issus de discussions avec la ville de Nordhorn. Ils pourront être joints en annexe à la présente convention.**

La commune assume la responsabilité du jumelage et le Conseil Municipal est garant de la politique à mener dans ce domaine mais il entend y associer tous les habitants, notamment à travers les associations locales, les centres sociaux, les établissements scolaires.....

C'est pourquoi, dans le but d'assurer la pérennité des liens unissant la population de Montivilliers et de Nordhorn des contacts et échanges doivent être créés et entretenus à divers niveaux (scolaire, associatif, culturel, professionnel, sportif, familial, individuel, etc.) indépendamment des visites et manifestations officielles.

#### TITRE PREMIER : OBJET DU PROTOCOLE

### **Article 1**

Dans le but de :

- favoriser une plus large participation des habitants de la commune aux activités de jumelage.
- Marquer l'importance qu'elle attache à la vie associative et de privilégier cette dernière dans tous les domaines.
- Soulager le Conseil Municipal et/ou ses commissions d'un certain nombre de tâches qui peuvent être déléguées.

La commune mandate l'association « Les Amis du Jumelage MONTIVILLIERS-NORDHORN » aux fins de mettre en œuvre, pour son compte, toutes les activités normalement impliquées dans le jumelage à l'exception de celles qui ne peuvent être entreprises qu'en vertu du mandat électif détenu par le Maire et le Conseil Municipal ou qui engagent leur responsabilité propre.

### **Article 2**

Restent du domaine strictement réservé au Maire et/ou au Conseil Municipal :

- Les décisions de politique générale,
- La participation à toute cérémonie ou manifestation comportant la représentation de la commune par ses élus,
- La réception officielle d'élus municipaux de Nordhorn ou de représentants des autorités du pays,
- L'engagement de toute dépense directement imputable sur le budget de la commune,
- Toute initiative réservée réglementairement au Maire ou au Conseil Municipal et/ou nécessitant une délibération de ce dernier.

### **Article 3**

Dans le cas où il n'existerait pas d'opposition fondamentale ou réglementaire à ce que l'une des prérogatives énumérées ci-dessus soit déléguée à l'association ou à l'un de ses représentants, un mandat express devra être donné au cas par cas, sans que l'exception puisse constituer un précédent.

### **Article 4**

L'association « Les Amis du Jumelage MONTIVILLIERS-NORDHORN » est expressément mandatée par la commune pour :

- La promotion du jumelage dans la ville et auprès des habitants,
- L'incitation des associations et organisations locales à participer au jumelage dans le cadre et par le moyen des activités qui lui sont propres,
- L'établissement du programme annuel des activités de jumelage à l'exception des réceptions officielles éventuelles décidées en coordination avec le Conseil Municipal,
- L'organisation du voyage annuel de jeunes,
- L'organisation de voyages en groupes pour, en priorité, les Montivillons et avec une possibilité d'ouverture pour les habitants de l'agglomération havraise désirant se rendre à Nordhorn.

L'association « Les Amis du Jumelage MONTIVILLIERS-NORDHORN » se tient à l'écoute des demandes exprimées par les Nordhorners et cherchera à apporter des réponses en fonction de ses possibilités.

### **Article 5**

L'association « Les Amis du Jumelage MONTIVILLIERS-NORDHORN » accepte l'ensemble du mandat qui lui est donné par la commune. Elle s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour mener à bien la mission qui lui est confiée.

## **TITRE SECOND : FINANCEMENT DES ACTIVITES DE JUMELAGE**

### **Article 6**

Les frais de fonctionnement courants de l'association signataire doivent être couverts par ses propres ressources telles qu'elles sont prévues par ses statuts.

### **Article 7**

Dans le but de donner à l'association « Les Amis du Jumelage MONTIVILLIERS – NORDHORN » les moyens nécessaires pour exercer les fonctions qui lui sont déléguées par le présent protocole et de permettre ainsi au plus grand nombre d'habitants de participer aux activités, la commune versera chaque année à l'association « Les amis du jumelage MONTIVILLIERS – NORDHORN » une subvention globale.

La subvention sera votée, chaque année, par le Conseil Municipal, lors du vote du budget primitif, compte tenu des possibilités de la commune et des comptes présentés par l'association signataire.

### **Article 8**

La subvention est destinée notamment à couvrir :

- les frais d'organisation sur les plans humains et matériels des actions et manifestations dont l'organisation incombe à l'association,
- l'aide aux jeunes à l'occasion de leurs déplacements dans le cadre des échanges et activités de jumelage,
- les frais de déplacements de trois personnes, au maximum pour participer à une réunion de travail avec l'accord préalable des membres du bureau. (sur la base du tarif deuxième classe des chemins de fer).

Le montant donné à titre indicatif s'élève à 4125€, (925€ subvention de fonctionnement plus 3200€ à valoriser dans le compte de résultat de l'association, voir art 13). Il pourra être modifié par avenant.

#### **Article 9**

Cette dotation ne peut en aucun cas servir à subventionner totalement ou même partiellement :

- les voyages de détente, de loisirs ou touristiques des habitants se déplaçant à titre individuel, isolément ou en groupes, dans le cadre des visites habituelles entre villes jumelles,
- le déplacement, l'hébergement, le repas ou autres frais de même nature des administrateurs de l'association signataire, y compris les membres de droit désignés par le Conseil Municipal à l'exception de ceux prévus à l'article 8.

#### **Article 10**

La subvention ne devra pas être non plus utilisée pour couvrir les frais d'organisation des réceptions officielles dont l'association aurait été chargée par la commune.

Ces frais seront pris en compte directement par le budget communal dès lors qu'ils auront été autorisés par le Maire sur présentation d'un devis établi par l'association.

#### **Article 11**

L'association « Les Amis du Jumelage MONTIVILLIERS-NORDHORN » fournira, chaque année avant le 15 mai, à la municipalité :

- le rapport d'activités de l'année écoulée,
- le programme des activités prévues pour l'année en cours,
- le rapport financier comportant les éléments ci-après :
  - compte d'exploitation,
  - Budget prévisionnel,

La demande de subvention annuelle sera sollicitée dans le courant du dernier trimestre auprès de la collectivité.

### **TITRE TROISIEME : SOUTIEN DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU JUMELAGE MONTIVILLIERS – NORDHORN » PAR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONTIVILLIERS**

#### **Article 12**

Le service Environnement, Santé, Prévention et Cadre de Vie a dans ses missions l'appui à la vie associative.

Rattaché à ce service, le Centre Social Jean Moulin, en lien avec l'axe de travail défini dans le contrat de projet 2017/2020, peut accompagner techniquement l'Association « Les Amis du Jumelage Montivilliers – Nordhorn » sur :

- le cadre réglementaire du jumelage,
- la formation des bénévoles,
- la connaissance et le suivi budgétaire des subventions du milieu associatif,
- la réflexion et la mise en œuvre de projet à l'échelle du territoire montivillon.

Des locaux municipaux seront mis à la disposition de l'association pour le suivi et l'organisation des activités de l'association. (Réunions, AG, rencontres dans le cadre du jumelage, Marché de Noël.)

#### **Article 13**

Le service Enfance Jeunesse Scolaire peut accompagner « Les Amis du Jumelage Montivilliers – Nordhorn » sur la mise en place des séjours (Montivilliers/ Nordhorn – Nordhorn/Montivilliers) en direction de la Jeunesse sur :

- Un ou des agents d'animation pour le séjour annuel des jeunes dans la limite de 200 heures représentant une enveloppe de 3200€.
- la communication des informations sur le cadre réglementaire et le montage des projets relevant du Ministère chargé des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative.
- Le soutien dans l'organisation du planning lors du séjour des jeunes Nordhorners à Montivilliers.

### **TITRE QUATRIEME : RELATION ENTRE LE CONSEIL MUNICIPAL ET L'ASSOCIATION « LES AMIS DU JUMELAGE MONTIVILLIERS – NORDHORN »**

#### **Article 14**

Le Conseil Municipal sera représenté par 5 élus. Monsieur le Maire, un adjoint référent et 3 conseillers municipaux membres de droit du conseil d'administration, désignés à cet effet par le Conseil Municipal. Ces élus pourront être consultés, mais ne prendront pas part au vote du conseil d'administration de l'association.

Cette représentation devra être expressément prévue par les statuts de l'association « Les Amis du Jumelage MONTIVILLIERS-NORDHORN »

#### **Article 15**

Les conseillers municipaux désignés par la commune de MONTIVILLIERS, membres de droit du Conseil d'Administration de l'association signataire, jouiront des mêmes prérogatives (hormis le droit de vote) que les autres administrateurs. Ils participeront, en conséquence, à toutes les séances du Conseil d'Administration.

Ils ne pourront solliciter les mandats de président, de trésorier et de secrétaire.

### **TITRE CINQUIEME : DATE D'EFFET DE LA CONVENTION, RENOUELEMENT ET RESILIATION OU RUPTURE**

#### **Article 16**

La présente convention prend effet le jour de sa signature par les parties.

Elle est valable pour 4 ans et se renouvellera d'années en années, sauf dénonciation par l'une des parties au minimum 3 mois avant la date mentionnée à la signature.

La résiliation devra être signifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier remis en main propre, contre décharge, à un représentant qualifié.

#### **Article 17**

Les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de l'association « Les Amis du Jumelage MONTIVILLIERS-NORHORN » ne devront pas être en contradiction avec les dispositions de la présente convention.

Dans le cas contraire, la convention deviendrait immédiatement caduque, la responsabilité de la rupture incombant à l'association signataire.

#### **Article 18**

Dans le cas où, dans un délai de trois mois après la remise du compte-rendu financier de l'association au Conseil Municipal, la subvention annuelle de fonctionnement n'aurait pas été versée, l'association « Les amis du jumelage MONTIVILLIERS-NORDHORN » pourrait se considérer comme dégagee provisoirement de toutes les délégations contractées envers la commune en vertu du présent protocole quinze jours après avoir donné préavis de suspension au Conseil Municipal par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier remis en main propre, contre décharge, à un représentant qualifié.

Seul le versement de la subvention dans un délai justifié pourrait interrompre la suspension et remettre la convention en vigueur dans tous ses effets.

Dans le cas contraire, la responsabilité de la rupture incomberait à la commune.

#### **Article 19**

En cas de dissolution de l'association « Les Amis du Jumelage MONTIVILLIERS-NORDHORN » ou de la rupture de la convention du fait de l'association, la commune serait fondée à demander que soit établi un arrêté des comptes et, par un conseiller municipal désigné à cet effet, à exiger la restitution de la part de la subvention de l'année en cours et des années antérieures non encore utilisées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues.

#### **Article 20**

En cas de rupture de la présente convention imputable à la commune, l'association signataire sera tenue de reverser les fonds non utilisés sous réserve des sommes déjà engagées et d'une juste indemnisation du préjudice ainsi subi.

#### **Article 21**

Dans le cas où, sur le rapport des conseillers municipaux membres de droit, ou par tout autre moyen, le Conseil Municipal aurait acquis la conviction que des fonds provenant de la subvention annuelle ont été détournés de leur destination, il serait fondé, après demande d'explications, à voter la suspension provisoire des effets du présent protocole jusqu'à production des justifications nécessaires, ceci indépendamment de toute action qu'il pourrait intenter devant la juridiction compétente.

## **TITRE SIXIEME : AMENDEMENTS AU PROTOCOLE**

### **Article 22**

Le présent protocole pourra faire l'objet, par avenant, de toute modification ou addition qui s'avèrerait nécessaire, après avis conforme du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration de l'association « Les Amis du Jumelage MONTIVILLIERS-NORDHORN »

Fait en 2 exemplaires à MONTIVILLIERS, le

Pour le comité de jumelage  
La Présidente, Christine OUDAR

Pour la commune  
Le Maire, Daniel FIDELIN

# INFORMATIONS

## MARCHES PUBLICS – DELEGATIONS DE SIGNATURES ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION

**M. Daniel FIDELIN, Monsieur le Maire** - En vertu de la délégation qui m'a été donnée par le Conseil Municipal, je vous informe des domaines dans lesquels cette délégation a été utilisée.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.

**CONSIDERANT** que les décisions suivantes ont été transmises au contrôle de légalité en vertu de cette délégation ;

**Prend communication de la signature des décisions suivantes et de leur envoi au contrôle de légalité :**

### SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

#### **1) Création de vestiaires Stade Claude Dupont – lot n°1 « Installations de chantier – Gros œuvre » - avenant (DE1802I1\_1M), acte certifié exécutoire le 26/01/2018.**

Dans le cadre du marché relatif à la création de vestiaires et d'un espace de convivialité au Stade Claude Dupont, il est nécessaire de réaliser des prestations non prévues dans le marché initial et de ce fait signer un avenant avec la société MAHO BAT (541 rue du 11 Novembre – 76650 PETIT COURONNE), titulaire du lot n°1 « Installation de chantier – gros œuvre ».

Cet avenant relatif à la réalisation, par anticipation d'une étanchéité extérieure des façades du bâtiment pour permettre le démarrage des travaux de menuiseries intérieures entraîne une plus-value d'un montant de 6.855,70 € HT, soit 8.226,84 € TTC.

Le montant du marché qui était initialement de 152.852,70 € HT, passe à 159.708,40 € HT, soit 191.650,08 € TTC.

*Imputation budgétaire : 2313-411-1040*

#### **2) Création de vestiaires Stade Claude Dupont – lot n°11 « Terrassement – VRD – Espaces Verts »- avenant - (DE1802I1\_2M), acte certifié exécutoire le 26/01/2018.**

Dans le cadre du marché relatif à la création de vestiaires et d'un espace de convivialité au Stade Claude Dupont, il est nécessaire de réaliser des prestations non prévues dans le marché initial et de ce fait signer un avenant avec la société COLAS ILE DE France NORMANDIE (82 rue Gustave Nicolle – BP 66 – 76050 LE HAVRE CEDEX), titulaire du lot n°11 « Terrassement – VRD – Espaces verts ».

Cet avenant relatif à la remise en état du chemin d'accès au chantier jusqu'à la façade principale par un curage et une mise en place de tout-venant, suite aux fortes intempéries du mois de décembre entraîne une plus-value d'un montant de 9.557,20 € HT, soit 11.468,64 € TTC

Le montant du marché qui était initialement de 127.706,50 € HT, passe à 137.263,70 € HT, soit 164.716,44 € TTC.

*Imputation budgétaire : 2313-411-1040*

**3) Renforcement des abouts de sommiers à l'abbatiale Saint Sauveur (DE1802I1 3M), acte certifié exécutoire le 30/01/2018**

Suite à la consultation organisée le 18 octobre 2017, un marché relatif au renforcement des abouts de sommiers à l'abbatiale Saint Sauveur a été signé avec l'entreprise TERH (chemin des Carrières 27200 VERNON) pour le lot 1 « charpente », pour un montant de 29 424,00 € TTC.

*Imputation budgétaire : 2313-324-1030*

**4) Renforcement des abouts de sommiers à l'abbatiale Saint Sauveur (DE1802I1 4M), acte certifié exécutoire le 30/01/2018**

Suite à la consultation organisée le 18 octobre 2017, un marché relatif au renforcement des abouts de sommiers à l'abbatiale Saint Sauveur a été signé avec l'entreprise TERH (chemin des Carrières 27200 VERNON) pour le lot 2 « résine », pour un montant de 52 092,00 € TTC.

*Imputation budgétaire : 2313-324-1030*

**5) Fourniture et pose d'un système de sonneries dans les établissements scolaires (DE1802I1 5M), acte certifié exécutoire le 05/02/2018**

Suite à la consultation organisée le 21 novembre 2017, un marché de fourniture et de pose d'un système de sonneries dans les établissements scolaires a été signé avec la SNEF (56 Boulevard Amiral Mouchez 76600 LE HAVRE), pour un montant de 45 993,80 € TTC.

*Imputation budgétaire : 2135-211 et 2135-212*

**6) Nettoyage et sécurisation de la tour nord de l'abbatiale Saint Sauveur (DE1802I1 6M), acte certifié exécutoire le 05/02/2018**

Suite à la consultation organisée le 05 décembre 2017, un marché de nettoyage et de sécurisation de la tour nord de l'abbatiale a été signé avec la SAS BODET CAMPANAIRE (7 impasse des Longs Réages 22190 PLERIN) pour le lot 1 « nettoyage », pour un montant de 10 356 € TTC.

*Imputation budgétaire : 2135-324*

**7) Nettoyage et sécurisation de la tour nord de l'abbatiale Saint Sauveur (DE1802I1 7M), acte certifiée exécutoire le 05/02/2018**

Suite à la consultation organisée le 05 décembre 2017, un marché de nettoyage et de sécurisation de la tour nord de l'abbatiale a été signé avec la SAS BODET CAMPANAIRE (7 impasse des Longs Réages 22190 PLERIN) pour le lot 2 « métallerie », pour un montant de 11 935,20 € TTC.

*Imputation budgétaire : 2135-324*

**8) Nettoyage et sécurisation de la tour nord de l'abbatiale Saint Sauveur (DE1802I1 8M), acte certifiée exécutoire le 05/02/2018**

Suite à la consultation organisée le 05 décembre 2017, un marché de nettoyage et de sécurisation de la tour nord de l'abbatiale a été signé avec la SAS BODET CAMPANAIRE (7 impasse des Longs Réages 22190 PLERIN) pour le lot 3 « menuiserie », pour un montant de 7 123,20 € TTC.

*Imputation budgétaire : 2135-324*

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE INFORMATION.**

**M. Laurent GILLE, Adjoint au Maire en charge des Finances, des Espaces Publics, des Cimetières et des Commissions de Sécurité ERP (Espace Recevant du Public)**

Au cours de sa séance du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Havraise a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Havraise a adressé à la Commune de Montivilliers un exemplaire de ce Budget Primitif de l'année 2018 de la Communauté pour communication aux membres du Conseil Municipal.

L'intégralité du document comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes est jointe au présent dossier.

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication du Budget Primitif 2018 de la CODAH.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE INFORMATION.**

COMMUNAUTE DEL'AGGLOMERATION HAVRAISE  
(CODAH)

Extrait du Registre des  
Délibérations

Nombre de  
Conseillers  
en Exercice  
· 75

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-et-un décembre, à dix-huit heures,

**Les Membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Havraise, légalement convoqués le 14 décembre 2017, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence de Luc LEMONNIER, Président.**

*Luc LEMONNIER, Christian GRANCHER, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Gilbert CONAN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Christine MOREL, Alban BRUNEAU, Daniel FIDELIN, Jean-Baptiste GASTINNE, Valérie EGLOFF, Michel MAILLARD, Florent SAINT-MARTIN, Jean-Louis ROUSSELIN, Daniel SOUDANT, Jean-Louis MAURICE, Laurent GILLE, Sébastien TASSERIE, Pascal CORNU, Pascal LEPRETTRE, Alix VAILLANT, Laurence BESANCENOT, Laetitia DE SAINT NICOLAS, Yves HUCHET, Virginie CHEVRIER, Marc MIGRAINE, Geneviève SERRANO, Richard YVRANDE, Josépha RETOUT, Jean-Luc SALADIN, Damien LENOIR, Alexis DECK, Muriel DE VRIESE, Christian BOUCHARD, Jean-Louis JEGADEN, Nathalie NAIL, Françoise MARTIN, Jean-Pierre LEBOURG, Romain COSTA-DROLON, André GACOUGNOLLE, Sandrine DUNOYER, Seydou TRAORE, Françoise DEGENETAIS, Alain RICHARD, Dominique GRANCHER, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Bernard LECARPENTIER, Virginie LAMBERT, Gilbert FOURNIER, Nicole LANGLOIS, Dominique THINNES, Patricia DUVAL, Pascal LEFEBVRE, Jérôme DUBOST, Jean-Paul LECOQ, Marc GUERIN, Noël HERICIER, Jean-Gabriel BRAULT, Michel TOULOUZAN, Membres titulaires, Catherine MENARD, Yann POUPARD, Membres suppléants.*

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Hubert BENARD, Avelyne CHIROL, Véronique DUBOIS, Régis DEBONS, Louisa COUPPEY, Claire MAS, Stéphanie MINEZ, Nada AFIOUNI, Marie-Claire DOUMBIA, Fabienne DUBOSQ, Michèle LEBESNE, excusés étaient respectivement représentés par Catherine MENARD, Yann POUPARD, Alix VAILLANT, Laurence BESANCENOT, Laetitia DE SAINT NICOLAS, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, André GACOUGNOLLE, Jérôme DUBOST, Jean-Paul LECOQ, Alban BRUNEAU, Jean-Gabriel BRAULT.**

Régis DEBONS, **Membre Titulaire**, a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 18h30.

Baptiste GUEUDIN, **Membre Titulaire**, a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 18h40.

Agnès CANAYER, **Membre Titulaire**, a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 19h50.

Marie-Laure DRONE, **Membre Titulaire**, a quitté les travaux de l'assemblée à 19h50 et a donné pouvoir Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

Edouard PHILIPPE, Sandrine GOHIER, Karim BENAOUA, **étaient excusés et non représentés.**

COSTA-DROLON Romain a été désigné Secrétaire de séance.

**DELB-20170434**

**FINANCES - EXERCICE 2018 - BUDGET PRIMITIF - ADOPTION.-**

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales.

**VU** l'instruction M 14 budgétaire et comptable;

**VU** l'instruction M 4 budgétaire et comptable;

**VU** le rapport sur la dette joint en annexe au budget primitif

**Son Bureau réuni le 7 décembre 2017, consulté;**

**VU** le rapport de M. le Vice-Président ;

**Après en avoir délibéré :**

### **DECIDE:**

**De voter** par nature les crédits du budget principal et du budget annexe Gestion des Déchets, conformément à la Loi 94.504 du 22 Juin 1994 (M14);

**De voter** par chapitre les crédits du Budget Principal et de l'ensemble des budgets annexes, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux Budget principal et budgets annexes intitulés« Vue d'ensemble des chapitres votés par nature» figurant dans le document« budget primitif - Exercice 2018 » ;

Budget principal : adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre » ;

Budget annexe assainissement (Collectif et non collectif) : adoption à la majorité par 67 voix «pour» et 5 voix « contre » ;

Budget annexe eau potable : adoption à la majorité par 65 voix « pour » et 5 voix « contre» et 2 « abstentions » ;

Budget annexe eau industrielle : adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre » ;

Budget annexe transports publics : adoption à la majorité par 55 voix «pour» et 15 voix «contre» et 2 « abstentions » ;

Budget annexe collecte et recyclage des déchets : adoption à la majorité par 55 voix «pour» et 15 voix « contre » et 2 « abstentions » ;

Budget annexe ZAC Parc des Courtines : adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre » ;

Budget annexe ZAC Parc des Jonquilles : adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre » ;

Budget annexe Parc d'activités Nautiques de l'Escaut: adoption à la majorité par 67 voix «pour» et 5 voix « contre » ;

Budget annexe Immobilière tertiaire : adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre » ;

Budget annexe Jules Durand : adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre » ;

Budget annexe Epaville : adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre » ;

**De voter** les subventions de fonctionnement figurant dans l'état annexe intégré dans le document intitulé Budget Primitif - Exercice 2018 ;

adoption à la majorité par 67 voix « pour» et 5 voix « contre »

**D'autoriser**, conformément à l'article 12224-2 du CGCT et aux éléments spécifiés dans le rapport ci-dessus, le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe Transports Publics pour un montant prévisionnel de 19 500 000 € ;

adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre »

**D'autoriser** la constitution sur l'exercice 2018 des provisions pour risques et charges d'exploitation des budgets annexes Assainissement et Eau Potable.

Ces provisions 2018, qui s'élèvent à 883 317 € pour le budget assainissement et à 892 230 € pour le budget eau potable, représentent 5 % des recettes prévisionnelles 2018 perçues auprès des abonnés domestiques ;

adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre »

**D'autoriser** la constitution d'une provision budgétaire en prévision de la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie pour un montant de 5 000 000 € au titre de l'année 2018 ;

adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre »

**De voter** le taux de Contribution Foncière des Entreprises à 25,69 % ;

adoption à la majorité par 65 voix « pour » 5 voix « contre » et 2 « abstentions »

**De voter**

le taux de 8,34 % pour la Taxe d'Habitation ;

le taux de 1,85 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties;

adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre »

**De renouveler** l'exonération de Versement Transport accordée par la CODAH aux associations et fondations depuis 2001 ;

**De voter** les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères selon **un** zonage défini par le service rendu: prise en compte de la situation majoritairement rencontrée sur la commune concernée selon la fréquence de la collecte et le volume moyen par habitant (sans découpage infra-communal) ;

| Zone   | Communes concernées | Nombre de collectes d'ordures ménagères | Production moyenne de déchets ménagers | Taux 2018 |
|--------|---------------------|---|--|-----------|
| Zone 1 | Le Havre            | 3 collectes / semaine                   | Supérieure à 250 kg / an / hab         | 13,16 %   |
| Zone 2 | Sainte-Adresse      | 2 collectes / semaine                   | Inférieure à 250 kg / an / hab         | 8,80 %    |
| Zone 3 | Autres communes     | 1 collecte / semaine                    | Inférieure à 250 kg / an / hab         | 4,22 %    |

adoption à la majorité par 67 voix « pour » et 5 voix « contre »

**De prendre communication** des annexes légales ;

**De prendre communication** du rapport sur la dette ;

**De prendre communication** de la note synthétique du budget primitif 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre  
Le Havre, le **28 DEC. 2017**  
Pour extrait certifié conforme  
Pour le Président et par délégation,

  
Jean-Baptiste GASTINNE, 1er  
Vice-Président

**ACTE EXECUTOIRE**

Reçu en Sous-Préfecture le

**28 DEC. 2017**

Publié le

**28 DEC. 2017**

# VOEU

## LE MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DU HAVRE

***Monsieur le Maire : Suspension de séance de 5 minutes pour faire les photocopies du vœu.***

**Présenté par Jérôme DUBOST, Conseiller Municipal**

Les Français ont un rapport particulier avec leur Justice. Certains la critiquent, lui reprochent son manque d'humanité. D'autres la craignent, la considérant comme froide. Plus nombreux sont ceux qui ont toujours confiance en elle et qui savent qu'ils peuvent compter sur elle pour obtenir réparation, pour les protéger de l'arbitraire.

Le point commun de nos concitoyens, c'est leur attachement à une Justice de qualité. Cette qualité, elle passe nécessairement par la proximité. Une justice de proximité, c'est une justice plus humaine. Une justice de proximité, c'est une justice plus accessible. Une justice de proximité, c'est une justice qui est rendue de manière plus équitable, au plus près des justiciables, comprenant leurs besoins, leurs situations.

Depuis plusieurs années, la réforme de la carte judiciaire est au cœur des débats. Il ne peut y avoir de réforme abordée que sous l'angle des économies comme cela fut le cas avec la réforme de la carte judiciaire en 2007.

La France est aujourd'hui à la 14<sup>e</sup> place sur les 28 Etats Membres de l'Union européenne pour le budget consacré à la Justice. Si ce classement est en hausse, il reste insuffisant. Malgré les efforts engagés au cours des dernières années, la France ne consacre que 72€ par an et par habitant au service public de la Justice. L'effort de rattrapage doit être poursuivi et amplifié.

Les enjeux, nous les connaissons : répondre à l'engorgement des tribunaux, au malaise dans la profession de magistrat, de greffier, des personnels des différentes administrations qui composent le Ministère de la Justice ainsi qu'aux difficultés dans l'exercice de la profession d'avocat. Les attentes sont également fortes pour nos concitoyens : voir réduit le délai moyen aujourd'hui de 304 jours, pour que leurs affaires soient jugées en premier instance.

Dans le cadre des Chantiers de la Justice, les propositions de réorganisation des juridictions contenues dans le rapport de Dominique Raimbourg et Philippe Houillon, anciens parlementaires, soulèvent des inquiétudes, notamment la proposition de mise en place d'un tribunal judiciaire départemental par département chargé de juger le contentieux spécialisé

La Seine-Maritime dispose aujourd'hui de trois Tribunaux de Grande Instance (TGI), à Rouen, au Havre et à Dieppe. La proposition de tendre vers le principe d'un seul Tribunal judiciaire par Département, avec des exceptions dont les modalités ne sont pas clarifiées, risque de remettre en cause cette organisation et conduirait à un éloignement des citoyens de leur justice.

En outre, l'instauration du tribunal judiciaire départemental priverait le TGI du Havre de nombreux dossiers : les divorces, les liquidations, le tribunal pour enfants au pénal et en assistance éducative, les contentieux de la sécurité sociale (maladie professionnelles, accidents du travail), l'application des

peines, le droit commercial et bancaire. Ce ne sont là que quelques exemples de dossiers qui ne seraient plus jugés au Havre.

Imagine-t-on pourtant des familles faire 80 km aller/retour pour assister aux audiences concernant leurs enfants ? Peut-on croire que des victimes d'accidents du travail ou des malades de longue durée pourront supporter des déplacements quotidiens aussi grands ? N'existe-t-il pas un risque de lassitude pour les commerçants et artisans, condamnés à effectuer de grands déplacements pour obtenir gain de cause ?

Dans le même temps, un éloignement des juridictions entraînerait un éloignement des professionnels de la Justice. Le traitement des affaires, ailleurs qu'au Havre, nécessiterait des aller/retours quotidiens pour les professionnels du droit.

À terme, des déménagements seraient nécessaires.

Montivilliers, notre commune, qui compte de nombreux habitants concernés, serait, comme celle du Havre ou de la Pointe de Caux moins attractive. Nous ne pouvons que nous inquiéter des conséquences à plus ou moins long terme : moins d'enfants scolarisés, un marché immobilier en berne, des commerces avec moins de clientèle.

La proximité de la justice est un outil indispensable pour, précisément, faire accepter ses décisions. L'éloignement de la justice ne ferait qu'augmenter la défiance en elle. Elle entraînerait également des conséquences économiques.

Nous, élu(e)s de Montivilliers nous ne pouvons-nous résoudre à cette perspective. Nous partageons les inquiétudes exprimées par les professionnels de la Justice au Havre comme à Dieppe, à commencer par de nombreux avocats du Barreau du Havre. Comme eux, dans l'intérêt de nos concitoyens et de notre territoire, nous demandons le maintien du contentieux spécialisé sur Le Havre au sein de la juridiction actuelle.

A cet effet, le Conseil municipal de Montivilliers interpelle solennellement Madame la Préfète de la Région Normandie afin de saisir Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en vue de garantir le maintien de trois tribunaux judiciaires équivalents aux actuels TGI au Havre, à Rouen et à Dieppe.

#### **Monsieur DUBOST commente le vœu.**

***Monsieur DUBOST : Il s'agit que notre Conseil Municipal puisse apporter une réponse à un rapport parlementaire qui a été rendu dernièrement à Madame la Garde des Sceaux en date du 15 janvier et qui prévoit dans ce rapport un certain nombre de dispositions vis-à-vis de l'ensemble de la Justice. Cela s'inscrit dans le cadre des Chantiers de la Justice qui ont été ouverts par le Premier Ministre et la Garde des Sceaux. Parmi ces nombreuses dispositions, il n'y aurait plus qu'un tribunal judiciaire départemental, ce qui veut dire que le Tribunal de Grande Instance du Havre, avec certaines de ses juridictions serait amené à être purement supprimé. Il y a le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, le Tribunal pour enfants, le Tribunal concernant la Famille notamment et un certain nombre d'autres contentieux. Le TGI, en l'espèce, resterait, que l'on soit bien clair, mais un certain nombre de contentieux seraient basculés du Havre vers Rouen. Vous imaginez que lorsque vous avez un divorce, c'est déjà suffisamment douloureux, suffisamment compliqué et bien il faudra faire 80 kilomètres. Vous avez des mineurs, notamment dans le cadre de l'assistance éducative ou au pénal ou dans le cadre de la délinquance qui devront aller à Rouen. Vous imaginez que cela serait compliqué. Vous***

avez également toutes les affaires de Sécurité Sociale. Il y a une mobilisation et je tiens à le dire ici, de par de là tous les partis politiques, Madame la Députée de notre circonscription s'est manifestée notamment lorsqu'il y a eu un rassemblement devant le Tribunal de Grande Instance. Monsieur le Député à l'autre bord de l'échiquier, Monsieur LECOQ avait apporté son soutien tout comme Madame Agnès FIRMIN LE BODO et tout comme un certain nombre d'Elus présents lorsqu'il y a eu ces manifestations. L'idée c'était que le Conseil Municipal puisse rappeler oh combien il était important que ce service public de la Justice soit présent, et que cette proximité de la Justice est un outil indispensable pour faire accepter ces décisions et que le Conseil Municipal de Montivilliers interpelle solennellement Madame la Préfète de la Région de Normandie afin de saisir la Garde des Sceaux en vue de garantir le maintien des tribunaux judiciaires équivalents aux actuels TGI du Havre, de Rouen et de Dieppe. Je précise qu'il y a plusieurs raisons à cela. Des contacts ont été pris par des Elus. Moi, c'était sous ma casquette du Département. Les Députés, et les Sénateurs ont été interpellés pour plusieurs raisons. Le Havre, c'est un Tribunal de Grande Instance parce qu'il y a 3 chambres. Le Havre aurait une population qui se trouverait isolée de ses juges car bordée par la mer et La Seine.

Le Havre connaît des spécificités économiques, sociales liées à l'histoire de son territoire. C'est la raison pour laquelle, par-delà nos différences, nos clivages, nous pourrions faire valoir l'intérêt que nous portons à cette justice de proximité. La proximité, c'est un gage de bien faire comprendre, et de bien faire admettre ce qui est cette justice du quotidien. C'est un résumé de texte un peu rapide. Je peux m'étendre évidemment. C'est bien au-delà des clivages politiques. Monsieur le Maire, nous avons eu une discussion tout à l'heure, c'est en cours et je le dis ici, vous savez bien que les professionnels, que ce soient les avocats ou les autres professionnels du milieu judiciaire ou tout simplement les citoyens, ils savent que quand ce sont les Elus qui créent ce rapport de force, les rapports parlementaires sont quelques fois remisés aux oubliettes ou l'on passe à autre chose. On le sait très bien. Je pense qu'il est important que quelles que soient nos options politiques, nous puissions être fer de lance et de dire que l'on est attaché, nous Montivillonnais, à ce que ce Tribunal de Grande Instance du Havre ne soit pas vidé de sa substance et de tous ses contentieux.

**Monsieur LEBRETON :** Oui, je suis d'accord avec le vœu de Monsieur DUBOST. C'est une très bonne initiative. La perte du Tribunal de Grande Instance du Havre serait un coup dur pour les justiciables en général et les Montivillonnais. A terme, cela diminuerait l'attractivité de la ville car il est certain que toutes les professions juridiques, etc... seraient certainement amenées à déménager. J'ajoute même un argument, c'est que cela mettrait sans doute en péril l'existence de la filière Droit de l'Université du Havre car dès lors qu'il n'y aurait plus aucun tribunal à proximité, cette filière disparaîtrait probablement et je serai moi-même obligé de quitter Montivilliers, ce qui vous en conviendrait, serait le plus triste.

**Monsieur le Maire :** Vous nous manqueriez Monsieur LEBRETON.

**Monsieur LECACHEUR :** Même si l'idée d'envoyer l'Elu du Front National plus loin de Montivilliers est tentante, je vais malgré tout voter favorablement ce vœu. C'est une question éminemment politique mais qui peut avoir des répercussions importantes sur la vie quotidienne de nos concitoyens dans le concret. Le plus concret, c'est malheureusement notamment à Montivilliers, que les mariages ne tiennent pas forcément longtemps. On n'a pas les meilleures statistiques. C'est un fait. Il y a à peu près 3 mariages sur 5 qui finissent en divorce et cela dans les 3 à 4 années à venir. Les gens qui veulent divorcer, même à l'amiable aujourd'hui, vont au Havre et là, ils seraient obligés d'aller au tribunal à Rouen. Ce qui veut dire qu'après, s'il y a un contentieux c'est à Caen. On est dans un éloignement de cette justice et aujourd'hui, le problème c'est que cela n'intervient pas non plus par hasard. Il ne faut pas être naïf, c'est-à-dire que c'est aussi le prolongement des politiques publiques d'austérité qui ont été commencées sous le mandat de Nicolas SARKOZY, poursuivi sous le mandat d'HOLLANDE, continué avec Emmanuel MACRON aujourd'hui. Cette politique d'austérité, elle touche aujourd'hui aux missions régaliennes de l'Etat. C'est cela qui est grave parce qu'il y avait un certain

*nombre de choses qui étaient sanctuarisées dans le passé auxquels les Libéraux ne s'attaquaient pas, c'étaient les missions régaliennes de l'Etat. C'est ce qui fait le cœur de l'Etat et en particulier la Justice, la Police. On voit bien qu'aujourd'hui, ce n'est plus le cas. On a vu le mouvement de grève des gardiens de prison il y a quelques semaines. On a vu le Ministre COLLON annoncé qu'un certain nombre des missions de la Police Nationale pourraient être dans le futur assumées par des agents de sécurité privée. Aujourd'hui, ce sont les tribunaux qui sont regroupés et éloignés. Je regrette que l'Etat abandonne ses missions régaliennes. Il en va à la fois des questions de sécurité, de sûreté et de la République toute entière. C'est important que les Elus soient mobilisés au-delà des clivages politiques. Cela a d'ailleurs été rappelé sur ce point-là par les 2 députés, LECOQ et LE BODO qui ont interpellé à l'unisson la Ministre à ce sujet. Je pense que partout sur le territoire les Elus vont se mobiliser. Je n'ai pas regardé ce qu'avait dit l'Association des Maires de France sur le sujet, mais j'imagine que cela ira dans le même sens. La question de la présence du Tribunal sur Le Havre est essentielle. Je pense que l'expression « unanime, je l'espère » des Elus de Montivilliers est à sujet nécessaire. J'espère qu'elle s'ajoutera à d'autres voix.*

**Madame LANGLOIS : Pour une fois, je suis d'accord avec l'Opposition.**

**Monsieur le Maire :** *Une fois n'est pas coutume. Vous avez évoqué Monsieur DUBOST le rapport HOUILLON-RAIMBOURG qui a été présenté dans le maillage territorial du chantier intitulé «réseau judiciaire ». Ce rapport a été repris dans la revue La Dalloz. Je suis prudent sur les différents rapports parlementaires. Ils sont repris, partiellement quelques fois, mais rarement à 100 %. Lorsque j'étais Parlementaire, j'avais fait un rapport sur l'éolien. Une partie a été reprise mais pas tout. On le vit encore aujourd'hui puisque vous avez eu le rapport SPINETTA sur la SNCF et si vous avez entendu ce midi le Premier Ministre, ce qui est mis dans ce rapport, tout n'est pas repris. Il a donné une réponse négative à un certain nombre de points. Il faut donc être très prudent sur les différents rapports. Ce n'est pas officiel que tout soit repris en entier. Cependant, la Ministre a rappelé aux Premiers Présidents des Cours d'Appel qu'elle tentait de mettre en œuvre une redéfinition de l'organisation judiciaire sans suppression de site judiciaire. On pourrait être rassuré pour le Tribunal d'Instance du Havre. Il est vrai que compte tenu de l'importance de l'agglomération havraise et pas simplement de la Ville du Havre et de la spécificité des jugements qu'il peut y avoir, je crois que l'on peut être confiant pour l'avenir. C'est ce que m'a dit le Président du Tribunal. Par contre, on peut avoir quelques inquiétudes sur l'organisation judiciaire. On ne sait pas s'il pourrait y avoir demain quelques éléments qui pourraient partir sur Rouen ou ailleurs. Il faut donc être particulièrement prudent. La Ministre devrait faire connaître ses intentions vers le 15 mars prochain et là nous aurons des précisions. Certaines dispositions d'ordre législatif doivent être soumises au Conseil d'Etat fin mars et en Conseil des Ministres mi-avril pour une fenêtre législative en mai. Vous voyez que cela va quand même assez vite. Il y aura une discussion parlementaire sur la loi de programmation pour la Justice à cette période.*

*Mes Chers Collègues, je vous propose de voter le vœu pour exprimer notre souci de proximité même si nous n'avons pas tous les éléments, auprès des justiciables et bien sûr de leurs familles ;*

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par le Conseil Municipal.**

Séance levée à 20 h 20

\*\*\*\*\*